NOMENCLATURE DES TITRES D'EMPLOI, DES LIBELLÉS, DES TAUX ET DES ÉCHELLES DE SALAIRE DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

À PARTIR DU

1er AVRIL 2010

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Direction des relations de travail du personnel salarié

Version du 30 avril 2012

TABLE DES MATIÈRES

Dispositions générales I

PARTIE I Listes et index

Liste des titres d'emploi par ordre numérique I.1
Liste des titres d'emploi par ordre alphabétique I.9
Liste des titres d'emploi par groupe I.17

Catégorie 1 Du personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires
- Liste des titres d'emploi par ordre numérique I.25
- Liste des titres d'emploi par ordre alphabétique I.27

Catégorie 2 Du personnel paratechnique, services auxiliaires et de métiers
- Liste des titres d'emploi par ordre numérique I.29
- Liste des titres d'emploi par ordre alphabétique I.33

Catégorie 3 Du personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration
- Liste des titres d'emploi par ordre numérique I.37
- Liste des titres d'emploi par ordre alphabétique I.39

Catégorie 4 Des techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux
- Liste des titres d'emploi par ordre numérique I.41
- Liste des titres d'emploi par ordre alphabétique I.45

PARTIE II Libellés des titres d’emploi

PARTIE III Taux et échelles de salaire

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

La présente nomenclature des titres d'emploi, des libellés, des exigences, des heures de travail, des taux et des échelles de salaire du réseau de la santé et des services sociaux fait partie intégrante de toute convention collective.

Toute dérogation par un établissement à cette nomenclature est nulle de plein droit et sans effet.

Liste des titres d'emploi par ordre numérique

Code	Nom du titre d'emploi	Catégorie	Groupe
1101	Agent ou agente de la gestion du personnel	3	101
1104	Agent ou agente d'approvisionnement	3	752
1105	Agent ou agente de la gestion financière	3	108
1106	Conseiller ou conseillère aux établissements	3	105
1109	Spécialiste en procédés administratifs	3	105
1114	Avocat ou avocate	4	119
1115	Conseiller ou conseillère en bâtiment	3	765
1121	Conseiller ou conseillère en promotion de la santé	4	102
1123	Analyste en informatique	3	105
1124	Analyste spécialisé ou anayste spécialisée en informatique	3	753
1200	Bactériologiste	4	102
1202	Biochimiste	4	105
1204	Audiologiste-orthophoniste	4	701
1205	Ingénieur biomédical, ingénieure biomédicale	4	102
1206	Bibliothécaire	3	108
1207	Spécialiste en sciences biologiques et physiques sanitaires	4	102
1219	Diététiste-nutritionniste	4	118
1228	Éducateur ou éducatrice physique / kinésiologue	4	108
1230	Ergothérapeute	4	750
1233	Physiothérapeute	4	772
1234	Chargé ou chargée de l'enseignement clinique (physiothérapie)	4	738
1236	Assistant-chef physiothérapeute, assistante-chef physiothérapeute	4	739
1238	Candidat ou candidate admissible par équivalence (physiothérapie)	4	117
1241	Traducteur ou traductrice	3	763
1244	Agent ou agente d'information	3	111
1254	Audiologiste	4	701
1255	Orthophoniste	4	701
1258	Thérapeute par l'art	4	138
1291	Spécialiste clinique en biologie médicale	4	754
1407	Spécialiste en activités cliniques	4	701
1521	Spécialiste en évaluation des soins	4	751
1533	Agent ou agente de formation	3	108
1534	Agent ou agente de formation dans le domaine de la déficience auditive	4	108
1538	Conseiller ou conseillère en éthique	4	755
1539	Conseiller ou conseillère en génétique	4	139
1540	Génagogue	4	108
1543	Conseiller ou conseillère en enfance inadaptée	4	703
1544	Criminologue	4	108
1546	Psychologue, thérapeute du comportement humain (T.R.)	4	768
1550	Travailleur social professionnel, agent d'intervention en service social, travailleuse sociale professionnelle, agente d'intervention en service social (T.R.)	4	703

Liste des titres d'emploi par ordre numérique

Code	Nom du titre d'emploi	Catégorie	Groupe
1551	Organisateur ou organisatrice communautaire	4	766
1552	Intervenant ou intervenante en soins spirituels	4	108
1553	Agent ou agente de relations humaines	4	703
1554	Sociologue	4	106
1557	Spécialiste en orientation et en mobilité	4	766
1559	Agent ou agente de modification du comportement	4	108
1560	Spécialiste en réadaptation en déficience visuelle	4	140
1565	Agent ou agente de planification, de programmation et de recherche	4	769
1570	Réviseur ou réviseure	4	760
1651	Agent ou agente en techniques éducatives	4	102
1652	Psychoéducateur spécialiste en réadaptation psychosociale, psychoéducatrice spécialiste en réadaptation psychosociale	4	702
1656	Ortho-pédagogue	4	703
1658	Récréologue	4	108
1660	Jardinier ou jardinière d'enfants	4	108
1661	Spécialiste en audio-visuel	3	108
1701	Conseiller d'orientation professionnelle, conseiller de la relation d'aide, conseillère d'orientation professionnelle, conseillère de la relation d'aide (T.R.)	4	105
1702	Hygiéniste du travail	4	105
1703	Conseiller ou conseillère en adaptation au travail	4	108
1907	Infirmier clinicien ou infirmière clinicienne (Institut Pinel)	1	128
1911	Infirmier clinicien ou infirmière clinicienne	1	125
1912	Infirmier clinicien assistant infirmier-chef, infirmière clinicienne assistante infirmière-chef, infirmier clinicien assistant du supérieur immédiat, infirmière clinicienne assistante du supérieur immédiat	1	175
1913	Conseiller ou conseillère en soins infirmiers	1	133
1914	Candidat infirmier praticien spécialisé, candidate infirmière praticienne spécialisée	1	134
1915	Infirmier praticien spécialisé, infirmière praticienne spécialisée	1	135
1916	Infirmier premier assistant en chirurgie, infirmière première assistante en chirurgie	1	136
2101	Technicien ou technicienne en administration	3	705
2102	Technicien ou technicienne aux contributions	3	208
2106	Chargé ou chargée de production	3	219
2123	Technicien ou technicienne en informatique	3	203
2124	Technicien spécialisé en informatique, technicienne spécialisée en informatique	3	214
2203	Assistant ou assistante en pathologie	4	215
2205	Technologue en radiodiagnostic	4	713
2207	Technologue en radio-oncologie	4	713
2208	Technologue en médecine nucléaire	4	713
2212	Technologue spécialisé ou technologue spécialisée en radiologie	4	712
2213	Coordonnateur ou coordonnatrice technique (radiologie)	4	240
2214	Instituteur ou institutrice clinique (radiologie)	4	741

Liste des titres d'emploi par ordre numérique

Code	Nom du titre d'emploi	Catégorie	Groupe
2219	Assistant-chef technologue en radiologie, assistante-chef technologue en radiologie	4	704
2222	Technologue en radiologie (Système d'information et imagerie numérique)	4	714
2223	Technologiste médical ou technologiste médicale	4	713
2224	Technicien de laboratoire médical diplômé, technicienne de laboratoire médical diplômée	4	713
2227	Coordonnateur ou coordonnatrice technique (laboratoire)	4	240
2232	Instituteur ou institutrice clinique (laboratoire)	4	741
2234	Assistant-chef technologiste médical, assistante-chef technologiste médicale, assistant-chef technicien de laboratoire médical diplômé, assistante-chef technicienne de laboratoire médical diplômée	4	210
2236	Assistant-chef technicien en électrophysiologie médicale, assistante-chef technicienne en électrophysiologie médicale	4	709
2240	Assistant-chef technicien en diététique, assistante-chef technicienne en diététique	4	706
2241	Technicien ou technicienne en électro-encéphalographie (E.E.G.)	4	211
2242	Assistant-chef du service des archives, assistante-chef du service des archives	4	724
2244	Inhalothérapeute	1	714
2246	Coordonnateur ou coordonnatrice technique (inhalothérapie)	1	721
2247	Chargé ou chargée de l'enseignement clinique (inhalothérapie)	1	715
2248	Assistant-chef inhalothérapeute, assistante-chef inhalothérapeute	1	200
2251	Archiviste médical, archiviste médicale	4	723
2253	Illustrateur médical, illustratrice médicale	4	245
2254	Photographe médical ou photographe médicale	4	215
2257	Technicien ou technicienne en diététique	4	211
2258	Technicien ou technicienne en audio-visuel	3	215
2259	Orthoptiste	4	276
2261	Hygiéniste dentaire, technicien ou technicienne en hygiène dentaire	4	711
2262	Technicien ou technicienne dentaire	4	762
2270	Technicien ou technicienne en physiologie cardiorespiratoire	4	213
2271	Cytologiste	4	713
2273	Psycho-technicien ou psycho-technicienne	4	722
2275	Technicien ou technicienne en communication	3	245
2276	Coordonnateur ou coordonnatrice technique en électrophysiologie médicale	4	707
2277	Coordonnateur ou coordonnatrice technique en génie biomédical	4	757
2278	Technologiste en hémodynamique ou technologue en hémodynamique	4	205
2280	Technicien ou technicienne en horticulture	4	206
2282	Archiviste médical ou archiviste médicale (chef d'équipe)	4	725
2284	Technicien ou technicienne en cytogénétique clinique	4	757
2285	Technicien ou technicienne en gérontologie	4	236
2286	Technicien ou technicienne en électrophysiologie médicale	4	708
2287	Perfusionniste clinique	1	205
2290	Chargé ou chargée clinique de sécurité transfusionnelle	4	290
2291	Chargé ou chargée technique de sécurité transfusionnelle	4	726

Liste des titres d'emploi par ordre numérique

Code	Nom du titre d'emploi	Catégorie	Groupe
2295	Thérapeute en réadaptation physique	4	710
2333	Technicien ou technicienne en arts graphiques	3	215
2356	Technicien ou technicienne en documentation	3	246
2360	Technicien ou technicienne de braille	4	245
2362	Technicien ou technicienne en orthèse-prothèse	4	201
2363	Opticien ou opticienne d'ordonnances	4	759
2367	Technicien ou technicienne en génie bio-médical	4	208
2368	Technicien ou technicienne en prévention	4	208
2369	Technicien ou technicienne en électronique	3	208
2370	Technicien ou technicienne en électricité industrielle	3	208
2371	Technicien ou technicienne en électromécanique	3	206
2374	Technicien ou technicienne en bâtiment	3	208
2375	Travailleur ou travailleuse communautaire	4	717
2377	Technicien ou technicienne en fabrication mécanique	3	206
2379	Technicien ou technicienne en instrumentation et contrôle	3	206
2381	Technicien ou technicienne en électrodynamique	4	206
2459	Infirmier ou infirmière chef d'équipe	1	718
2462	Infirmier moniteur ou infirmière monitrice	1	740
2466	Chargé ou chargée de l'assurance qualité et de la formation aux services préhospitaliers d'urgence	4	756
2471	Infirmier ou infirmière	1	225
2473	Infirmier ou infirmière (Institut Pinel)	1	226
2485	Infirmier ou infirmière en stage d'actualisation	1	228
2489	Assistant-infirmier-chef, assistante-infirmière-chef, assistant du supérieur immédiat, assistante du supérieur immédiat	1	275
2490	Candidat à l'exercice de la profession d'infirmier, candidate à l'exercice de la profession d'infirmière	1	231
2491	Infirmier ou infirmière en dispensaire	1	229
2584	Technicien ou technicienne en recherche psycho-sociale	4	716
2586	Technicien ou technicienne en assistance sociale	4	717
2588	Aide social ou aide sociale	4	220
2686	Technicien ou technicienne en éducation spécialisée	4	717
2688	Agent ou agente d'intégration	4	234
2691	Éducateur ou éducatrice	4	234
2694	Responsable d'unité de vie et/ou de réadaptation	4	720
2696	Technicien ou technicienne en loisirs	4	716
2697	Sociothérapeute (Institut Pinel)	4	218
2699	Chef de module	4	222
2702	Technicien ou technicienne en hygiène du travail	4	201
3201	Assistant ou assistante technique aux soins de la santé	2	344
3203	Préposé ou préposée aux autopsies	2	338

Liste des titres d'emploi par ordre numérique

Code	Nom du titre d'emploi	Catégorie	Groupe
3204	Préposé ou préposée au transport	2	314
3205	Assistant ou assistante technique au laboratoire ou en radiologie	2	344
3208	Préposé ou préposée en ophtalmologie	2	341
3212	Assistant ou assistante technique en pharmacie	2	327
3215	Assistant ou assistante technique senior en pharmacie	2	358
3218	Assistant ou assistante technique en médecine dentaire	2	730
3223	Préposé ou préposée en physiothérapie et/ou ergothérapie	2	327
3224	Technicien ou technicienne classe "B"	2	729
3229	Préposé ou préposée senior en orthopédie	2	375
3241	Préposé ou préposée aux soins des animaux	2	314
3244	Aide de service	2	379
3245	Préposé ou préposée à l'audio-visuel	3	314
3247	Préposé ou préposée en orthopédie	2	318
3251	Préposé ou préposée à l'accueil	3	344
3259	Préposé ou préposée à la centrale des messagers	2	506
3262	Mécanicien ou mécanicienne en orthèse et/ou prothèse	2	325
3445	Infirmier ou infirmière auxiliaire chef d'équipe	1	734
3446	Infirmier auxiliaire assistant chef d'équipe, infirmière auxiliaire assistante chef d'équipe	1	325
3449	Préposé ou préposée en salle d'opération	2	771
3455	Infirmier ou infirmière auxiliaire	1	770
3458	Agent(e) communautaire surveillant(e) (Institut Pinel)	2	356
3459	Préposé ou préposée (certifié "A") aux bénéficiaires	2	323
3461	Puéricultrice / garde-bébé	1	355
3462	Assistant ou assistante en réadaptation	2	733
3465	Travailleur ou travailleuse de quartier ou de secteur	2	364
3467	Préposé ou préposée au matériel et équipement thérapeutique	2	320
3480	Préposé ou préposée aux bénéficiaires	2	326
3481	Préposé ou préposée à la stérilisation	2	730
3485	Brancardier ou brancardière	2	312
3495	Préposé ou préposée en réadaptation ou occupation industrielle (établissements psychiatriques)	2	360
3505	Préposé ou préposée en établissement nordique	2	727
3529	Infirmier ou infirmière auxiliaire en stage d'actualisation	1	305
3544	Agent ou agente d'intervention en milieu médico-légal	2	349
3545	Agent ou agente d'intervention	2	349
3585	Instructeur ou instructrice aux ateliers industriels	2	653
3588	Auxiliaire aux services de santé et sociaux	2	333
3598	Instructeur ou instructrice métier artisanal ou occupation thérapeutique	2	731
3679	Surveillant-sauveteur, surveillante-sauvetrice	2	330
3684	Instructeur(trice) d'atelier (Institut Pinel)	2	356
3685	Préposé ou préposée à l'unité et/ou au pavillon	2	735

Liste des titres d'emploi par ordre numérique

Code	Nom du titre d'emploi	Catégorie	Groupe
3687	Moniteur ou monitrice en éducation	2	318
3699	Moniteur ou monitrice en loisirs	2	727
4001	Externe en soins infirmiers	1	400
4002	Externe en inhalothérapie	1	402
4003	Externe en technologie médicale	4	402
5108	Opérateur ou opératrice en informatique, classe I	3	534
5111	Opérateur ou opératrice en informatique, classe II	3	350
5117	Préposé ou préposée aux magasins	3	314
5119	Opérateur ou opératrice de duplicateur offset	3	525
5130	Opérateur ou opératrice en système de production braille	3	531
5141	Magasinier ou magasinière	3	532
5187	Assistant ou assistante de recherche	3	540
5289	Auxiliaire en bibliothèque	3	732
5311	Agent administratif, classe 1 - secteur secrétariat, agente administrative, classe 1 - secteur secrétariat	3	501
5312	Agent administratif, classe 1 - secteur administration, agente administrative, classe 1 - secteur administration	3	501
5314	Agent administratif, classe 2 - secteur secrétariat, agente administrative, classe 2 - secteur secrétariat	3	502
5315	Agent administratif, classe 2 - secteur administration, agente administrative, classe 2 - secteur administration	3	502
5316	Agent administratif, classe 3 - secteur secrétariat, agente administrative, classe 3 - secteur secrétariat	3	503
5317	Agent administratif, classe 3 - secteur administration, agente administrative, classe 3 - secteur administration	3	503
5318	Agent administratif, classe 4 - secteur secrétariat, agente administrative, classe 4 - secteur secrétariat	3	504
5319	Agent administratif, classe 4 - secteur administration, agente administrative, classe 4 - secteur administration	3	504
5320	Adjoint ou adjointe à l'enseignement universitaire	3	501
5321	Secrétaire juridique	3	767
5322	Secrétaire médicale	3	502
5323	Commis surveillant d'unité (Institut Pinel)	3	503
5345	Relieur ou relieuse	3	544
6262	Préposé ou préposée à la peinture et à la maintenance	2	641
6299	Aide-cuisinier, aide-cuisinière	2	657
6301	Cuisinier ou cuisinière	2	645
6302	Pâtissier-boulanger, pâtissière-boulangère	2	643
6303	Boucher ou bouchère	2	645
6312	Caissier ou caissière à la cafétéria	2	634
6317	Technicien ou technicienne en alimentation	2	661
6320	Buandier ou buandière	2	629

Liste des titres d'emploi par ordre numérique

Code	Nom du titre d'emploi	Catégorie	Groupe
6325	Presseur ou presseuse	2	736
6327	Couturier ou couturière	2	728
6334	Préposé ou préposée à l'entretien ménager (travaux lourds)	2	603
6335	Préposé ou préposée à l'entretien ménager (travaux légers)	2	623
6336	Conducteur ou conductrice de véhicules	2	633
6340	Coiffeur ou coiffeuse	2	737
6341	Portier ou portière	2	309
6344	Porter	2	607
6346	Garde (Institut Pinel)	2	356
6347	Préposé ou préposée aux ascenseurs	2	309
6349	Gardien ou gardienne de résidence	2	613
6352	Mécanicien ou mécanicienne de machines frigorifiques	2	689
6353	Machiniste (mécanicien ajusteur), machiniste (mécanicienne ajusteuse)	2	689
6354	Électricien ou électricienne	2	689
6355	Conducteur ou conductrice de véhicules lourds	2	639
6356	Maître-électricien, maître-électricienne	2	659
6357	Maître-plombier, maître-plombière	2	659
6359	Plombier et/ou mécanicien en tuyauterie, plombière et/ou mécanicienne en tuyauterie	2	689
6360	Mécanicien ou mécanicienne d'entretien (Millwright)	2	689
6361	Soudeur ou soudeuse	2	689
6362	Peintre	2	643
6363	Journalier ou journalière	2	613
6364	Menuisier ou menuisière	2	651
6365	Ébéniste	2	689
6366	Maître-mécanicien de machines frigorifiques, maître-mécanicienne de machines frigorifiques	2	659
6367	Serrurier ou serrurière	2	647
6368	Plâtrier ou plâtrière	2	647
6369	Ferblantier ou ferblantière	2	645
6370	Électronicien ou électronicienne	2	689
6373	Ouvrier ou ouvrière de maintenance	2	633
6374	Cordonnier ou cordonnière	2	346
6375	Apprenti ou apprentie de métier	2	667
6380	Mécanicien ou mécanicienne de garage	2	685
6382	Rembourreur ou rembourreuse	2	647
6383	Mécanicien ou mécanicienne de machines fixes	2	679
6386	Préposé ou préposée au service alimentaire	2	602
6387	Aide-mécanicien de machines fixes, aide-mécanicienne de machines fixes	2	627
6388	Ouvrier ou ouvrière d'entretien général	2	651
6395	Calorifugeur ou calorifugeuse	2	647
6398	Préposé ou préposée à la buanderie	2	381

Liste des titres d'emploi par ordre numérique

Code	Nom du titre d'emploi	Catégorie	Groupe
6407	Nettoyeur ou nettoyeuse	2	681
6409	Dessinateur ou dessinatrice	2	663
6414	Aide général ou aide générale	2	346
6415	Aide général en établissement nordique ou aide générale en établissement nordique	2	627
6418	Préposé ou préposée au transport des bénéficiaires handicapés physiques	2	695
6422	Surveillant ou surveillante en établissement	2	380
6423	Électromécanicien ou éléctromécanicienne	2	764
6436	Agent ou agente d'intervention (Institut Pinel)	2	356
6438	Gardien ou gardienne	2	648

Liste des titres d'emploi par ordre alphabétique

Nom du titre d'emploi	Code	Catégorie	Groupe
Adjoint ou adjointe à l'enseignement universitaire	5320	3	501
Agent administratif, classe 1 - secteur secrétariat, agente administrative, classe 1 - secteur secrétariat	5311	3	501
Agent administratif, classe 1 - secteur administration, agente administrative, classe 1 - secteur administration	5312	3	501
Agent administratif, classe 2 - secteur secrétariat, agente administrative, classe 2 - secteur secrétariat	5314	3	502
Agent administratif, classe 2 - secteur administration, agente administrative, classe 2 - secteur administration	5315	3	502
Agent administratif, classe 3 - secteur administration, agente administrative, classe 3 - secteur administration	5317	3	503
Agent administratif, classe 3 - secteur secrétariat, agente administrative, classe 3 - secteur secrétariat	5316	3	503
Agent administratif, classe 4 - secteur administration, agente administrative, classe 4 - secteur administration	5319	3	504
Agent administratif, classe 4 - secteur secrétariat, agente administrative, classe 4 - secteur secrétariat	5318	3	504
Agent ou agente d'approvisionnement	1104	3	752
Agent ou agente de formation	1533	3	108
Agent ou agente de formation dans le domaine de la déficience auditive	1534	4	108
Agent ou agente de la gestion du personnel	1101	3	101
Agent ou agente de la gestion financière	1105	3	108
Agent ou agente de modification du comportement	1559	4	108
Agent ou agente de planification, de programmation et de recherche	1565	4	769
Agent ou agente de relations humaines	1553	4	703
Agent ou agente d'information	1244	3	111
Agent ou agente d'intégration	2688	4	234
Agent ou agente d'intervention	3545	2	349
Agent ou agente d'intervention (Institut Pinel)	6436	2	356
Agent ou agente d'intervention en milieu médico-légal	3544	2	349
Agent ou agente en techniques éducatives	1651	4	102
Agent(e) communautaire surveillant(e) (Institut Pinel)	3458	2	356
Aide de service	3244	2	379
Aide général en établissement nordique ou aide générale en établissement nordique	6415	2	627
Aide général ou aide générale	6414	2	346
Aide social ou aide sociale	2588	4	220
Aide-cuisinier, aide-cuisinière	6299	2	657
Aide-mécanicien de machines fixes, aide-mécanicienne de machines fixes	6387	2	627
Analyste en informatique	1123	3	105
Analyste spécialisé ou anayste spécialisée en informatique	1124	3	753
Apprenti ou apprentie de métier	6375	2	667
Archiviste médical ou archiviste médicale (chef d'équipe)	2282	4	725
Archiviste médical, archiviste médicale	2251	4	723
Assistant ou assistante de recherche	5187	3	540
Assistant ou assistante en pathologie	2203	4	215

Liste des titres d'emploi par ordre alphabétique

Nom du titre d'emploi	Code	Catégorie	Groupe
Assistant ou assistante en réadaptation	3462	2	733
Assistant ou assistante technique au laboratoire ou en radiologie	3205	2	344
Assistant ou assistante technique aux soins de la santé	3201	2	344
Assistant ou assistante technique en médecine dentaire	3218	2	730
Assistant ou assistante technique en pharmacie	3212	2	327
Assistant ou assistante technique senior en pharmacie	3215	2	358
Assistant-chef du service des archives, assistante-chef du service des archives	2242	4	724
Assistant-chef inhalothérapeute, assistante-chef inhalothérapeute	2248	1	200
Assistant-chef physiothérapeute, assistante-chef physiothérapeute	1236	4	739
Assistant-chef technicien en diététique, assistante-chef technicienne en diététique	2240	4	706
Assistant-chef technicien en électrophysiologie médicale, assistante-chef technicienne en électrophysiologie médicale	2236	4	709
Assistant-chef technologiste médical, assistante-chef technologiste médicale, assistant-chef technicien de laboratoire médical diplômé, assistante-chef technicienne de laboratoire médical diplômée	2234	4	210
Assistant-chef technologue en radiologie, assistante-chef technologue en radiologie	2219	4	704
Assistant-infirmier-chef, assistante-infirmière-chef, assistant du supérieur immédiat, assistante du supérieur immédiat	2489	1	275
Audiologiste	1254	4	701
Audiologiste-orthophoniste	1204	4	701
Auxiliaire aux services de santé et sociaux	3588	2	333
Auxiliaire en bibliothèque	5289	3	732
Avocat ou avocate	1114	4	119
Bactériologiste	1200	4	102
Bibliothécaire	1206	3	108
Biochimiste	1202	4	105
Boucher ou bouchère	6303	2	645
Brancardier ou brancardière	3485	2	312
Buandier ou buandière	6320	2	629
Caissier ou caissière à la cafétéria	6312	2	634
Calorifugeur ou calorifugeuse	6395	2	647
Candidat à l'exercice de la profession d'infirmier, candidate à l'exercice de la profession d'infirmière	2490	1	231
Candidat infirmier praticien spécialisé, candidate infirmière praticienne spécialisée	1914	1	134
Candidat ou candidate admissible par équivalence (physiothérapie)	1238	4	117
Chargé ou chargée clinique de sécurité transfusionnelle	2290	4	290
Chargé ou chargée de l'assurance qualité et de la formation aux services préhospitaliers d'urgence	2466	4	756
Chargé ou chargée de l'enseignement clinique (inhalothérapie)	2247	1	715
Chargé ou chargée de l'enseignement clinique (physiothérapie)	1234	4	738
Chargé ou chargée de production	2106	3	219
Chargé ou chargée technique de sécurité transfusionnelle	2291	4	726
Chef de module	2699	4	222

Liste des titres d'emploi par ordre alphabétique

Nom du titre d'emploi	Code	Catégorie	Groupe
Coiffeur ou coiffeuse	6340	2	737
Commis surveillant d'unité (Institut Pinel)	5323	3	503
Conducteur ou conductrice de véhicules	6336	2	633
Conducteur ou conductrice de véhicules lourds	6355	2	639
Conseiller d'orientation professionnelle, conseiller de la relation d'aide, conseillère d'orientation professionnelle, conseillère de la relation d'aide (T.R.)	1701	4	105
Conseiller ou conseillère aux établissements	1106	3	105
Conseiller ou conseillère en adaptation au travail	1703	4	108
Conseiller ou conseillère en bâtiment	1115	3	765
Conseiller ou conseillère en enfance inadaptée	1543	4	703
Conseiller ou conseillère en éthique	1538	4	755
Conseiller ou conseillère en génétique	1539	4	139
Conseiller ou conseillère en promotion de la santé	1121	4	102
Conseiller ou conseillère en soins infirmiers	1913	1	133
Coordonnateur ou coordonnatrice technique (inhalothérapie)	2246	1	721
Coordonnateur ou coordonnatrice technique (laboratoire)	2227	4	240
Coordonnateur ou coordonnatrice technique (radiologie)	2213	4	240
Coordonnateur ou coordonnatrice technique en électrophysiologie médicale	2276	4	707
Coordonnateur ou coordonnatrice technique en génie biomédical	2277	4	757
Cordonnier ou cordonnière	6374	2	346
Couturier ou couturière	6327	2	728
Criminologue	1544	4	108
Cuisinier ou cuisinière	6301	2	645
Cytologiste	2271	4	713
Dessinateur ou dessinatrice	6409	2	663
Diététiste-nutritionniste	1219	4	118
Ébéniste	6365	2	689
Éducateur ou éducatrice	2691	4	234
Éducateur ou éducatrice physique / kinésiologue	1228	4	108
Électricien ou électricienne	6354	2	689
Électromécanicien ou éléctromécanicienne	6423	2	764
Électronicien ou électronicienne	6370	2	689
Ergothérapeute	1230	4	750
Externe en inhalothérapie	4002	1	402
Externe en soins infirmiers	4001	1	400
Externe en technologie médicale	4003	4	402
Ferblantier ou ferblantière	6369	2	645
Garde (Institut Pinel)	6346	2	356
Gardien ou gardienne	6438	2	648
Gardien ou gardienne de résidence	6349	2	613

Liste des titres d'emploi par ordre alphabétique

Nom du titre d'emploi	Code	Catégorie	Groupe
Génagogue	1540	4	108
Hygiéniste dentaire, technicien ou technicienne en hygiène dentaire	2261	4	711
Hygiéniste du travail	1702	4	105
Illustrateur médical, illustratrice médicale	2253	4	245
Infirmier auxiliaire assistant chef d'équipe, infirmière auxiliaire assistante chef d'équipe	3446	1	325
Infirmier clinicien assistant infirmier-chef, infirmière clinicienne assistante infirmière-chef, infirmier clinicien assistant du supérieur immédiat, infirmière clinicienne assistante du supérieur immédiat	1912	1	175
Infirmier clinicien ou infirmière clinicienne	1911	1	125
Infirmier clinicien ou infirmière clinicienne (Institut Pinel)	1907	1	128
Infirmier moniteur ou infirmière monitrice	2462	1	740
Infirmier ou infirmière	2471	1	225
Infirmier ou infirmière (Institut Pinel)	2473	1	226
Infirmier ou infirmière auxiliaire	3455	1	770
Infirmier ou infirmière auxiliaire chef d'équipe	3445	1	734
Infirmier ou infirmière auxiliaire en stage d'actualisation	3529	1	305
Infirmier ou infirmière chef d'équipe	2459	1	718
Infirmier ou infirmière en dispensaire	2491	1	229
Infirmier ou infirmière en stage d'actualisation	2485	1	228
Infirmier praticien spécialisé, infirmière praticienne spécialisée	1915	1	135
Infirmier premier assistant en chirurgie, infirmière première assistante en chirurgie	1916	1	136
Ingénieur biomédical, ingénieure biomédicale	1205	4	102
Inhalothérapeute	2244	1	714
Instituteur ou institutrice clinique (laboratoire)	2232	4	741
Instituteur ou institutrice clinique (radiologie)	2214	4	741
Instructeur ou instructrice aux ateliers industriels	3585	2	653
Instructeur ou instructrice métier artisanal ou occupation thérapeutique	3598	2	731
Instructeur(trice) d'atelier (Institut Pinel)	3684	2	356
Intervenant ou intervenante en soins spirituels	1552	4	108
Jardinier ou jardinière d'enfants	1660	4	108
Journalier ou journalière	6363	2	613
Machiniste (mécanicien ajusteur), machiniste (mécanicienne ajusteuse)	6353	2	689
Magasinier ou magasinière	5141	3	532
Maître-électricien, maître-électricienne	6356	2	659
Maître-mécanicien de machines frigorifiques, maître-mécanicienne de machines frigorifiques	6366	2	659
Maître-plombier, maître-plombière	6357	2	659
Mécanicien ou mécanicienne de garage	6380	2	685
Mécanicien ou mécanicienne de machines fixes	6383	2	679
Mécanicien ou mécanicienne de machines frigorifiques	6352	2	689
Mécanicien ou mécanicienne d'entretien (Millwright)	6360	2	689
Mécanicien ou mécanicienne en orthèse et/ou prothèse	3262	2	325

Liste des titres d'emploi par ordre alphabétique

Nom du titre d'emploi	Code	Catégorie	Groupe
Menuisier ou menuisière	6364	2	651
Moniteur ou monitrice en éducation	3687	2	318
Moniteur ou monitrice en loisirs	3699	2	727
Nettoyeur ou nettoyeuse	6407	2	681
Opérateur ou opératrice de duplicateur offset	5119	3	525
Opérateur ou opératrice en informatique, classe I	5108	3	534
Opérateur ou opératrice en informatique, classe II	5111	3	350
Opérateur ou opératrice en système de production braille	5130	3	531
Opticien ou opticienne d'ordonnances	2363	4	759
Organisateur ou organisatrice communautaire	1551	4	766
Ortho-pédagogue	1656	4	703
Orthophoniste	1255	4	701
Orthoptiste	2259	4	276
Ouvrier ou ouvrière de maintenance	6373	2	633
Ouvrier ou ouvrière d'entretien général	6388	2	651
Pâtissier-boulanger, pâtissière-boulangère	6302	2	643
Peintre	6362	2	643
Perfusionniste clinique	2287	1	205
Photographe médical ou photographe médicale	2254	4	215
Physiothérapeute	1233	4	772
Plâtrier ou plâtrière	6368	2	647
Plombier et/ou mécanicien en tuyauterie, plombière et/ou mécanicienne en tuyauterie	6359	2	689
Porter	6344	2	607
Portier ou portière	6341	2	309
Préposé ou préposée (certifié "A") aux bénéficiaires	3459	2	323
Préposé ou préposée à la buanderie	6398	2	381
Préposé ou préposée à la centrale des messagers	3259	2	506
Préposé ou préposée à la peinture et à la maintenance	6262	2	641
Préposé ou préposée à la stérilisation	3481	2	730
Préposé ou préposée à l'accueil	3251	3	344
Préposé ou préposée à l'audio-visuel	3245	3	314
Préposé ou préposée à l'entretien ménager (travaux légers)	6335	2	623
Préposé ou préposée à l'entretien ménager (travaux lourds)	6334	2	603
Préposé ou préposée à l'unité et/ou au pavillon	3685	2	735
Préposé ou préposée au matériel et équipement thérapeutique	3467	2	320
Préposé ou préposée au service alimentaire	6386	2	602
Préposé ou préposée au transport	3204	2	314
Préposé ou préposée au transport des bénéficiaires handicapés physiques	6418	2	695
Préposé ou préposée aux ascenseurs	6347	2	309
Préposé ou préposée aux autopsies	3203	2	338

Liste des titres d'emploi par ordre alphabétique

Nom du titre d'emploi	Code	Catégorie	Groupe
Préposé ou préposée aux bénéficiaires	3480	2	326
Préposé ou préposée aux magasins	5117	3	314
Préposé ou préposée aux soins des animaux	3241	2	314
Préposé ou préposée en établissement nordique	3505	2	727
Préposé ou préposée en ophtalmologie	3208	2	341
Préposé ou préposée en orthopédie	3247	2	318
Préposé ou préposée en physiothérapie et/ou ergothérapie	3223	2	327
Préposé ou préposée en réadaptation ou occupation industrielle (établissements psychiatriques)	3495	2	360
Préposé ou préposée en salle d'opération	3449	2	771
Préposé ou préposée senior en orthopédie	3229	2	375
Presseur ou presseuse	6325	2	736
Psychoéducateur spécialiste en réadaptation psychosociale, psychoéducatrice spécialiste en réadaptation psychosociale	1652	4	702
Psychologue, thérapeute du comportement humain (T.R.)	1546	4	768
Psycho-technicien ou psycho-technicienne	2273	4	722
Puéricultrice / garde-bébé	3461	1	355
Récréologue	1658	4	108
Relieur ou relieuse	5345	3	544
Rembourreur ou rembourreuse	6382	2	647
Responsable d'unité de vie et/ou de réadaptation	2694	4	720
Réviseur ou réviseure	1570	4	760
Secrétaire juridique	5321	3	767
Secrétaire médicale	5322	3	502
Serrurier ou serrurière	6367	2	647
Sociologue	1554	4	106
Sociothérapeute (Institut Pinel)	2697	4	218
Soudeur ou soudeuse	6361	2	689
Spécialiste clinique en biologie médicale	1291	4	754
Spécialiste en activités cliniques	1407	4	701
Spécialiste en audio-visuel	1661	3	108
Spécialiste en évaluation des soins	1521	4	751
Spécialiste en orientation et en mobilité	1557	4	766
Spécialiste en procédés administratifs	1109	3	105
Spécialiste en réadaptation en déficience visuelle	1560	4	140
Spécialiste en sciences biologiques et physiques sanitaires	1207	4	102
Surveillant ou surveillante en établissement	6422	2	380
Surveillant-sauveteur, surveillante-sauvetrice	3679	2	330
Technicien de laboratoire médical diplômé, technicienne de laboratoire médical diplômée	2224	4	713
Technicien ou technicienne aux contributions	2102	3	208
Technicien ou technicienne classe "B"	3224	2	729

Liste des titres d'emploi par ordre alphabétique

Nom du titre d'emploi	Code	Catégorie	Groupe
Technicien ou technicienne de braille	2360	4	245
Technicien ou technicienne dentaire	2262	4	762
Technicien ou technicienne en administration	2101	3	705
Technicien ou technicienne en alimentation	6317	2	661
Technicien ou technicienne en arts graphiques	2333	3	215
Technicien ou technicienne en assistance sociale	2586	4	717
Technicien ou technicienne en audio-visuel	2258	3	215
Technicien ou technicienne en bâtiment	2374	3	208
Technicien ou technicienne en communication	2275	3	245
Technicien ou technicienne en cytogénétique clinique	2284	4	757
Technicien ou technicienne en diététique	2257	4	211
Technicien ou technicienne en documentation	2356	3	246
Technicien ou technicienne en éducation spécialisée	2686	4	717
Technicien ou technicienne en électricité industrielle	2370	3	208
Technicien ou technicienne en électrodynamique	2381	4	206
Technicien ou technicienne en électro-encéphalographie (E.E.G.)	2241	4	211
Technicien ou technicienne en électromécanique	2371	3	206
Technicien ou technicienne en électronique	2369	3	208
Technicien ou technicienne en électrophysiologie médicale	2286	4	708
Technicien ou technicienne en fabrication mécanique	2377	3	206
Technicien ou technicienne en génie bio-médical	2367	4	208
Technicien ou technicienne en gérontologie	2285	4	236
Technicien ou technicienne en horticulture	2280	4	206
Technicien ou technicienne en hygiène du travail	2702	4	201
Technicien ou technicienne en informatique	2123	3	203
Technicien ou technicienne en instrumentation et contrôle	2379	3	206
Technicien ou technicienne en loisirs	2696	4	716
Technicien ou technicienne en orthèse-prothèse	2362	4	201
Technicien ou technicienne en physiologie cardiorespiratoire	2270	4	213
Technicien ou technicienne en prévention	2368	4	208
Technicien ou technicienne en recherche psycho-sociale	2584	4	716
Technicien spécialisé en informatique, technicienne spécialisée en informatique	2124	3	214
Technologiste en hémodynamique ou technologue en hémodynamique	2278	4	205
Technologiste médical ou technologiste médicale	2223	4	713
Technologue en médecine nucléaire	2208	4	713
Technologue en radiodiagnostic	2205	4	713
Technologue en radiologie (Système d'information et imagerie numérique)	2222	4	714
Technologue en radio-oncologie	2207	4	713
Technologue spécialisé ou technologue spécialisée en radiologie	2212	4	712
Thérapeute en réadaptation physique	2295	4	710

Liste des titres d'emploi par ordre alphabétique

Nom du titre d'emploi	Code	Catégorie	Groupe
Thérapeute par l'art	**1258**	**4**	**138**
Traducteur ou traductrice	**1241**	**3**	**763**
Travailleur ou travailleuse communautaire	**2375**	**4**	**717**
Travailleur ou travailleuse de quartier ou de secteur	**3465**	**2**	**364**
Travailleur social professionnel, agent d'intervention en service social, travailleuse sociale professionnelle, agente d'intervention en service social (T.R.)	**1550**	**4**	**703**

Liste des titres d'emploi par groupe

Groupe	Code	Nom du titre d'emploi	Catégorie
101	1101	Agent ou agente de la gestion du personnel	3
102	1121	Conseiller ou conseillère en promotion de la santé	4
102	1200	Bactériologiste	4
102	1205	Ingénieur biomédical, ingénieure biomédicale	4
102	1207	Spécialiste en sciences biologiques et physiques sanitaires	4
102	1651	Agent ou agente en techniques éducatives	4
105	1106	Conseiller ou conseillère aux établissements	3
105	1109	Spécialiste en procédés administratifs	3
105	1123	Analyste en informatique	3
105	1202	Biochimiste	4
105	1701	Conseiller d'orientation professionnelle, conseiller de la relation d'aide, conseillère d'orientation professionnelle, conseillère de la relation d'aide (T.R.)	4
105	1702	Hygiéniste du travail	4
106	1554	Sociologue	4
108	1105	Agent ou agente de la gestion financière	3
108	1206	Bibliothécaire	3
108	1228	Éducateur ou éducatrice physique / kinésiologue	4
108	1533	Agent ou agente de formation	3
108	1534	Agent ou agente de formation dans le domaine de la déficience auditive	4
108	1540	Génagogue	4
108	1544	Criminologue	4
108	1552	Intervenant ou intervenante en soins spirituels	4
108	1559	Agent ou agente de modification du comportement	4
108	1658	Récréologue	4
108	1660	Jardinier ou jardinière d'enfants	4
108	1661	Spécialiste en audio-visuel	3
108	1703	Conseiller ou conseillère en adaptation au travail	4
111	1244	Agent ou agente d'information	3
117	1238	Candidat ou candidate admissible par équivalence (physiothérapie)	4
118	1219	Diététiste-nutritionniste	4
119	1114	Avocat ou avocate	4
125	1911	Infirmier clinicien ou infirmière clinicienne	1
128	1907	Infirmier clinicien ou infirmière clinicienne (Institut Pinel)	1
133	1913	Conseiller ou conseillère en soins infirmiers	1
134	1914	Candidat infirmier praticien spécialisé, candidate infirmière praticienne spécialisée	1
135	1915	Infirmier praticien spécialisé, infirmière praticienne spécialisée	1
136	1916	Infirmier premier assistant en chirurgie, infirmière première assistante en chirurgie	1
138	1258	Thérapeute par l'art	4

Liste des titres d'emploi par groupe

Groupe	Code	Nom du titre d'emploi	Catégorie
139	1539	Conseiller ou conseillère en génétique	4
140	1560	Spécialiste en réadaptation en déficience visuelle	4
175	1912	Infirmier clinicien assistant infirmier-chef, infirmière clinicienne assistante infirmière-chef, infirmier clinicien assistant du supérieur immédiat, infirmière clinicienne assistante du supérieur immédiat	1
200	2248	Assistant-chef inhalothérapeute, assistante-chef inhalothérapeute	1
201	2362	Technicien ou technicienne en orthèse-prothèse	4
201	2702	Technicien ou technicienne en hygiène du travail	4
203	2123	Technicien ou technicienne en informatique	3
205	2278	Technologiste en hémodynamique ou technologue en hémodynamique	4
205	2287	Perfusionniste clinique	1
206	2280	Technicien ou technicienne en horticulture	4
206	2371	Technicien ou technicienne en électromécanique	3
206	2377	Technicien ou technicienne en fabrication mécanique	3
206	2379	Technicien ou technicienne en instrumentation et contrôle	3
206	2381	Technicien ou technicienne en électrodynamique	4
208	2102	Technicien ou technicienne aux contributions	3
208	2367	Technicien ou technicienne en génie bio-médical	4
208	2368	Technicien ou technicienne en prévention	4
208	2369	Technicien ou technicienne en électronique	3
208	2370	Technicien ou technicienne en électricité industrielle	3
208	2374	Technicien ou technicienne en bâtiment	3
210	2234	Assistant-chef technologiste médical, assistante-chef technologiste médicale, assistant-chef technicien de laboratoire médical diplômé, assistante-chef technicienne de laboratoire médical diplômée	4
211	2241	Technicien ou technicienne en électro-encéphalographie (E.E.G.)	4
211	2257	Technicien ou technicienne en diététique	4
213	2270	Technicien ou technicienne en physiologie cardiorespiratoire	4
214	2124	Technicien spécialisé en informatique, technicienne spécialisée en informatique	3
215	2203	Assistant ou assistante en pathologie	4
215	2254	Photographe médical ou photographe médicale	4
215	2258	Technicien ou technicienne en audio-visuel	3
215	2333	Technicien ou technicienne en arts graphiques	3
218	2697	Sociothérapeute (Institut Pinel)	4
219	2106	Chargé ou chargée de production	3
220	2588	Aide social ou aide sociale	4
222	2699	Chef de module	4
225	2471	Infirmier ou infirmière	1
226	2473	Infirmier ou infirmière (Institut Pinel)	1
228	2485	Infirmier ou infirmière en stage d'actualisation	1

Liste des titres d'emploi par groupe

Groupe	Code	Nom du titre d'emploi	Catégorie
229	2491	Infirmier ou infirmière en dispensaire	1
231	2490	Candidat à l'exercice de la profession d'infirmier, candidate à l'exercice de la profession d'infirmière	1
234	2688	Agent ou agente d'intégration	4
234	2691	Éducateur ou éducatrice	4
236	2285	Technicien ou technicienne en gérontologie	4
240	2213	Coordonnateur ou coordonnatrice technique (radiologie)	4
240	2227	Coordonnateur ou coordonnatrice technique (laboratoire)	4
245	2253	Illustrateur médical, illustratrice médicale	4
245	2275	Technicien ou technicienne en communication	3
245	2360	Technicien ou technicienne de braille	4
246	2356	Technicien ou technicienne en documentation	3
275	2489	Assistant-infirmier-chef, assistante-infirmière-chef, assistant du supérieur immédiat, assistante du supérieur immédiat	1
276	2259	Orthoptiste	4
290	2290	Chargé ou chargée clinique de sécurité transfusionnelle	4
305	3529	Infirmier ou infirmière auxiliaire en stage d'actualisation	1
309	6341	Portier ou portière	2
309	6347	Préposé ou préposée aux ascenseurs	2
312	3485	Brancardier ou brancardière	2
314	3204	Préposé ou préposée au transport	2
314	3241	Préposé ou préposée aux soins des animaux	2
314	3245	Préposé ou préposée à l'audio-visuel	3
314	5117	Préposé ou préposée aux magasins	3
318	3247	Préposé ou préposée en orthopédie	2
318	3687	Moniteur ou monitrice en éducation	2
320	3467	Préposé ou préposée au matériel et équipement thérapeutique	2
323	3459	Préposé ou préposée (certifié "A") aux bénéficiaires	2
325	3262	Mécanicien ou mécanicienne en orthèse et/ou prothèse	2
325	3446	Infirmier auxiliaire assistant chef d'équipe, infirmière auxiliaire assistante chef d'équipe	1
326	3480	Préposé ou préposée aux bénéficiaires	2
327	3212	Assistant ou assistante technique en pharmacie	2
327	3223	Préposé ou préposée en physiothérapie et/ou ergothérapie	2
330	3679	Surveillant-sauveteur, surveillante-sauvetrice	2
333	3588	Auxiliaire aux services de santé et sociaux	2
338	3203	Préposé ou préposée aux autopsies	2
341	3208	Préposé ou préposée en ophtalmologie	2
344	3201	Assistant ou assistante technique aux soins de la santé	2
344	3205	Assistant ou assistante technique au laboratoire ou en radiologie	2

Liste des titres d'emploi par groupe

Groupe	Code	Nom du titre d'emploi	Catégorie
344	3251	Préposé ou préposée à l'accueil	3
346	6374	Cordonnier ou cordonnière	2
346	6414	Aide général ou aide générale	2
349	3544	Agent ou agente d'intervention en milieu médico-légal	2
349	3545	Agent ou agente d'intervention	2
350	5111	Opérateur ou opératrice en informatique, classe II	3
355	3461	Puéricultrice / garde-bébé	1
356	3458	Agent(e) communautaire surveillant(e) (Institut Pinel)	2
356	3684	Instructeur(trice) d'atelier (Institut Pinel)	2
356	6346	Garde (Institut Pinel)	2
356	6436	Agent ou agente d'intervention (Institut Pinel)	2
358	3215	Assistant ou assistante technique senior en pharmacie	2
360	3495	Préposé ou préposée en réadaptation ou occupation industrielle (établissements psychiatriques)	2
364	3465	Travailleur ou travailleuse de quartier ou de secteur	2
375	3229	Préposé ou préposée senior en orthopédie	2
379	3244	Aide de service	2
380	6422	Surveillant ou surveillante en établissement	2
381	6398	Préposé ou préposée à la buanderie	2
400	4001	Externe en soins infirmiers	1
402	4002	Externe en inhalothérapie	1
402	4003	Externe en technologie médicale	4
501	5311	Agent administratif, classe 1 - secteur secrétariat, agente administrative, classe 1 - secteur secrétariat	3
501	5312	Agent administratif, classe 1 - secteur administration, agente administrative, classe 1 - secteur administration	3
501	5320	Adjoint ou adjointe à l'enseignement universitaire	3
502	5314	Agent administratif, classe 2 - secteur secrétariat, agente administrative, classe 2 - secteur secrétariat	3
502	5315	Agent administratif, classe 2 - secteur administration, agente administrative, classe 2 - secteur administration	3
502	5322	Secrétaire médicale	3
503	5316	Agent administratif, classe 3 - secteur secrétariat, agente administrative, classe 3 - secteur secrétariat	3
503	5317	Agent administratif, classe 3 - secteur administration, agente administrative, classe 3 - secteur administration	3
503	5323	Commis surveillant d'unité (Institut Pinel)	3
504	5318	Agent administratif, classe 4 - secteur secrétariat, agente administrative, classe 4 - secteur secrétariat	3
504	5319	Agent administratif, classe 4 - secteur administration, agente administrative, classe 4 - secteur administration	3
506	3259	Préposé ou préposée à la centrale des messagers	2
525	5119	Opérateur ou opératrice de duplicateur offset	3
531	5130	Opérateur ou opératrice en système de production braille	3

Liste des titres d'emploi par groupe

Groupe	Code	Nom du titre d'emploi	Catégorie
532	5141	Magasinier ou magasinière	3
534	5108	Opérateur ou opératrice en informatique, classe I	3
540	5187	Assistant ou assistante de recherche	3
544	5345	Relieur ou relieuse	3
602	6386	Préposé ou préposée au service alimentaire	2
603	6334	Préposé ou préposée à l'entretien ménager (travaux lourds)	2
607	6344	Porter	2
613	6349	Gardien ou gardienne de résidence	2
613	6363	Journalier ou journalière	2
623	6335	Préposé ou préposée à l'entretien ménager (travaux légers)	2
627	6387	Aide-mécanicien de machines fixes, aide-mécanicienne de machines fixes	2
627	6415	Aide général en établissement nordique ou aide générale en établissement nordique	2
629	6320	Buandier ou buandière	2
633	6336	Conducteur ou conductrice de véhicules	2
633	6373	Ouvrier ou ouvrière de maintenance	2
634	6312	Caissier ou caissière à la cafétéria	2
639	6355	Conducteur ou conductrice de véhicules lourds	2
641	6262	Préposé ou préposée à la peinture et à la maintenance	2
643	6302	Pâtissier-boulanger, pâtissière-boulangère	2
643	6362	Peintre	2
645	6301	Cuisinier ou cuisinière	2
645	6303	Boucher ou bouchère	2
645	6369	Ferblantier ou ferblantière	2
647	6367	Serrurier ou serrurière	2
647	6368	Plâtrier ou plâtrière	2
647	6382	Rembourreur ou rembourreuse	2
647	6395	Calorifugeur ou calorifugeuse	2
648	6438	Gardien ou gardienne	2
651	6364	Menuisier ou menuisière	2
651	6388	Ouvrier ou ouvrière d'entretien général	2
653	3585	Instructeur ou instructrice aux ateliers industriels	2
657	6299	Aide-cuisinier, aide-cuisinière	2
659	6356	Maître-électricien, maître-électricienne	2
659	6357	Maître-plombier, maître-plombière	2
659	6366	Maître-mécanicien de machines frigorifiques, maître-mécanicienne de machines frigorifiques	2
661	6317	Technicien ou technicienne en alimentation	2
663	6409	Dessinateur ou dessinatrice	2

Liste des titres d'emploi par groupe

Groupe	Code	Nom du titre d'emploi	Catégorie
667	6375	Apprenti ou apprentie de métier	2
679	6383	Mécanicien ou mécanicienne de machines fixes	2
681	6407	Nettoyeur ou nettoyeuse	2
685	6380	Mécanicien ou mécanicienne de garage	2
689	6352	Mécanicien ou mécanicienne de machines frigorifiques	2
689	6353	Machiniste (mécanicien ajusteur), machiniste (mécanicienne ajusteuse)	2
689	6354	Électricien ou électricienne	2
689	6359	Plombier et/ou mécanicien en tuyauterie, plombière et/ou mécanicienne en tuyauterie	2
689	6360	Mécanicien ou mécanicienne d'entretien (Millwright)	2
689	6361	Soudeur ou soudeuse	2
689	6365	Ébéniste	2
689	6370	Électronicien ou électronicienne	2
695	6418	Préposé ou préposée au transport des bénéficiaires handicapés physiques	2
701	1204	Audiologiste-orthophoniste	4
701	1254	Audiologiste	4
701	1255	Orthophoniste	4
701	1407	Spécialiste en activités cliniques	4
702	1652	Psychoéducateur spécialiste en réadaptation psychosociale, psychoéducatrice spécialiste en réadaptation psychosociale	4
703	1543	Conseiller ou conseillère en enfance inadaptée	4
703	1550	Travailleur social professionnel, agent d'intervention en service social, travailleuse sociale professionnelle, agente d'intervention en service social (T.R.)	4
703	1553	Agent ou agente de relations humaines	4
703	1656	Ortho-pédagogue	4
704	2219	Assistant-chef technologue en radiologie, assistante-chef technologue en radiologie	4
705	2101	Technicien ou technicienne en administration	3
706	2240	Assistant-chef technicien en diététique, assistante-chef technicienne en diététique	4
707	2276	Coordonnateur ou coordonnatrice technique en électrophysiologie médicale	4
708	2286	Technicien ou technicienne en électrophysiologie médicale	4
709	2236	Assistant-chef technicien en électrophysiologie médicale, assistante-chef technicienne en électrophysiologie médicale	4
710	2295	Thérapeute en réadaptation physique	4
711	2261	Hygiéniste dentaire, technicien ou technicienne en hygiène dentaire	4
712	2212	Technologue spécialisé ou technologue spécialisée en radiologie	4
713	2205	Technologue en radiodiagnostic	4
713	2207	Technologue en radio-oncologie	4
713	2208	Technologue en médecine nucléaire	4
713	2223	Technologiste médical ou technologiste médicale	4

Liste des titres d'emploi par groupe

Groupe	Code	Nom du titre d'emploi	Catégorie
713	2224	Technicien de laboratoire médical diplômé, technicienne de laboratoire médical diplômée	4
713	2271	Cytologiste	4
714	2222	Technologue en radiologie (Système d'information et imagerie numérique)	4
714	2244	Inhalothérapeute	1
715	2247	Chargé ou chargée de l'enseignement clinique (inhalothérapie)	1
716	2584	Technicien ou technicienne en recherche psycho-sociale	4
716	2696	Technicien ou technicienne en loisirs	4
717	2375	Travailleur ou travailleuse communautaire	4
717	2586	Technicien ou technicienne en assistance sociale	4
717	2686	Technicien ou technicienne en éducation spécialisée	4
718	2459	Infirmier ou infirmière chef d'équipe	1
720	2694	Responsable d'unité de vie et/ou de réadaptation	4
721	2246	Coordonnateur ou coordonnatrice technique (inhalothérapie)	1
722	2273	Psycho-technicien ou psycho-technicienne	4
723	2251	Archiviste médical, archiviste médicale	4
724	2242	Assistant-chef du service des archives, assistante-chef du service des archives	4
725	2282	Archiviste médical ou archiviste médicale (chef d'équipe)	4
726	2291	Chargé ou chargée technique de sécurité transfusionnelle	4
727	3505	Préposé ou préposée en établissement nordique	2
727	3699	Moniteur ou monitrice en loisirs	2
728	6327	Couturier ou couturière	2
729	3224	Technicien ou technicienne classe "B"	2
730	3218	Assistant ou assistante technique en médecine dentaire	2
730	3481	Préposé ou préposée à la stérilisation	2
731	3598	Instructeur ou instructrice métier artisanal ou occupation thérapeutique	2
732	5289	Auxiliaire en bibliothèque	3
733	3462	Assistant ou assistante en réadaptation	2
734	3445	Infirmier ou infirmière auxiliaire chef d'équipe	1
735	3685	Préposé ou préposée à l'unité et/ou au pavillon	2
736	6325	Presseur ou presseuse	2
737	6340	Coiffeur ou coiffeuse	2
738	1234	Chargé ou chargée de l'enseignement clinique (physiothérapie)	4
739	1236	Assistant-chef physiothérapeute, assistante-chef physiothérapeute	4
740	2462	Infirmier moniteur ou infirmière monitrice	1
741	2214	Instituteur ou institutrice clinique (radiologie)	4
741	2232	Instituteur ou institutrice clinique (laboratoire)	4
750	1230	Ergothérapeute	4

Liste des titres d'emploi par groupe

Groupe	Code	Nom du titre d'emploi	Catégorie
751	1521	Spécialiste en évaluation des soins	4
752	1104	Agent ou agente d'approvisionnement	3
753	1124	Analyste spécialisé ou anayste spécialisée en informatique	3
754	1291	Spécialiste clinique en biologie médicale	4
755	1538	Conseiller ou conseillère en éthique	4
756	2466	Chargé ou chargée de l'assurance qualité et de la formation aux services préhospitaliers d'urgence	4
757	2277	Coordonnateur ou coordonnatrice technique en génie biomédical	4
757	2284	Technicien ou technicienne en cytogénétique clinique	4
759	2363	Opticien ou opticienne d'ordonnances	4
760	1570	Réviseur ou réviseure	4
762	2262	Technicien ou technicienne dentaire	4
763	1241	Traducteur ou traductrice	3
764	6423	Électromécanicien ou éléctromécanicienne	2
765	1115	Conseiller ou conseillère en bâtiment	3
766	1551	Organisateur ou organisatrice communautaire	4
766	1557	Spécialiste en orientation et en mobilité	4
767	5321	Secrétaire juridique	3
768	1546	Psychologue, thérapeute du comportement humain (T.R.)	4
769	1565	Agent ou agente de planification, de programmation et de recherche	4
770	3455	Infirmier ou infirmière auxiliaire	1
771	3449	Préposé ou préposée en salle d'opération	2
772	1233	Physiothérapeute	4

Liste des titres d'emploi par ordre numérique

Catégorie : 1 Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires

Code	Nom du titre d'emploi	Catégorie	Groupe
1907	Infirmier clinicien ou infirmière clinicienne (Institut Pinel)	1	128
1911	Infirmier clinicien ou infirmière clinicienne	1	125
1912	Infirmier clinicien assistant infirmier-chef, infirmière clinicienne assistante infirmière-chef, infirmier clinicien assistant du supérieur immédiat, infirmière clinicienne assistante du supérieur immédiat	1	175
1913	Conseiller ou conseillère en soins infirmiers	1	133
1914	Candidat infirmier praticien spécialisé, candidate infirmière praticienne spécialisée	1	134
1915	Infirmier praticien spécialisé, infirmière praticienne spécialisée	1	135
1916	Infirmier premier assistant en chirurgie, infirmière première assistante en chirurgie	1	136
2244	Inhalothérapeute	1	714
2246	Coordonnateur ou coordonnatrice technique (inhalothérapie)	1	721
2247	Chargé ou chargée de l'enseignement clinique (inhalothérapie)	1	715
2248	Assistant-chef inhalothérapeute, assistante-chef inhalothérapeute	1	200
2287	Perfusionniste clinique	1	205
2459	Infirmier ou infirmière chef d'équipe	1	718
2462	Infirmier moniteur ou infirmière monitrice	1	740
2471	Infirmier ou infirmière	1	225
2473	Infirmier ou infirmière (Institut Pinel)	1	226
2485	Infirmier ou infirmière en stage d'actualisation	1	228
2489	Assistant-infirmier-chef, assistante-infirmière-chef, assistant du supérieur immédiat, assistante du supérieur immédiat	1	275
2490	Candidat à l'exercice de la profession d'infirmier, candidate à l'exercice de la profession d'infirmière	1	231
2491	Infirmier ou infirmière en dispensaire	1	229
3445	Infirmier ou infirmière auxiliaire chef d'équipe	1	734
3446	Infirmier auxiliaire assistant chef d'équipe, infirmière auxiliaire assistante chef d'équipe	1	325
3455	Infirmier ou infirmière auxiliaire	1	770
3461	Puéricultrice / garde-bébé	1	355
3529	Infirmier ou infirmière auxiliaire en stage d'actualisation	1	305
4001	Externe en soins infirmiers	1	400
4002	Externe en inhalothérapie	1	402

Liste des titres d'emploi par ordre alphabétique

Catégorie : 1 Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires

Nom du titre d'emploi	Code	Catégorie	Groupe
Assistant-chef inhalothérapeute, assistante-chef inhalothérapeute	2248	1	200
Assistant-infirmier-chef, assistante-infirmière-chef, assistant du supérieur immédiat, assistante du supérieur immédiat	2489	1	275
Candidat à l'exercice de la profession d'infirmier, candidate à l'exercice de la profession d'infirmière	2490	1	231
Candidat infirmier praticien spécialisé, candidate infirmière praticienne spécialisée	1914	1	134
Chargé ou chargée de l'enseignement clinique (inhalothérapie)	2247	1	715
Conseiller ou conseillère en soins infirmiers	1913	1	133
Coordonnateur ou coordonnatrice technique (inhalothérapie)	2246	1	721
Externe en inhalothérapie	4002	1	402
Externe en soins infirmiers	4001	1	400
Infirmier auxiliaire assistant chef d'équipe, infirmière auxiliaire assistante chef d'équipe	3446	1	325
Infirmier clinicien assistant infirmier-chef, infirmière clinicienne assistante infirmière-chef, infirmier clinicien assistant du supérieur immédiat, infirmière clinicienne assistante du supérieur immédiat	1912	1	175
Infirmier clinicien ou infirmière clinicienne	1911	1	125
Infirmier clinicien ou infirmière clinicienne (Institut Pinel)	1907	1	128
Infirmier moniteur ou infirmière monitrice	2462	1	740
Infirmier ou infirmière	2471	1	225
Infirmier ou infirmière (Institut Pinel)	2473	1	226
Infirmier ou infirmière auxiliaire	3455	1	770
Infirmier ou infirmière auxiliaire chef d'équipe	3445	1	734
Infirmier ou infirmière auxiliaire en stage d'actualisation	3529	1	305
Infirmier ou infirmière chef d'équipe	2459	1	718
Infirmier ou infirmière en dispensaire	2491	1	229
Infirmier ou infirmière en stage d'actualisation	2485	1	228
Infirmier praticien spécialisé, infirmière praticienne spécialisée	1915	1	135
Infirmier premier assistant en chirurgie, infirmière première assistante en chirurgie	1916	1	136
Inhalothérapeute	2244	1	714
Perfusionniste clinique	2287	1	205
Puéricultrice / garde-bébé	3461	1	355

Liste des titres d'emploi par ordre numérique

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Code	Nom du titre d'emploi	Catégorie	Groupe
3201	Assistant ou assistante technique aux soins de la santé	2	344
3203	Préposé ou préposée aux autopsies	2	338
3204	Préposé ou préposée au transport	2	314
3205	Assistant ou assistante technique au laboratoire ou en radiologie	2	344
3208	Préposé ou préposée en ophtalmologie	2	341
3212	Assistant ou assistante technique en pharmacie	2	327
3215	Assistant ou assistante technique senior en pharmacie	2	358
3218	Assistant ou assistante technique en médecine dentaire	2	730
3223	Préposé ou préposée en physiothérapie et/ou ergothérapie	2	327
3224	Technicien ou technicienne classe "B"	2	729
3229	Préposé ou préposée senior en orthopédie	2	375
3241	Préposé ou préposée aux soins des animaux	2	314
3244	Aide de service	2	379
3247	Préposé ou préposée en orthopédie	2	318
3259	Préposé ou préposée à la centrale des messagers	2	506
3262	Mécanicien ou mécanicienne en orthèse et/ou prothèse	2	325
3449	Préposé ou préposée en salle d'opération	2	771
3458	Agent(e) communautaire surveillant(e) (Institut Pinel)	2	356
3459	Préposé ou préposée (certifié "A") aux bénéficiaires	2	323
3462	Assistant ou assistante en réadaptation	2	733
3465	Travailleur ou travailleuse de quartier ou de secteur	2	364
3467	Préposé ou préposée au matériel et équipement thérapeutique	2	320
3480	Préposé ou préposée aux bénéficiaires	2	326
3481	Préposé ou préposée à la stérilisation	2	730
3485	Brancardier ou brancardière	2	312
3495	Préposé ou préposée en réadaptation ou occupation industrielle (établissements psychiatriques)	2	360
3505	Préposé ou préposée en établissement nordique	2	727
3544	Agent ou agente d'intervention en milieu médico-légal	2	349
3545	Agent ou agente d'intervention	2	349
3585	Instructeur ou instructrice aux ateliers industriels	2	653
3588	Auxiliaire aux services de santé et sociaux	2	333
3598	Instructeur ou instructrice métier artisanal ou occupation thérapeutique	2	731
3679	Surveillant-sauveteur, surveillante-sauvetrice	2	330
3684	Instructeur(trice) d'atelier (Institut Pinel)	2	356
3685	Préposé ou préposée à l'unité et/ou au pavillon	2	735
3687	Moniteur ou monitrice en éducation	2	318
3699	Moniteur ou monitrice en loisirs	2	727
6262	Préposé ou préposée à la peinture et à la maintenance	2	641
6299	Aide-cuisinier, aide-cuisinière	2	657
6301	Cuisinier ou cuisinière	2	645

Liste des titres d'emploi par ordre numérique

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Code	Nom du titre d'emploi	Catégorie	Groupe
6302	Pâtissier-boulanger, pâtissière-boulangère	2	643
6303	Boucher ou bouchère	2	645
6312	Caissier ou caissière à la cafétéria	2	634
6317	Technicien ou technicienne en alimentation	2	661
6320	Buandier ou buandière	2	629
6325	Presseur ou presseuse	2	736
6327	Couturier ou couturière	2	728
6334	Préposé ou préposée à l'entretien ménager (travaux lourds)	2	603
6335	Préposé ou préposée à l'entretien ménager (travaux légers)	2	623
6336	Conducteur ou conductrice de véhicules	2	633
6340	Coiffeur ou coiffeuse	2	737
6341	Portier ou portière	2	309
6344	Porter	2	607
6346	Garde (Institut Pinel)	2	356
6347	Préposé ou préposée aux ascenseurs	2	309
6349	Gardien ou gardienne de résidence	2	613
6352	Mécanicien ou mécanicienne de machines frigorifiques	2	689
6353	Machiniste (mécanicien ajusteur), machiniste (mécanicienne ajusteuse)	2	689
6354	Électricien ou électricienne	2	689
6355	Conducteur ou conductrice de véhicules lourds	2	639
6356	Maître-électricien, maître-électricienne	2	659
6357	Maître-plombier, maître-plombière	2	659
6359	Plombier et/ou mécanicien en tuyauterie, plombière et/ou mécanicienne en tuyauterie	2	689
6360	Mécanicien ou mécanicienne d'entretien (Millwright)	2	689
6361	Soudeur ou soudeuse	2	689
6362	Peintre	2	643
6363	Journalier ou journalière	2	613
6364	Menuisier ou menuisière	2	651
6365	Ébéniste	2	689
6366	Maître-mécanicien de machines frigorifiques, maître-mécanicienne de machines frigorifiques	2	659
6367	Serrurier ou serrurière	2	647
6368	Plâtrier ou plâtrière	2	647
6369	Ferblantier ou ferblantière	2	645
6370	Électronicien ou électronicienne	2	689
6373	Ouvrier ou ouvrière de maintenance	2	633
6374	Cordonnier ou cordonnière	2	346
6375	Apprenti ou apprentie de métier	2	667
6380	Mécanicien ou mécanicienne de garage	2	685
6382	Rembourreur ou rembourreuse	2	647
6383	Mécanicien ou mécanicienne de machines fixes	2	679

Liste des titres d'emploi par ordre numérique

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Code	Nom du titre d'emploi	Catégorie	Groupe
6386	Préposé ou préposée au service alimentaire	2	602
6387	Aide-mécanicien de machines fixes, aide-mécanicienne de machines fixes	2	627
6388	Ouvrier ou ouvrière d'entretien général	2	651
6395	Calorifugeur ou calorifugeuse	2	647
6398	Préposé ou préposée à la buanderie	2	381
6407	Nettoyeur ou nettoyeuse	2	681
6409	Dessinateur ou dessinatrice	2	663
6414	Aide général ou aide générale	2	346
6415	Aide général en établissement nordique ou aide générale en établissement nordique	2	627
6418	Préposé ou préposée au transport des bénéficiaires handicapés physiques	2	695
6422	Surveillant ou surveillante en établissement	2	380
6423	Électromécanicien ou éléctromécanicienne	2	764
6436	Agent ou agente d'intervention (Institut Pinel)	2	356
6438	Gardien ou gardienne	2	648

Liste des titres d'emploi par ordre alphabétique

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Nom du titre d'emploi	Code	Catégorie	Groupe
Agent ou agente d'intervention	3545	2	349
Agent ou agente d'intervention (Institut Pinel)	6436	2	356
Agent ou agente d'intervention en milieu médico-légal	3544	2	349
Agent(e) communautaire surveillant(e) (Institut Pinel)	3458	2	356
Aide de service	3244	2	379
Aide général en établissement nordique ou aide générale en établissement nordique	6415	2	627
Aide général ou aide générale	6414	2	346
Aide-cuisinier, aide-cuisinière	6299	2	657
Aide-mécanicien de machines fixes, aide-mécanicienne de machines fixes	6387	2	627
Apprenti ou apprentie de métier	6375	2	667
Assistant ou assistante en réadaptation	3462	2	733
Assistant ou assistante technique au laboratoire ou en radiologie	3205	2	344
Assistant ou assistante technique aux soins de la santé	3201	2	344
Assistant ou assistante technique en médecine dentaire	3218	2	730
Assistant ou assistante technique en pharmacie	3212	2	327
Assistant ou assistante technique senior en pharmacie	3215	2	358
Auxiliaire aux services de santé et sociaux	3588	2	333
Boucher ou bouchère	6303	2	645
Brancardier ou brancardière	3485	2	312
Buandier ou buandière	6320	2	629
Caissier ou caissière à la cafétéria	6312	2	634
Calorifugeur ou calorifugeuse	6395	2	647
Coiffeur ou coiffeuse	6340	2	737
Conducteur ou conductrice de véhicules	6336	2	633
Conducteur ou conductrice de véhicules lourds	6355	2	639
Cordonnier ou cordonnière	6374	2	346
Couturier ou couturière	6327	2	728
Cuisinier ou cuisinière	6301	2	645
Dessinateur ou dessinatrice	6409	2	663
Ébéniste	6365	2	689
Électricien ou électricienne	6354	2	689
Électromécanicien ou éléctromécanicienne	6423	2	764
Électronicien ou électronicienne	6370	2	689
Ferblantier ou ferblantière	6369	2	645
Garde (Institut Pinel)	6346	2	356
Gardien ou gardienne	6438	2	648
Gardien ou gardienne de résidence	6349	2	613
Instructeur ou instructrice aux ateliers industriels	3585	2	653
Instructeur ou instructrice métier artisanal ou occupation thérapeutique	3598	2	731
Instructeur(trice) d'atelier (Institut Pinel)	3684	2	356

Liste des titres d'emploi par ordre alphabétique

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Nom du titre d'emploi	Code	Catégorie	Groupe
Journalier ou journalière	6363	2	613
Machiniste (mécanicien ajusteur), machiniste (mécanicienne ajusteuse)	6353	2	689
Maître-électricien, maître-électricienne	6356	2	659
Maître-mécanicien de machines frigorifiques, maître-mécanicienne de machines frigorifiques	6366	2	659
Maître-plombier, maître-plombière	6357	2	659
Mécanicien ou mécanicienne de garage	6380	2	685
Mécanicien ou mécanicienne de machines fixes	6383	2	679
Mécanicien ou mécanicienne de machines frigorifiques	6352	2	689
Mécanicien ou mécanicienne d'entretien (Millwright)	6360	2	689
Mécanicien ou mécanicienne en orthèse et/ou prothèse	3262	2	325
Menuisier ou menuisière	6364	2	651
Moniteur ou monitrice en éducation	3687	2	318
Moniteur ou monitrice en loisirs	3699	2	727
Nettoyeur ou nettoyeuse	6407	2	681
Ouvrier ou ouvrière de maintenance	6373	2	633
Ouvrier ou ouvrière d'entretien général	6388	2	651
Pâtissier-boulanger, pâtissière-boulangère	6302	2	643
Peintre	6362	2	643
Plâtrier ou plâtrière	6368	2	647
Plombier et/ou mécanicien en tuyauterie, plombière et/ou mécanicienne en tuyauterie	6359	2	689
Porter	6344	2	607
Portier ou portière	6341	2	309
Préposé ou préposée (certifié "A") aux bénéficiaires	3459	2	323
Préposé ou préposée à la buanderie	6398	2	381
Préposé ou préposée à la centrale des messagers	3259	2	506
Préposé ou préposée à la peinture et à la maintenance	6262	2	641
Préposé ou préposée à la stérilisation	3481	2	730
Préposé ou préposée à l'entretien ménager (travaux légers)	6335	2	623
Préposé ou préposée à l'entretien ménager (travaux lourds)	6334	2	603
Préposé ou préposée à l'unité et/ou au pavillon	3685	2	735
Préposé ou préposée au matériel et équipement thérapeutique	3467	2	320
Préposé ou préposée au service alimentaire	6386	2	602
Préposé ou préposée au transport	3204	2	314
Préposé ou préposée au transport des bénéficiaires handicapés physiques	6418	2	695
Préposé ou préposée aux ascenseurs	6347	2	309
Préposé ou préposée aux autopsies	3203	2	338
Préposé ou préposée aux bénéficiaires	3480	2	326
Préposé ou préposée aux soins des animaux	3241	2	314
Préposé ou préposée en établissement nordique	3505	2	727
Préposé ou préposée en ophtalmologie	3208	2	341

Liste des titres d'emploi par ordre alphabétique

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Nom du titre d'emploi	Code	Catégorie	Groupe
Préposé ou préposée en orthopédie	3247	2	318
Préposé ou préposée en physiothérapie et/ou ergothérapie	3223	2	327
Préposé ou préposée en réadaptation ou occupation industrielle (établissements psychiatriques)	3495	2	360
Préposé ou préposée en salle d'opération	3449	2	771
Préposé ou préposée senior en orthopédie	3229	2	375
Presseur ou presseuse	6325	2	736
Rembourreur ou rembourreuse	6382	2	647
Serrurier ou serrurière	6367	2	647
Soudeur ou soudeuse	6361	2	689
Surveillant ou surveillante en établissement	6422	2	380
Surveillant-sauveteur, surveillante-sauvetrice	3679	2	330
Technicien ou technicienne classe "B"	3224	2	729
Technicien ou technicienne en alimentation	6317	2	661
Travailleur ou travailleuse de quartier ou de secteur	3465	2	364

Liste des titres d'emploi par ordre numérique

Catégorie : 3 Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Code	Nom du titre d'emploi	Catégorie	Groupe
1101	Agent ou agente de la gestion du personnel	3	101
1104	Agent ou agente d'approvisionnement	3	752
1105	Agent ou agente de la gestion financière	3	108
1106	Conseiller ou conseillère aux établissements	3	105
1109	Spécialiste en procédés administratifs	3	105
1115	Conseiller ou conseillère en bâtiment	3	765
1123	Analyste en informatique	3	105
1124	Analyste spécialisé ou anayste spécialisée en informatique	3	753
1206	Bibliothécaire	3	108
1241	Traducteur ou traductrice	3	763
1244	Agent ou agente d'information	3	111
1533	Agent ou agente de formation	3	108
1661	Spécialiste en audio-visuel	3	108
2101	Technicien ou technicienne en administration	3	705
2102	Technicien ou technicienne aux contributions	3	208
2106	Chargé ou chargée de production	3	219
2123	Technicien ou technicienne en informatique	3	203
2124	Technicien spécialisé en informatique, technicienne spécialisée en informatique	3	214
2258	Technicien ou technicienne en audio-visuel	3	215
2275	Technicien ou technicienne en communication	3	245
2333	Technicien ou technicienne en arts graphiques	3	215
2356	Technicien ou technicienne en documentation	3	246
2369	Technicien ou technicienne en électronique	3	208
2370	Technicien ou technicienne en électricité industrielle	3	208
2371	Technicien ou technicienne en électromécanique	3	206
2374	Technicien ou technicienne en bâtiment	3	208
2377	Technicien ou technicienne en fabrication mécanique	3	206
2379	Technicien ou technicienne en instrumentation et contrôle	3	206
3245	Préposé ou préposée à l'audio-visuel	3	314
3251	Préposé ou préposée à l'accueil	3	344
5108	Opérateur ou opératrice en informatique, classe I	3	534
5111	Opérateur ou opératrice en informatique, classe II	3	350
5117	Préposé ou préposée aux magasins	3	314
5119	Opérateur ou opératrice de duplicateur offset	3	525
5130	Opérateur ou opératrice en système de production braille	3	531
5141	Magasinier ou magasinière	3	532
5187	Assistant ou assistante de recherche	3	540
5289	Auxiliaire en bibliothèque	3	732
5311	Agent administratif, classe 1 - secteur secrétariat, agente administrative, classe 1 - secteur secrétariat	3	501

Liste des titres d'emploi par ordre numérique

Catégorie : 3 Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Code	Nom du titre d'emploi	Catégorie	Groupe
5312	Agent administratif, classe 1 - secteur administration, agente administrative, classe 1 - secteur administration	3	501
5314	Agent administratif, classe 2 - secteur secrétariat, agente administrative, classe 2 - secteur secrétariat	3	502
5315	Agent administratif, classe 2 - secteur administration, agente administrative, classe 2 - secteur administration	3	502
5316	Agent administratif, classe 3 - secteur secrétariat, agente administrative, classe 3 - secteur secrétariat	3	503
5317	Agent administratif, classe 3 - secteur administration, agente administrative, classe 3 - secteur administration	3	503
5318	Agent administratif, classe 4 - secteur secrétariat, agente administrative, classe 4 - secteur secrétariat	3	504
5319	Agent administratif, classe 4 - secteur administration, agente administrative, classe 4 - secteur administration	3	504
5320	Adjoint ou adjointe à l'enseignement universitaire	3	501
5321	Secrétaire juridique	3	767
5322	Secrétaire médicale	3	502
5323	Commis surveillant d'unité (Institut Pinel)	3	503
5345	Relieur ou relieuse	3	544

Liste des titres d'emploi par ordre alphabétique

Catégorie : 3 Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Nom du titre d'emploi	Code	Catégorie	Groupe
Adjoint ou adjointe à l'enseignement universitaire	5320	3	501
Agent administratif, classe 1 - secteur secrétariat, agente administrative, classe 1 - secteur secrétariat	5311	3	501
Agent administratif, classe 1 - secteur administration, agente administrative, classe 1 - secteur administration	5312	3	501
Agent administratif, classe 2 - secteur secrétariat, agente administrative, classe 2 - secteur secrétariat	5314	3	502
Agent administratif, classe 2 - secteur administration, agente administrative, classe 2 - secteur administration	5315	3	502
Agent administratif, classe 3 - secteur administration, agente administrative, classe 3 - secteur administration	5317	3	503
Agent administratif, classe 3 - secteur secrétariat, agente administrative, classe 3 - secteur secrétariat	5316	3	503
Agent administratif, classe 4 - secteur administration, agente administrative, classe 4 - secteur administration	5319	3	504
Agent administratif, classe 4 - secteur secrétariat, agente administrative, classe 4 - secteur secrétariat	5318	3	504
Agent ou agente d'approvisionnement	1104	3	752
Agent ou agente de formation	1533	3	108
Agent ou agente de la gestion du personnel	1101	3	101
Agent ou agente de la gestion financière	1105	3	108
Agent ou agente d'information	1244	3	111
Analyste en informatique	1123	3	105
Analyste spécialisé ou anayste spécialisée en informatique	1124	3	753
Assistant ou assistante de recherche	5187	3	540
Auxiliaire en bibliothèque	5289	3	732
Bibliothécaire	1206	3	108
Chargé ou chargée de production	2106	3	219
Commis surveillant d'unité (Institut Pinel)	5323	3	503
Conseiller ou conseillère aux établissements	1106	3	105
Conseiller ou conseillère en bâtiment	1115	3	765
Magasinier ou magasinière	5141	3	532
Opérateur ou opératrice de duplicateur offset	5119	3	525
Opérateur ou opératrice en informatique, classe I	5108	3	534
Opérateur ou opératrice en informatique, classe II	5111	3	350
Opérateur ou opératrice en système de production braille	5130	3	531
Préposé ou préposée à l'accueil	3251	3	344
Préposé ou préposée à l'audio-visuel	3245	3	314
Préposé ou préposée aux magasins	5117	3	314
Relieur ou relieuse	5345	3	544
Secrétaire juridique	5321	3	767
Secrétaire médicale	5322	3	502
Spécialiste en audio-visuel	1661	3	108
Spécialiste en procédés administratifs	1109	3	105
Technicien ou technicienne aux contributions	2102	3	208

Liste des titres d'emploi par ordre alphabétique

Catégorie : 3 Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Nom du titre d'emploi	Code	Catégorie	Groupe
Technicien ou technicienne en administration	2101	3	705
Technicien ou technicienne en arts graphiques	2333	3	215
Technicien ou technicienne en audio-visuel	2258	3	215
Technicien ou technicienne en bâtiment	2374	3	208
Technicien ou technicienne en communication	2275	3	245
Technicien ou technicienne en documentation	2356	3	246
Technicien ou technicienne en électricité industrielle	2370	3	208
Technicien ou technicienne en électromécanique	2371	3	206
Technicien ou technicienne en électronique	2369	3	208
Technicien ou technicienne en fabrication mécanique	2377	3	206
Technicien ou technicienne en informatique	2123	3	203
Technicien ou technicienne en instrumentation et contrôle	2379	3	206
Technicien spécialisé en informatique, technicienne spécialisée en informatique	2124	3	214
Traducteur ou traductrice	1241	3	763

Liste des titres d'emploi par ordre numérique

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Code	Nom du titre d'emploi	Catégorie	Groupe
1114	Avocat ou avocate	4	119
1121	Conseiller ou conseillère en promotion de la santé	4	102
1200	Bactériologiste	4	102
1202	Biochimiste	4	105
1204	Audiologiste-orthophoniste	4	701
1205	Ingénieur biomédical, ingénieure biomédicale	4	102
1207	Spécialiste en sciences biologiques et physiques sanitaires	4	102
1219	Diététiste-nutritionniste	4	118
1228	Éducateur ou éducatrice physique / kinésiologue	4	108
1230	Ergothérapeute	4	750
1233	Physiothérapeute	4	772
1234	Chargé ou chargée de l'enseignement clinique (physiothérapie)	4	738
1236	Assistant-chef physiothérapeute, assistante-chef physiothérapeute	4	739
1238	Candidat ou candidate admissible par équivalence (physiothérapie)	4	117
1254	Audiologiste	4	701
1255	Orthophoniste	4	701
1258	Thérapeute par l'art	4	138
1291	Spécialiste clinique en biologie médicale	4	754
1407	Spécialiste en activités cliniques	4	701
1521	Spécialiste en évaluation des soins	4	751
1534	Agent ou agente de formation dans le domaine de la déficience auditive	4	108
1538	Conseiller ou conseillère en éthique	4	755
1539	Conseiller ou conseillère en génétique	4	139
1540	Génagogue	4	108
1543	Conseiller ou conseillère en enfance inadaptée	4	703
1544	Criminologue	4	108
1546	Psychologue, thérapeute du comportement humain (T.R.)	4	768
1550	Travailleur social professionnel, agent d'intervention en service social, travailleuse sociale professionnelle, agente d'intervention en service social (T.R.)	4	703
1551	Organisateur ou organisatrice communautaire	4	766
1552	Intervenant ou intervenante en soins spirituels	4	108
1553	Agent ou agente de relations humaines	4	703
1554	Sociologue	4	106
1557	Spécialiste en orientation et en mobilité	4	766
1559	Agent ou agente de modification du comportement	4	108
1560	Spécialiste en réadaptation en déficience visuelle	4	140
1565	Agent ou agente de planification, de programmation et de recherche	4	769
1570	Réviseur ou réviseure	4	760
1651	Agent ou agente en techniques éducatives	4	102
1652	Psychoéducateur spécialiste en réadaptation psychosociale, psychoéducatrice spécialiste en réadaptation psychosociale	4	702

Liste des titres d'emploi par ordre numérique

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Code	Nom du titre d'emploi	Catégorie	Groupe
1656	Ortho-pédagogue	4	703
1658	Récréologue	4	108
1660	Jardinier ou jardinière d'enfants	4	108
1701	Conseiller d'orientation professionnelle, conseiller de la relation d'aide, conseillère d'orientation professionnelle, conseillère de la relation d'aide (T.R.)	4	105
1702	Hygiéniste du travail	4	105
1703	Conseiller ou conseillère en adaptation au travail	4	108
2203	Assistant ou assistante en pathologie	4	215
2205	Technologue en radiodiagnostic	4	713
2207	Technologue en radio-oncologie	4	713
2208	Technologue en médecine nucléaire	4	713
2212	Technologue spécialisé ou technologue spécialisée en radiologie	4	712
2213	Coordonnateur ou coordonnatrice technique (radiologie)	4	240
2214	Instituteur ou institutrice clinique (radiologie)	4	741
2219	Assistant-chef technologue en radiologie, assistante-chef technologue en radiologie	4	704
2222	Technologue en radiologie (Système d'information et imagerie numérique)	4	714
2223	Technologiste médical ou technologiste médicale	4	713
2224	Technicien de laboratoire médical diplômé, technicienne de laboratoire médical diplômée	4	713
2227	Coordonnateur ou coordonnatrice technique (laboratoire)	4	240
2232	Instituteur ou institutrice clinique (laboratoire)	4	741
2234	Assistant-chef technologiste médical, assistante-chef technologiste médicale, assistant-chef technicien de laboratoire médical diplômé, assistante-chef technicienne de laboratoire médical diplômée	4	210
2236	Assistant-chef technicien en électrophysiologie médicale, assistante-chef technicienne en électrophysiologie médicale	4	709
2240	Assistant-chef technicien en diététique, assistante-chef technicienne en diététique	4	706
2241	Technicien ou technicienne en électro-encéphalographie (E.E.G.)	4	211
2242	Assistant-chef du service des archives, assistante-chef du service des archives	4	724
2251	Archiviste médical, archiviste médicale	4	723
2253	Illustrateur médical, illustratrice médicale	4	245
2254	Photographe médical ou photographe médicale	4	215
2257	Technicien ou technicienne en diététique	4	211
2259	Orthoptiste	4	276
2261	Hygiéniste dentaire, technicien ou technicienne en hygiène dentaire	4	711
2262	Technicien ou technicienne dentaire	4	762
2270	Technicien ou technicienne en physiologie cardiorespiratoire	4	213
2271	Cytologiste	4	713
2273	Psycho-technicien ou psycho-technicienne	4	722
2276	Coordonnateur ou coordonnatrice technique en électrophysiologie médicale	4	707
2277	Coordonnateur ou coordonnatrice technique en génie biomédical	4	757
2278	Technologiste en hémodynamique ou technologue en hémodynamique	4	205

Liste des titres d'emploi par ordre numérique

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Code	Nom du titre d'emploi	Catégorie	Groupe
2280	Technicien ou technicienne en horticulture	4	206
2282	Archiviste médical ou archiviste médicale (chef d'équipe)	4	725
2284	Technicien ou technicienne en cytogénétique clinique	4	757
2285	Technicien ou technicienne en gérontologie	4	236
2286	Technicien ou technicienne en électrophysiologie médicale	4	708
2290	Chargé ou chargée clinique de sécurité transfusionnelle	4	290
2291	Chargé ou chargée technique de sécurité transfusionnelle	4	726
2295	Thérapeute en réadaptation physique	4	710
2360	Technicien ou technicienne de braille	4	245
2362	Technicien ou technicienne en orthèse-prothèse	4	201
2363	Opticien ou opticienne d'ordonnances	4	759
2367	Technicien ou technicienne en génie bio-médical	4	208
2368	Technicien ou technicienne en prévention	4	208
2375	Travailleur ou travailleuse communautaire	4	717
2381	Technicien ou technicienne en électrodynamique	4	206
2466	Chargé ou chargée de l'assurance qualité et de la formation aux services préhospitaliers d'urgence	4	756
2584	Technicien ou technicienne en recherche psycho-sociale	4	716
2586	Technicien ou technicienne en assistance sociale	4	717
2588	Aide social ou aide sociale	4	220
2686	Technicien ou technicienne en éducation spécialisée	4	717
2688	Agent ou agente d'intégration	4	234
2691	Éducateur ou éducatrice	4	234
2694	Responsable d'unité de vie et/ou de réadaptation	4	720
2696	Technicien ou technicienne en loisirs	4	716
2697	Sociothérapeute (Institut Pinel)	4	218
2699	Chef de module	4	222
2702	Technicien ou technicienne en hygiène du travail	4	201
4003	Externe en technologie médicale	4	402

Liste des titres d'emploi par ordre alphabétique

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Nom du titre d'emploi	Code	Catégorie	Groupe
Agent ou agente de formation dans le domaine de la déficience auditive	1534	4	108
Agent ou agente de modification du comportement	1559	4	108
Agent ou agente de planification, de programmation et de recherche	1565	4	769
Agent ou agente de relations humaines	1553	4	703
Agent ou agente d'intégration	2688	4	234
Agent ou agente en techniques éducatives	1651	4	102
Aide social ou aide sociale	2588	4	220
Archiviste médical ou archiviste médicale (chef d'équipe)	2282	4	725
Archiviste médical, archiviste médicale	2251	4	723
Assistant ou assistante en pathologie	2203	4	215
Assistant-chef du service des archives, assistante-chef du service des archives	2242	4	724
Assistant-chef physiothérapeute, assistante-chef physiothérapeute	1236	4	739
Assistant-chef technicien en diététique, assistante-chef technicienne en diététique	2240	4	706
Assistant-chef technicien en électrophysiologie médicale, assistante-chef technicienne en électrophysiologie médicale	2236	4	709
Assistant-chef technologiste médical, assistante-chef technologiste médicale, assistant-chef technicien de laboratoire médical diplômé, assistante-chef technicienne de laboratoire médical diplômée	2234	4	210
Assistant-chef technologue en radiologie, assistante-chef technologue en radiologie	2219	4	704
Audiologiste	1254	4	701
Audiologiste-orthophoniste	1204	4	701
Avocat ou avocate	1114	4	119
Bactériologiste	1200	4	102
Biochimiste	1202	4	105
Candidat ou candidate admissible par équivalence (physiothérapie)	1238	4	117
Chargé ou chargée clinique de sécurité transfusionnelle	2290	4	290
Chargé ou chargée de l'assurance qualité et de la formation aux services préhospitaliers d'urgence	2466	4	756
Chargé ou chargée de l'enseignement clinique (physiothérapie)	1234	4	738
Chargé ou chargée technique de sécurité transfusionnelle	2291	4	726
Chef de module	2699	4	222
Conseiller d'orientation professionnelle, conseiller de la relation d'aide, conseillère d'orientation professionnelle, conseillère de la relation d'aide (T.R.)	1701	4	105
Conseiller ou conseillère en adaptation au travail	1703	4	108
Conseiller ou conseillère en enfance inadaptée	1543	4	703
Conseiller ou conseillère en éthique	1538	4	755
Conseiller ou conseillère en génétique	1539	4	139
Conseiller ou conseillère en promotion de la santé	1121	4	102
Coordonnateur ou coordonnatrice technique (laboratoire)	2227	4	240
Coordonnateur ou coordonnatrice technique (radiologie)	2213	4	240
Coordonnateur ou coordonnatrice technique en électrophysiologie médicale	2276	4	707
Coordonnateur ou coordonnatrice technique en génie biomédical	2277	4	757

Liste des titres d'emploi par ordre alphabétique

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Nom du titre d'emploi	Code	Catégorie	Groupe
Criminologue	1544	4	108
Cytologiste	2271	4	713
Diététiste-nutritionniste	1219	4	118
Éducateur ou éducatrice	2691	4	234
Éducateur ou éducatrice physique / kinésiologue	1228	4	108
Ergothérapeute	1230	4	750
Externe en technologie médicale	4003	4	402
Génagogue	1540	4	108
Hygiéniste dentaire, technicien ou technicienne en hygiène dentaire	2261	4	711
Hygiéniste du travail	1702	4	105
Illustrateur médical, illustratrice médicale	2253	4	245
Ingénieur biomédical, ingénieure biomédicale	1205	4	102
Instituteur ou institutrice clinique (laboratoire)	2232	4	741
Instituteur ou institutrice clinique (radiologie)	2214	4	741
Intervenant ou intervenante en soins spirituels	1552	4	108
Jardinier ou jardinière d'enfants	1660	4	108
Opticien ou opticienne d'ordonnances	2363	4	759
Organisateur ou organisatrice communautaire	1551	4	766
Ortho-pédagogue	1656	4	703
Orthophoniste	1255	4	701
Orthoptiste	2259	4	276
Photographe médical ou photographe médicale	2254	4	215
Physiothérapeute	1233	4	772
Psychoéducateur spécialiste en réadaptation psychosociale, psychoéducatrice spécialiste en réadaptation psychosociale	1652	4	702
Psychologue, thérapeute du comportement humain (T.R.)	1546	4	768
Psycho-technicien ou psycho-technicienne	2273	4	722
Récréologue	1658	4	108
Responsable d'unité de vie et/ou de réadaptation	2694	4	720
Réviseur ou réviseure	1570	4	760
Sociologue	1554	4	106
Sociothérapeute (Institut Pinel)	2697	4	218
Spécialiste clinique en biologie médicale	1291	4	754
Spécialiste en activités cliniques	1407	4	701
Spécialiste en évaluation des soins	1521	4	751
Spécialiste en orientation et en mobilité	1557	4	766
Spécialiste en réadaptation en déficience visuelle	1560	4	140
Spécialiste en sciences biologiques et physiques sanitaires	1207	4	102
Technicien de laboratoire médical diplômé, technicienne de laboratoire médical diplômée	2224	4	713
Technicien ou technicienne de braille	2360	4	245

Liste des titres d'emploi par ordre alphabétique

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Nom du titre d'emploi	Code	Catégorie	Groupe
Technicien ou technicienne dentaire	2262	4	762
Technicien ou technicienne en assistance sociale	2586	4	717
Technicien ou technicienne en cytogénétique clinique	2284	4	757
Technicien ou technicienne en diététique	2257	4	211
Technicien ou technicienne en éducation spécialisée	2686	4	717
Technicien ou technicienne en électrodynamique	2381	4	206
Technicien ou technicienne en électro-encéphalographie (E.E.G.)	2241	4	211
Technicien ou technicienne en électrophysiologie médicale	2286	4	708
Technicien ou technicienne en génie bio-médical	2367	4	208
Technicien ou technicienne en gérontologie	2285	4	236
Technicien ou technicienne en horticulture	2280	4	206
Technicien ou technicienne en hygiène du travail	2702	4	201
Technicien ou technicienne en loisirs	2696	4	716
Technicien ou technicienne en orthèse-prothèse	2362	4	201
Technicien ou technicienne en physiologie cardiorespiratoire	2270	4	213
Technicien ou technicienne en prévention	2368	4	208
Technicien ou technicienne en recherche psycho-sociale	2584	4	716
Technologiste en hémodynamique ou technologue en hémodynamique	2278	4	205
Technologiste médical ou technologiste médicale	2223	4	713
Technologue en médecine nucléaire	2208	4	713
Technologue en radiodiagnostic	2205	4	713
Technologue en radiologie (Système d'information et imagerie numérique)	2222	4	714
Technologue en radio-oncologie	2207	4	713
Technologue spécialisé ou technologue spécialisée en radiologie	2212	4	712
Thérapeute en réadaptation physique	2295	4	710
Thérapeute par l'art	1258	4	138
Travailleur ou travailleuse communautaire	2375	4	717
Travailleur social professionnel, agent d'intervention en service social, travailleuse sociale professionnelle, agente d'intervention en service social (T.R.)	1550	4	703

PARTIE II

LIBELLÉS DES TITRES D’EMPLOI

1101 AGENT OU AGENTE DE LA GESTION DU PERSONNEL

Heures par semaine : 35

Catégorie : 3 Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Personne qui conçoit, analyse, évalue et fournit les techniques professionnelles en gestion de ressources humaines en vue de favoriser leur rendement optimal.

Doit détenir un diplôme d'études universitaires de trois (3) ans en administration publique ou en relations industrielles ou en gestion des entreprises ou dans une autre discipline universitaire appropriée.

Échelle salariale : Groupe 101

1104 AGENT OU AGENTE D'APPROVISIONNEMENT (Échelle non définitive)

Heures par semaine : 35

Catégorie : 3 Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Personne qui conçoit, analyse, évalue et fournit les techniques professionnelles relatives à l'approvisionnement. Elle élabore et assure la mise en place des plans de normalisation des produits ainsi que des processus d'approvisionnement. Elle assume un rôle de conseiller auprès des gestionnaires, des intervenants et du personnel. Elle agit à titre de négociateur auprès des fournisseurs.

Doit détenir un diplôme terminal de premier cycle en sciences de l'administration ou dans une autre discipline appropriée.

Échelle salariale : Groupe 752

1105 AGENT OU AGENTE DE LA GESTION FINANCIÈRE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 3 Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Personne qui conçoit, analyse, évalue et fournit les techniques professionnelles relatives aux opérations comptables, financières et statistiques dans le but d'aider à la gestion financière de l'établissement.

Doit détenir un diplôme d'études universitaires de trois (3) ans en sciences de l'administration (sciences comptables) ou dans une autre discipline universitaire appropriée.

Échelle salariale : Groupe 108

1106 CONSEILLER OU CONSEILLÈRE AUX ÉTABLISSEMENTS

Heures par semaine : 35

Catégorie : 3 Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Personne qui fournit les techniques professionnelles relatives aux services communs aux établissements de la région. Elle effectue des études en gestion communautaire; analyse et identifie les besoins des établissements; elle maintient des relations avec les établissements.

Doit détenir un diplôme universitaire de 1er cycle en sciences de l'administration ou en sciences sociales ou dans une autre discipline appropriée.

Échelle salariale : Groupe 105

1109 SPÉCIALISTE EN PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS

Heures par semaine : 35

Catégorie : 3 Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Personne qui analyse les besoins, élabore et fournit les techniques professionnelles relatives aux méthodes et systèmes administratifs dans le but d'améliorer le fonctionnement des services.

Doit détenir un diplôme d'études universitaires de trois (3) ans en sciences de l'administration ou en sciences sociales (relations industrielles) ou dans une autre discipline universitaire appropriée.

Échelle salariale : Groupe 105

1114 AVOCAT OU AVOCATE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui sur demande fournit des opinions et des avis juridiques et, au besoin, exerce toutes les fonctions de sa profession. Elle plaide devant les tribunaux, les organismes à caractère judiciaire ou quasi judiciaire.

Doit être membre en règle du Barreau du Québec.

Échelle salariale : Groupe 119

1115 CONSEILLER OU CONSEILLÈRE EN BÂTIMENT (Échelle non définitive)

Heures par semaine : 35

Catégorie : 3 Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Personne qui assume la responsabilité de la réalisation des projets de construction, de rénovation, de conservation et d'aménagement d'installations. Elle rencontre les clients internes afin de bien cerner les objectifs reliés au projet.

Elle organise toutes les activités reliées à la réalisation des projets telles que la définition du concept, la préparation des plans et devis, les appels d'offres et la surveillance des travaux.

Elle coordonne les activités des professionnels et des entrepreneurs et effectue le contrôle administratif et financier des projets qui lui sont confiés.

Doit être membre de l'Ordre des Ingénieurs du Québec ou être membre de l'Ordre des architectes du Québec.

Échelle salariale : Groupe 765

1121 CONSEILLER OU CONSEILLÈRE EN PROMOTION DE LA SANTÉ

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui, suite à sa participation à l'identification des besoins de la population et des cibles à atteindre, conçoit, met en application et évalue des programmes de promotion de la santé. Elle conseille les professionnels ou professionnelles des divers domaines d'intervention en santé publique en regard des stratégies appropriées en promotion de la santé.

Doit détenir un premier diplôme universitaire terminal en communication, marketing, éducation sanitaire ou dans une autre discipline appropriée reliée à la santé communautaire.

Échelle salariale : Groupe 102

1123 ANALYSTE EN INFORMATIQUE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 3 Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Personne qui analyse les besoins techniques des utilisateurs, conçoit les systèmes appropriés, assure leur formulation et leur implantation. Elle effectue l'analyse des coûts et un sommaire des économies qu'entraînera le système proposé. Elle coordonne l'implantation des nouvelles technologies et applications. Elle s'assure de l'utilisation optimale du parc informatique. Elle organise les activités nécessaires à la surveillance de l'environnement technique.

Elle doit détenir un diplôme universitaire de 1er cycle en informatique.

Échelle salariale : Groupe 105

1124 ANALYSTE SPÉCIALISÉ OU ANALYSTE SPÉCIALISÉE EN INFORMATIQUE (Échelle non définitive)

Heures par semaine : 35

Catégorie : 3 Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Personne qui assure la coordination, la gestion et la supervision des activités d'analyse, de mise en oeuvre, d'évolution, d'implantation, de support et de soutien opérationnel de projets concernant des systèmes d'information complexes, multisites et touchant plusieurs secteurs de l'organisation.

Elle agit à titre d'expert dans son domaine de spécialisation. Elle coordonne le travail d'une équipe d'analystes et de techniciens en informatique pour la réalisation de ses mandats.

Doit détenir un diplôme universitaire terminal de premier cycle en informatique avec une certification de spécialisation délivrée par une autorité compétente et reconnue dans le domaine des technologies de l'information tel que le MCSE (microsoft certified system engineer).

Échelle salariale : Groupe 753

1200 BACTÉRIOLOGISTE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui, dans des domaines tels que la microbiologie, biochimie, chimie, physique et le génie biomédical, effectue des travaux d'analyses de nature spécialisée, de développement de recherche, de l'enseignement et agit à titre de conseiller.

Elle collabore à l'établissement de diagnostics, à la détermination de traitements, au choix et à l'utilisation de méthodes, de techniques et de l'instrumentation.

Doit détenir un premier diplôme universitaire terminal dans une discipline appropriée.

Échelle salariale : Groupe 102

1202 BIOCHIMISTE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui, dans des domaines tels que la microbiologie, biochimie, chimie, physique et le génie biomédical, effectue des travaux d'analyses de nature spécialisée, de développement de recherche, de l'enseignement et agit à titre de conseiller.

Elle collabore à l'établissement de diagnostics, à la détermination de traitements, au choix et à l'utilisation de méthodes, de techniques et de l'instrumentation.

Doit détenir un premier diplôme universitaire terminal dans une discipline appropriée.

Échelle salariale : Groupe 105

1204 AUDIOLOGISTE-ORTHOPHONISTE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui évalue les fonctions de l'audition, du langage, de la voix et de la parole, détermine un plan de traitement et d'intervention et en assure la mise en œuvre dans le but d'améliorer ou de rétablir la communication; participe à l'enseignement clinique.

Doit détenir un diplôme universitaire de deuxième cycle en audiologie-orthophonie.

Seules les personnes détenant un permis de pratique à double champs d'activités en orthophonie et audiologie peuvent bénéficier de ce titre d'emploi.

Doit être membre de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec.

Aucune personne au service de l'Employeur et qui le deviendra par la suite ne pourra demander à être classifiée à l'intérieur de cet emploi après la date d'entrée en vigueur de la présente nomenclature.

Échelle salariale : Groupe 701

1205 INGÉNIEUR BIOMÉDICAL
INGÉNIEURE BIOMÉDICALE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui, dans des domaines tels que la microbiologie, biochimie, chimie, physique et le génie biomédical, effectue des travaux d'analyses de nature spécialisée, de développement de recherche, de l'enseignement et agit à titre de conseiller.

Elle collabore à l'établissement de diagnostics, à la détermination de traitements, au choix et à l'utilisation de méthodes, de techniques et de l'instrumentation.

Doit détenir un premier diplôme universitaire terminal dans une discipline appropriée.

Doit être membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Échelle salariale : Groupe 102

1206 BIBLIOTHÉCAIRE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 3 Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Personne qui analyse les besoins du milieu, recommande l'achat de documents écrits et audio-visuels, les classifie, les catalogue, assure le bon fonctionnement du service de prêt, conseille les usagers et les assiste dans leurs recherches.

Doit détenir un premier diplôme universitaire terminal en bibliothéconomie.

Échelle salariale : Groupe 108

1207 SPÉCIALISTE EN SCIENCES BIOLOGIQUES ET PHYSIQUES SANITAIRES

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui, dans les domaines tel que la microbiologie, biochimie, chimie, physique et le génie biomédical, effectue des travaux d'analyses de nature spécialisée, de développement, de recherche, fait de l'enseignement et agit à titre de conseiller ou conseillère.

Elle collabore à l'établissement de diagnostics, à la détermination de traitement, au choix et à l'utilisation de méthodes, de techniques et de l'instrumentation.

Doit détenir un premier diplôme universitaire terminal dans une discipline appropriée.

Échelle salariale : Groupe 102

1219 DIÉTÉTISTE - NUTRITIONNISTE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui évalue l'état nutritionnel, détermine et assure la mise en œuvre d'une stratégie d'intervention visant à adapter l'alimentation en fonction des besoins pour maintenir ou rétablir la santé. Elle participe à l'enseignement clinique.

Doit détenir un premier diplôme universitaire terminal en diététique ou en nutrition.

Doit être membre de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec.

Échelle salariale : Groupe 118

1228 ÉDUCATEUR OU ÉDUCATRICE PHYSIQUE / KINÉSIOLOGUE

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Heures par semaine: 35

Personne qui conçoit des programmes d'activités physiques sécuritaires et adaptées aux besoins de la clientèle dans le but de développer une pratique autonome d'activités physiques significatives et durables. Elle effectue la promotion des bienfaits de l'activité physique et de saines habitudes de vie afin d'améliorer la santé.

Doit détenir un premier diplôme universitaire terminal en éducation physique ou en kinésiologie.

Échelle salariale: Groupe 108

1230 ERGOTHÉRAPEUTE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui évalue les habiletés fonctionnelles, détermine et met en œuvre un plan de traitement et d'intervention, développe, restaure ou maintient les aptitudes, compense les incapacités, diminue les situations de handicap et adapte l'environnement dans le but de favoriser une autonomie optimale; participe à l'enseignement clinique.

Doit détenir un premier diplôme universitaire terminal en ergothérapie.

Doit être membre de l'Ordre professionnel des ergothérapeutes du Québec.

Échelle salariale : Groupe 750

1233 PHYSIOTHÉRAPEUTE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui évalue les déficiences et les incapacités de la fonction physique reliées aux systèmes neurologique, musculo-squelettique et cardiorespiratoire, détermine un plan de traitement et réalise les interventions dans le but d'obtenir un rendement fonctionnel optimal.

Doit détenir un premier diplôme universitaire terminal en physiothérapie.

Doit être membre de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec.

Échelle salariale : Groupe 772

1234 CHARGÉ OU CHARGÉE DE L'ENSEIGNEMENT CLINIQUE (PHYSIOTHÉRAPIE)

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui, sous l'autorité du chef de service de physiothérapie, participe à l'organisation et à l'élaboration des programmes cliniques, démonstrations, conférences et qui collabore de façon générale à la formation des étudiants ou étudiantes à l'intérieur du service par la démonstration ou les cours théoriques.

Échelle salariale : Groupe 738

1236 ASSISTANT-CHEF PHYSIOTHÉRAPEUTE
ASSISTANTE-CHEF PHYSIOTHÉRAPEUTE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui assiste le chef de service de physiothérapie dans l'exercice de ses fonctions et le remplace durant ses absences régulières et/ou durant toute autre absence.

Doit aussi, lorsque requis, traiter les personnes usagers qui lui sont assignées.

Échelle salariale : Groupe 739

1238 CANDIDAT OU CANDIDATE ADMISSIBLE PAR ÉQUIVALENCE (PHYSIOTHÉRAPIE)

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui a complété des études de base en physiothérapie ou en kinésithérapie dans un pays étranger et qui doit faire dans un centre hospitalier du Québec habilité pour ce faire, un stage et/ou un recyclage afin d'obtenir l'équivalence du diplôme canadien en physiothérapie.

Échelle salariale : Groupe 117

1241 TRADUCTEUR OU TRADUCTRICE (Échelle non définitive)

Heures par semaine : 35

Catégorie : 3 Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Personne qui traduit, révise, réécrit des textes et fait des recherches terminologiques. Elle conseille le personnel de l'établissement sur la terminologie et la grammaire lors de traduction de textes.

Doit détenir un diplôme universitaire terminal de premier cycle avec spécialisation en traduction.

Échelle salariale : Groupe 763

1244 AGENT OU AGENTE D'INFORMATION

Heures par semaine : 35

Catégorie : 3 Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Personne qui, à partir d'une bonne connaissance des besoins et attentes du milieu, contribue à la définition des objectifs et des programmes d'information et de communication, actualise des moyens et réalise des activités aptes à favoriser la circulation de l'information et à susciter les communications au sein de l'organisme; participe à l'évaluation et à l'élaboration des programmes généraux d'information interne et externe.

Doit détenir un premier diplôme universitaire terminal dans une discipline appropriée.

Échelle salariale : Groupe 111

1254 AUDIOLOGISTE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui évalue les fonctions de l'audition, détermine un plan de traitement et d'intervention et en assure la mise en œuvre dans le but d'améliorer ou de rétablir la communication; participe à l'enseignement clinique.

Doit détenir un diplôme universitaire de deuxième cycle en audiologie.

Doit être membre de l'Ordre professionnel des orthophonistes et audiologistes du Québec.

Échelle salariale : Groupe 701

1255 ORTHOPHONISTE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui évalue les fonctions du langage, de la voix et de la parole, détermine un plan de traitement et d'intervention et en assure la mise en œuvre dans le but d'améliorer ou de rétablir la communication; participe à l'enseignement clinique.

Doit détenir un diplôme universitaire de deuxième cycle en orthophonie.

Doit être membre de l'Ordre professionnel des orthophonistes et audiologistes du Québec.

Échelle salariale : Groupe 701

1258 THÉRAPEUTE PAR L'ART

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui évalue, conçoit, définit et met en application des programmes de traitement par différentes modalités thérapeutiques basées sur des méthodes créatives. Elle peut utiliser du matériel d'art ou la musique et ce, selon des fondements théoriques et pratiques de sa discipline dans le but de répondre aux besoins individuels et collectifs du ou des usagers. Elle rédige des rapports, évalue le progrès des usagers et les enregistre au dossier.

Doit détenir un premier diplôme universitaire terminal en thérapie par l'art, par la musique ou dans une discipline appropriée**.**

Échelle salariale : Groupe 138

1291 SPÉCIALISTE CLINIQUE EN BIOLOGIE MÉDICALE (Libellé non définitif et échelle non définitive)

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui planifie, organise, coordonne et contrôle les activités cliniques dans des laboratoires de biologie médicale tels que microbiologie, hématologie et biologie moléculaire.

Elle évalue les besoins des médecins en analyses spécialisées. Elle détermine les méthodes analytiques, les réactifs et l'instrumentation. Elle conseille les médecins dans l'interprétation des résultats. Elle révise les processus d'analyse. Elle élabore, surveille et maintient à jour les programmes de contrôle de qualité. Elle agit comme personne-ressource pour l'enseignement auprès des étudiants universitaires et des technologistes médicaux. Elle gère de projets de recherche.

Doit détenir un post-doctorat dans une discipline appropriée (ex. biologie moléculaire, sciences biomédicales, microbiologie, immunologie, génétique…).

Échelle salariale : Groupe 754

1407 SPÉCIALISTE EN ACTIVITÉS CLINIQUES

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui participe à l'évaluation et à l'analyse des besoins des usagers, à l'élaboration des normes et standards de pratique professionnelle et à la recherche de solutions appropriées, dans le but d'aider l'établissement à améliorer la qualité des actes professionnels.

Doit détenir un premier diplôme universitaire dans une discipline appropriée.

Échelle salariale : Groupe 701

1521 SPÉCIALISTE EN ÉVALUATION DES SOINS

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui analyse les besoins en évaluation de soins; informe le personnel cadre infirmier sur l'amélioration de la qualité des soins et fournit l'expertise professionnelle relative à l'évaluation des soins dans le but d'en assurer la qualité.

Doit détenir un diplôme universitaire de trois (3) ans en sciences de la santé (sciences infirmières) ou dans une autre discipline universitaire appropriée.

Échelle salariale : Groupe 751

1533 AGENT OU AGENTE DE FORMATION

Heures par semaine : 35

Catégorie : 3 Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Personne qui conçoit, actualise, analyse et met en application des programmes de formation destinés au personnel. Elle coordonne des programmes de stages dans l'établissement.

Doit détenir un premier diplôme universitaire terminal dans une discipline appropriée.

Échelle salariale : Groupe 108

1534 AGENT OU AGENTE DE FORMATION DANS LE DOMAINE DE LA DÉFICIENCE AUDITIVE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui conçoit, actualise et évalue des programmes de formation pratique et théorique sur les moyens de communication utilisés en déficience auditive. Elle met en application ces programmes pour le personnel de l'établissement, les parents, les personnes avec problèmes auditifs et le public en général. De plus, elle effectue des recherches dans le domaine de la communication en déficience auditive et des champs d'activités connexes.

Doit posséder un premier diplôme universitaire terminal dans une discipline appropriée.

Échelle salariale : Groupe 108

1538 CONSEILLER OU CONSEILLÈRE EN ÉTHIQUE (Échelle non définitive)

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui conseille divers intervenants face à des problèmes de nature éthique concernant les pratiques cliniques et de recherche. Elle s'assure du respect et de la protection des personnes et offre un rôle d'accompagnement et de sensibilisation à l'éthique en contexte de soins. Elle suscite des réflexions sur les pratiques et assure la promotion de l'intégration de ces valeurs dans les pratiques quotidiennes. Elle émet des recommandations sur les politiques et les procédures de l'établissement.

Doit détenir un diplôme universitaire de 2e cycle en éthique appliquée.

Échelle salariale : Groupe 755

1539 CONSEILLER OU CONSEILLÈRE EN GÉNÉTIQUE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui, à partir de l'histoire génétique qu'elle établit, coordonne les démarches diagnostiques, analyse la condition génétique du client et formule un plan d'action. Elle présente au client et à sa famille les risques possibles; elle accompagne les personnes concernées dans leur prise de décision en présentant et en expliquant les options envisagées.

Doit détenir un diplôme universitaire de deuxième cycle (M.Sc.) en conseil génétique.

Échelle salariale : Groupe 139

1540 GÉNAGOGUE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui conçoit, actualise, analyse, évalue et met en application des programmes basés sur les communications à l'intérieur d'un groupe en vue de la réadaptation des usagers.

Doit détenir un premier diplôme universitaire terminal en génagogie.

Échelle salariale : Groupe 108

1543 CONSEILLER OU CONSEILLÈRE EN ENFANCE INADAPTÉE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui conçoit, actualise, analyse, évalue et met en application des programmes en vue de corriger les difficultés d'adaptation et d'apprentissage des usagers.

Doit détenir un premier diplôme universitaire terminal en enfance inadaptée.

Échelle salariale : Groupe 703

1544 CRIMINOLOGUE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui conçoit, met en application et évalue des activités de recherche, d'intervention ou de consultation à caractère criminologique.

Doit détenir un premier diplôme universitaire terminal en criminologie.

Échelle salariale : Groupe 108

1546 PSYCHOLOGUE (TITRE RÉSERVÉ) * THÉRAPEUTE DU COMPORTEMENT HUMAIN

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui, selon les règles particulières de la profession, conçoit et exerce des activités d'évaluation, d'orientation, de consultation et de traitements psychologiques adaptés aux besoins individuels et collectifs du ou des usagers.

Doit détenir un diplôme universitaire de deuxième cycle en psychologie.

* Pour utiliser ce titre réservé, la personne doit être membre de l'Ordre professionnel des psychologues du Québec. À la demande de l'employeur, la personne concernée fournit la preuve de son appartenance audit Ordre.

Échelle salariale : Groupe 768

1550 TRAVAILLEUR SOCIAL PROFESSIONNEL (TITRE RÉSERVÉ) *
AGENT D'INTERVENTION EN SERVICE SOCIAL
TRAVAILLEUSE SOCIALE PROFESSIONNELLE (TITRE RÉSERVÉ) *
AGENTE D'INTERVENTION EN SERVICE SOCIAL

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui exerce des activités de conception, d'orientation, de consultation, d'actualisation, d'analyse et d'évaluation dans un ou plusieurs programmes sociaux.

Doit détenir un premier diplôme universitaire terminal en service social.

* Si elle utilise ce titre réservé, la personne salariée doit fournir annuellement à l'employeur la preuve qu'elle est membre de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec.

Échelle salariale : Groupe 703

1551 ORGANISATEUR OU ORGANISATRICE COMMUNAUTAIRE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui fait l'identification et l'analyse des besoins de la population avec des groupes concernés. Elle conçoit, coordonne et actualise des programmes d'organisation communautaire afin de répondre aux besoins du milieu et de promouvoir son développement. Elle agit comme personne ressource auprès des groupes.

Doit détenir un premier diplôme universitaire terminal en sciences humaines.

Échelle salariale : Groupe 766

1552 INTERVENANT OU INTERVENANTE EN SOINS SPIRITUELS

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui exerce des activités de soutien et d'accompagnement à la vie spirituelle et religieuse des usagers, à leur famille ainsi qu'à leurs proches.

Elle voit à planifier, réaliser et évaluer des activités d'ordre spirituel et religieux. Elle effectue des visites d'accueil aux usagers et identifie leurs besoins spirituels et religieux. Elle répond aux consultations en matière théologique, spirituelle ou éthique, participe aux équipes interdisciplinaires et apporte un support moral aux familles des usagers.

Doit détenir un baccalauréat en théologie, pastorale, sciences religieuses ou dans une discipline équivalente.

Échelle salariale : Groupe 108

1553 AGENT OU AGENTE DE RELATIONS HUMAINES *

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui exerce des activités de conception, d'actualisation, d'analyse et d'évaluation dans un ou plusieurs programmes sociaux.

Doit détenir, selon le champ d'activités requis, un premier diplôme universitaire terminal en sciences humaines tel que: criminologie, service social, sexologie, psychologie.

L'agent ou agente de relations humaines qui détient un premier diplôme universitaire terminal en service social et qui est membre de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec peut utiliser l'appellation de travailleur social professionnel ou travailleuse sociale professionnelle. *

N.B.: Les titres académiques de sociologue, de sexologue, de consultant matrimonial ou consultante matrimoniale et de criminologue continuent d'avoir cours.

* À la demande de l'employeur, la personne concernée fournit la preuve de son appartenance audit Ordre.

Échelle salariale : Groupe 703

1554 SOCIOLOGUE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui exerce des activités de conception, d'actualisation, d'analyse, d'évaluation et de recherche à caractère sociologique dans des programmes sociaux.

Doit détenir un premier diplôme universitaire terminal en sociologie.

Échelle salariale : Groupe 106

1557 SPÉCIALISTE EN ORIENTATION ET EN MOBILITÉ

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui conçoit, actualise, analyse, évalue et met en application des programmes d'orientation et de mobilité adaptés aux besoins de la clientèle handicapée visuelle, en vue de la rendre apte à s'orienter et se déplacer avec confiance, sécurité et aisance dans une variété d'environnements familiers et moins familiers en utilisant au maximum les sens fonctionnels et l'instrumentation ou les aides appropriées. Elle apporte du support psychosocial aux usagers, soutient son réseau immédiat et le réfère à des partenaires lorsque requis.

Doit détenir un diplôme d'études supérieures spécialisées (D.É.S.S) en Intervention en déficience visuelle - concentration Orientation et mobilité.

Échelle salariale : Groupe 766

1559 AGENT OU AGENTE DE MODIFICATION DU COMPORTEMENT

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui exerce des activités de conception, d'actualisation, d'analyse et d'évaluation dans un programme de modification de comportement.

Doit détenir un premier diplôme universitaire terminal en psychologie.

Échelle salariale : Groupe 108

1560 SPÉCIALISTE EN RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE VISUELLE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui conçoit, définit et met en application des programmes d'adaptation et de réadaptation en vue d'amener les usagers à une participation sociale optimale.

Elle évalue et analyse les besoins des usagers, intervient pour favoriser le développement de l'autonomie de l'usager soit dans ses activités de la vie quotidienne et domestique, soit dans ses activités de lecture et d'écriture, soit dans ses activités de communication informatique adaptée et dans son processus d'intégration scolaire, professionnelle et sociale. Elle apporte du support psychosocial aux usagers, soutient son réseau immédiat et le réfère à des partenaires lorsque requis.

Doit détenir un diplôme d'études supérieures spécialisées (D.É.S.S) en Intervention en déficience visuelle - concentration Réadaptation en déficience visuelle.

Échelle salariale : Groupe 140

1565 AGENT OU AGENTE DE PLANIFICATION, DE PROGRAMMATION ET DE RECHERCHE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui est chargée d'un ou plusieurs programmes dans le but de fournir une assistance professionnelle au développement des services. Elle assure les activités de recherche nécessaires à l'identification et à l'évaluation des ressources et des besoins. Elle conçoit et propose les plans et programmes de développement en vue d'assurer une planification adéquate des services. Elle fournit ses conseils relativement à l'implantation ou à l'amélioration de programmes et/ou de services. Elle peut participer aux différentes activités d'enseignement et de formation.

Doit détenir un premier diplôme universitaire terminal en économique, en sciences de l'administration ou en sciences sociales ou dans une autre discipline appropriée.

Échelle salariale : Groupe 769

1570 RÉVISEUR OU RÉVISEURE (Échelle non définitive)

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui révise la situation d'un enfant et décide de la poursuite ou la fermeture du dossier en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse. Elle sanctionne le choix du régime de protection, les mesures volontaires applicables et les recommandations à être formulées à la Chambre de la Jeunesse. Elle anime les tables d'accès et les révisions en présence des usagers. Elle peut être appelée à participer aux discussions de cas. Elle participe au groupe de développement des compétences. Elle rédige les différents rapports et formulaires reliés à ses fonctions.

Doit détenir un diplôme universitaire terminal de premier cycle en travail social ou dans une autre discipline appropriée.

Échelle salariale : Groupe 760

1651 AGENT OU AGENTE EN TECHNIQUES ÉDUCATIVES

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui assure la planification, la production (conception, rédaction ,exécution) et la réalisation des différents moyens nécessaires à l'application des programmes du D.S.C. Elle conseille le personnel et les autres intervenants sur l'utilisation des différents moyens éducatifs.

Doit détenir un diplôme universitaire terminal dans une discipline appropriée.

Échelle salariale : Groupe 102

1652 PSYCHOÉDUCATEUR (TITRE RÉSERVÉ)
SPÉCIALISTE EN RÉADAPTATION PSYCHOSOCIALE
PSYCHOÉDUCATRICE (TITRE RÉSERVÉ) *
SPÉCIALISTE EN RÉADAPTATION PSYCHOSOCIALE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui conçoit, actualise, analyse et évalue des programmes en vue de la réadaptation des usagers.

Doit détenir un premier diplôme universitaire terminal en psychoéducation.

* Pour utiliser ce titre réservé, la personne doit être membre de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec. À la demande de l'employeur, la personne concernée fournit la preuve de son appartenance audit Ordre.

Échelle salariale : Groupe 702

1656 ORTHO-PÉDAGOGUE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui conçoit, actualise, analyse et évalue des programmes en vue de corriger les difficultés d'adaptation et d'apprentissage des usagers.

Doit détenir un premier diplôme universitaire terminal en ortho-pédagogie.

Échelle salariale : Groupe 703

1658 RÉCRÉOLOGUE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui conçoit, met en application et évalue des programmes récréatifs adaptés aux besoins individuels ou collectifs.

Doit détenir un premier diplôme universitaire terminal en récréologie.

Échelle salariale : Groupe 108

1660 JARDINIER OU JARDINIÈRE D'ENFANTS

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui conçoit, évalue, organise et met en application des programmes de réadaptation adaptés aux besoins des enfants ayant des problèmes de comportement et/ou d'apprentissage.

Doit détenir un premier diplôme universitaire terminal en sciences de l'éducation**.**

Échelle salariale : Groupe 108

1661 SPÉCIALISTE EN AUDIO-VISUEL

Heures par semaine : 35

Catégorie : 3 Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Personne qui anime, conçoit, actualise, évalue et coordonne les activités de production audio-visuelle.

Doit détenir un premier diplôme universitaire terminal dans une discipline appropriée.

Échelle salariale : Groupe 108

1701 CONSEILLER D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE (TITRE RÉSERVÉ) * CONSEILLER DE LA RELATION D'AIDE CONSEILLÈRE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE (TITRE RÉSERVÉ) * CONSEILLÈRE DE LA RELATION D'AIDE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui guide les individus dans le choix d'une profession et des études qui y préparent et fournit une assistance professionnelle en vue de favoriser leur intégration au milieu scolaire, ou au monde du travail à partir notamment d'entrevues de "counselling" (individuelles et de groupes) et de résultats de tests psychométriques. Elle participe à des études de cas à l'intérieur d'une équipe multidisciplinaire.

Doit détenir un diplôme universitaire de deuxième cycle en orientation.

* Pour utiliser ce titre réservé, la personne doit être membre de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec. À la demande de l'employeur, la personne concernée fournit la preuve de son appartenance audit Ordre.

Échelle salariale : Groupe 105

1702 HYGIÉNISTE DU TRAVAIL

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui exerce des activités de conception et d'actualisation des programmes d'identification, d'évaluation et de surveillance de l'ensemble des composantes de la qualité du milieu du travail. Elle formule également les recommandations jugées appropriées aux différents intervenants en santé et sécurité du travail.

Doit détenir un premier diplôme universitaire terminal en sciences pures ou en sciences appliquées.

Échelle salariale : Groupe 105

1703 CONSEILLER OU CONSEILLÈRE EN ADAPTATION AU TRAVAIL

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui évalue les besoins des usagers, conçoit, définit et met en application un plan d'intervention individuelle visant à permettre à l'usager d'intégrer le marché du travail. Elle rédige les rapports nécessaires.

Doit détenir un premier diplôme universitaire terminal dans une discipline appropriée.

Échelle salariale : Groupe 108

1907 INFIRMIER CLINICIEN INFIRMIÈRE CLINICIENNE (INSTITUT PINEL)

Heures par semaine : 40

Catégorie : 1 Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires

Personne qui assume la responsabilité d'un ensemble de soins infirmiers en fonction des besoins bio-psycho-sociaux d'usagers ou de groupes de personnes qui lui sont confiés. Elle évalue l'état de santé, détermine et assure la réalisation du plan de soins et de traitements infirmiers des usagers présentant des problèmes de santé complexes et/ou des dimensions bio-psycho-sociales variées. Elle prodigue les soins et traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie.

Elle conçoit, applique et évalue les programmes de soins requérant des connaissances avancées, visant des problèmes de santé complexes et/ou comportant des dimensions bio-psycho-sociales variées. Cette personne participe au développement ou adapte des outils cliniques et d'évaluation de la qualité des soins, elle coordonne le travail d'équipe et exerce un rôle consultatif auprès de ses collègues et de l'équipe interdisciplinaire.

Elle identifie, pour les usagers, les besoins et interventions nécessitant une coordination de services dans l'établissement et entre différents établissements ou organismes du milieu. Elle assure, le cas échéant, la coordination de ces services.

Cette personne est responsable de la sécurité des usagers et de leur entourage. Lorsqu'elle accompagne des usagers à l'occasion de sorties, elle doit faire en sorte que les usagers reviennent à l'Institut.

Elle assure l'orientation du nouveau personnel et participe à la formation des stagiaires. Elle supervise l'enseignement fait aux usagers, à leurs proches et à des groupes de personnes dans les programmes spécifiques et collabore à la recherche.

Doit détenir un baccalauréat en sciences infirmières ou un baccalauréat comportant trois (3) certificats admissibles dont au moins deux (2) certificats reconnus en soins infirmiers et un permis d'exercice de l'O.I.I.Q.

Échelle de salaire: Groupe 128

1911 INFIRMIER CLINICIEN INFIRMIÈRE CLINICIENNE

Heures par semaine : 35 - 36,25 - 37,50

Catégorie : 1 Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires

Personne qui assume la responsabilité d'un ensemble de soins infirmiers en fonction des besoins bio-psycho-sociaux d'usagers ou de groupes de personnes qui lui sont confiés. Elle évalue l'état de santé, détermine et assure la réalisation du plan de soins et de traitements infirmiers des usagers présentant des problèmes de santé complexes et/ou des dimensions bio-psycho-sociales variées. Elle prodigue les soins et traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie.

Elle conçoit, applique et évalue les programmes de soins requérant des connaissances avancées, visant des problèmes de santé complexes et/ou comportant des dimensions bio-psycho-sociales variées. Cette personne participe au développement ou adapte des outils cliniques et d'évaluation de la qualité des soins, elle coordonne le travail d'équipe et exerce un rôle consultatif auprès de ses collègues et de l'équipe interdisciplinaire.

Elle identifie, pour les usagers, les besoins et interventions nécessitant une coordination de services dans l'établissement et entre différents établissements ou organismes du milieu. Elle assure, le cas échéant, la coordination de ces services.

Elle assure l'orientation du nouveau personnel et participe à la formation des stagiaires. Elle supervise l'enseignement fait aux usagers, à leurs proches et à des groupes de personnes dans les programmes spécifiques et collabore à la recherche.

Doit détenir un baccalauréat en sciences infirmières ou un baccalauréat comportant trois (3) certificats admissibles dont au moins deux (2) certificats reconnus en soins infirmiers et un permis d'exercice de l'O.I.I.Q.

Échelle de salaire: Groupe 125

1912 INFIRMIER CLINICIEN ASSISTANT INFIRMIER-CHEF
INFIRMIÈRE CLINICIENNE ASSISTANTE INFIRMIÈRE-CHEF
INFIRMIER CLINICIEN ASSISTANT DU SUPÉRIEUR IMMÉDIAT
INFIRMIÈRE CLINICIENNE ASSISTANTE DU SUPÉRIEUR IMMÉDIAT

Heures par semaine : 35 - 36,25 - 37,50

Catégorie : 1 Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires

Infirmier clinicien ou infirmière clinicienne qui, en plus des fonctions d'assistant infirmier-chef ou d'assistante infirmière-chef ou d'assistant du supérieur immédiat ou d'assistante du supérieur immédiat, élabore, s'assure de l'implantation, évalue et révise les outils cliniques et d'évaluation de la qualité des soins.

Doit détenir un baccalauréat en sciences infirmières ou un baccalauréat comportant trois (3) certificats admissibles dont au moins deux (2) certificats reconnus en soins infirmiers et un permis d'exercice de l'O.I.I.Q.

Échelle de salaire: Groupe 175

1913 CONSEILLER OU CONSEILLÈRE EN SOINS INFIRMIERS

Heures par semaine : 35 - 36,25

Catégorie : 1 Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires

Personne qui est appelée à conseiller l'établissement sur des questions relatives aux soins infirmiers ou aux programmes de prévention et contrôle des infections et qui peut se voir confier notamment les responsabilités de :

- la conception, la diffusion, l'évaluation et la révision des programmes d'orientation, de formation et de mise à jour du personnel et des stagiaires ;

- la conception, l'implantation, l'évaluation et la révision des programmes d'amélioration de la qualité des soins et des activités professionnelles.

Doit détenir un baccalauréat en sciences infirmières et un permis d'exercice de l'OIIQ.

Échelle de salaire: Groupe 133

1914 CANDIDAT INFIRMIER PRATICIEN SPÉCIALISÉ
CANDIDATE INFIRMIÈRE PRATICIENNE SPÉCIALISÉE

Heures par semaine : 35 - 36,25

Catégorie : 1 Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires

Personne qui est titulaire d'un diplôme de deuxième cycle donnant ouverture au certificat de spécialiste de l'O.I.I.Q. ainsi que des attestations de formation prescrites par la réglementation.

Elle peut en attendant la délivrance de son certificat, exercer les activités professionnelles qu'un infirmier praticien spécialisé ou qu'une infirmière praticienne spécialisée peut exercer, sous la supervision d'un médecin spécialiste, dans le cadre de la réglementation existante.

Échelle de salaire: Groupe 134

1915 INFIRMIER PRATICIEN SPÉCIALISÉ
INFIRMIÈRE PRATICIENNE SPÉCIALISÉE

Heures par semaine : 35 - 36,25

Catégorie : 1 Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires

Personne qui est responsable de soins infirmiers et d'activités professionnelles médicales auprès des usagers dans un domaine de spécialité visant des problèmes de santé complexes et ce, conformément à la législation en vigueur. Elle collabore avec le médecin traitant afin d'identifier les problèmes de santé et d'établir les priorités de soins et de traitements. Elle contribue au suivi des usagers préalablement diagnostiqués, en étroite collaboration avec le médecin traitant. Elle apporte un soutien clinique aux infirmières et aux autres professionnels.

Elle contribue à la conception, l'application et l'évaluation des programmes se rapportant à sa spécialité. Elle participe au développement et à l'implantation des programmes d'enseignement aux usagers, à leurs proches et à des groupes de personnes.

Elle participe à l'élaboration et à l'évaluation des règles de soins médicaux et infirmiers et collabore au développement des programmes de formation pour le personnel infirmier.

Elle réalise ou collabore à la recherche en soins infirmiers et collabore à la recherche clinique médicale.

Doit détenir un diplôme de deuxième cycle donnant ouverture au certificat de spécialiste de l'O.I.I.Q., les attestations de formation prescrites par la réglementation ainsi qu'un certificat de spécialiste de l'O.I.I.Q.

Échelle de salaire: Groupe 135

1916 INFIRMIER PREMIER ASSISTANT EN CHIRURGIE
INFIRMIÈRE PREMIÈRE ASSISTANTE EN CHIRURGIE

Heures par semaine : 35 - 36,25

Catégorie : 1 Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires

Personne qui, en plus de ses fonctions d'infirmier clinicien ou d'infirmière clinicienne, exerce des activités professionnelles dans le domaine des soins pré, per et postopératoire et ce, conformément à la réglementation en vigueur.

Elle apporte une collaboration immédiate et continue au chirurgien en exécutant des gestes cliniques et techniques chirurgicaux complémentaires lors de l'intervention chirurgicale. Elle n'exerce en aucun temps simultanément comme infirmier ou infirmière en service interne.

Doit détenir un baccalauréat en sciences infirmières ou doit avoir complété au moins 60 crédits en sciences infirmières dans le cadre d'un programme d'études universitaires autre que le programme conduisant au certificat mentionné à l'alinéa suivant ou doit, au 28 décembre 2000, répondre aux exigences prévues à la réglementation.

Doit détenir un certificat en soins infirmiers périopératoires qui le ou la rend apte, conformément à la réglementation, à exercer les présentes fonctions.

Échelle de salaire: Groupe 136

2101 TECHNICIEN OU TECHNICIENNE EN ADMINISTRATION

Heures par semaine : 32,50 - 35

Catégorie : 3 Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Personne qui effectue des travaux reliés à la gestion du personnel, à la gestion financière, à l'organisation du travail et à la planification de l'exécution de travaux complexes à caractère administratif en faisant la cueillette et l'analyse de données.

Ce titre d'emploi comprend également la personne qui est responsable du fonctionnement administratif d'une direction et qui voit aux relations internes et externes de celle-ci. Elle est responsable des activités du personnel de bureau de la direction.

Doit détenir, selon le champ d'activités requis, un diplôme de fin d'études collégiales avec spécialisation en techniques administratives ou dans une discipline appropriée d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Cet emploi comprend également les personnes qui, suite à une expérience pertinente, détiennent un certificat d'études collégiales en techniques administratives.

Échelle salariale : Groupe 705

2102 TECHNICIEN OU TECHNICIENNE AUX CONTRIBUTIONS

Heures par semaine : 32,50 - 35

Catégorie : 3 Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Personne qui, en effectuant des entrevues et des enquêtes, établit le niveau de contribution financière des personnes responsables bénéficiant des services de placement de dépendants de la part d'un Centre jeunesse. Elle monte les dossiers nécessaires aux délibérations du Comité de révision ou du Comité d'appel. Elle enregistre les contributions aux livres comptables et établit la balance de vérification. Elle peut aider les familles dans la solution de leurs problèmes et rédiger à cet effet des rapports sous forme d'études de cas et fait des recommandations.

Doit détenir un diplôme de fin d'études collégiales avec spécialisation en techniques administratives, techniques de travail social ou en techniques d'assistance sociale d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Cet emploi comprend aussi les personnes qui, suite à une expérience pertinente, détiennent un certificat d'études collégiales en techniques administratives, techniques de travail social ou en techniques d'assistance sociale.

Cet emploi comprend aussi les personnes qui, au 23 août 1976, étaient classifiées technicien aux contributions et celles rémunérées selon l'échelle des techniciens.

Échelle salariale : Groupe 208

2106 CHARGÉ OU CHARGÉE DE PRODUCTION

Heures par semaine : 35

Catégorie : 3 Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Personne qui coordonne le travail des opérateurs en informatique; détermine le calendrier des travaux à être traités par ordinateur; vérifie l'exactitude des cartes de contrôle et des demandes de traitement; collabore à l'élaboration et à la mise à jour des méthodes de production; identifie les problèmes relatifs au traitement des données et prend les mesures pour poursuivre la production; produit régulièrement des rapports sur les travaux réalisés et sur l'utilisation de l'équipement et du matériel; au besoin, opère le pupitre de commande.

Échelle salariale : Groupe 219

2123 TECHNICIEN OU TECHNICIENNE EN INFORMATIQUE

Heures par semaine : 32,50 - 35

Catégorie : 3 Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Personne qui effectue des travaux techniques concernant la programmation (codification, développement de données tests, tests, correction) à partir de systèmes dont le cadre général est établi par l'analyste en informatique. Elle installe et développe des logiciels, les configure et les maintient à jour. Elle effectue divers travaux reliés aux bases de données. Elle assure la surveillance des bases de données. Elle applique les procédures de sécurité et de sauvegarde des données; elle gère les droits d'accès au système d'information informatisé.

Elle fournit un support technique aux utilisateurs des logiciels et des équipements informatiques et intervient lors d'interruption de service.

Elle élabore les plans de câblage destinés à relier les divers services au centre de traitement.

Doit détenir un diplôme de fin d'études collégiales avec spécialisation en informatique d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Échelle salariale : Groupe 203

2124 TECHNICIEN SPÉCIALISÉ EN INFORMATIQUE
TECHNICIENNE SPÉCIALISÉE EN INFORMATIQUE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 3 Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Personne qui assure la configuration logicielle et matérielle, l'optimisation et la sécurité des systèmes d'information, des infrastructures technologiques et des réseaux de télécommunication.

Elle voit à la mise en place, au bon fonctionnement et à l'évolution de composantes technologiques complexes à portée locale, régionale ou provinciale.

Elle agit à titre d'expert dans son domaine de spécialisation et supporte les techniciens ou techniciennes en informatique dans la résolution de problèmes d'un niveau de complexité ou de spécialisation élevé.

Elle peut être appelé à élaborer les plans de mise en œuvre de projets technologiques et à coordonner le travail d'une équipe de techniciens en informatique.

Elle doit détenir un diplôme de fin d'études collégiales avec spécialisation en informatique d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou une attestation d'études pertinentes dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente. Elle doit détenir un minimum de quatre (4) années d'expérience dans son domaine de spécialisation. Elle peut détenir une certification de spécialisation délivrée par une autorité compétente et reconnue dans le domaine des technologies de l'information.

Échelle salariale : Groupe 214

2203 ASSISTANT OU ASSISTANTE EN PATHOLOGIE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui participe ou fait les manœuvres nécessaires aux autopsies; procède à des coupes, prélèvements, dissèque, examine de façon macroscopique différents spécimens et fait les rapports nécessaires, le tout dans une démarche pour en arriver à la détermination d'un diagnostic médical ou pour des fins d'enseignement et de recherche.

Elle effectue tout travail connexe telle la classification du matériel, la préparation de solutions, de pièces anatomiques, de pièces utilisées pour fins d'enseignement et autres travaux similaires. Elle doit voir à l'entretien de l'équipement et des instruments utilisés.

Elle doit posséder une connaissance des techniques utilisées en autopsie et doit détenir un diplôme d'études collégiales dans une discipline appropriée telle thanatologie, techniques médicales ou autre discipline comportant des cours de biologie et d'anatomie.

Échelle salariale : Groupe 215

2205 TECHNOLOGUE EN RADIODIAGNOSTIC

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui effectue différents examens en radiologie et produit des images médicales à l'aide d'appareils prévus à cette fin. Ces images sont produites à des fins diagnostiques ou thérapeutiques.

Doit détenir un diplôme de fin d'études collégiales avec spécialisation en technologie de radiodiagnostic d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Doit être membre de l'Ordre professionnel des technologues en radiologie du Québec.

Échelle salariale : Groupe 713

2207 TECHNOLOGUE EN RADIO-ONCOLOGIE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui prépare et applique des traitements de radiations ionisantes, utilise les radiations à des fins thérapeutiques ou diagnostiques et ce, à l'aide d'appareils prévus à cette fin.

Doit détenir un diplôme de fin d'études collégiales avec spécialisation en technologie de radio-oncologie d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Doit être membre de l'Ordre professionnel des technologues en radiologie du Québec.

Échelle salariale : Groupe 713

2208 TECHNOLOGUE EN MÉDECINE NUCLÉAIRE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui prépare et administre des substances radioactives. Elle détecte la répartition de la substance dans le corps humain et étudie la physiologie des organes et ce, à l'aide d'appareil prévus à cette fin. Ces images sont produites à des fins diagnostiques ou thérapeutiques.

Doit détenir un diplôme de fin d'études collégiales avec spécialisation en technologie de médecine nucléaire d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Doit être membre de l'Ordre professionnel des technologues en radiologie du Québec.

Échelle salariale : Groupe 713

2212 TECHNOLOGUE SPÉCIALISÉ OU TECHNOLOGUE SPÉCIALISÉE EN RADIOLOGIE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Technologue affecté de façon habituelle à l'exécution d'examens spécialisés requérant des connaissances spéciales. Cette personne veille à la familiarisation des étudiants et à l'entraînement pratique des technologues gradués ou technologues graduées.

Si les besoins l'exigent, elle fait également du travail général lorsque les examens spécialisés sont terminés.

Les spécialités reconnues sont les suivantes:
a) neuro-radiologie;
b) radiologie cardio-vasculaire;
c) tomographie polydirectionnelle (à l'exclusion de la tomographie linéaire);
d) salle d'opération;
e) mammographie (en plus d'être affecté(e) au dépistage mammographique, le technologue doit accomplir des examens diagnostiques élaborés);
f) échographie (à l'exclusion de l'écho "A");
g) tomographie axiale (Scan);
h) résonnance magnétique;
i) positron (PET (Scan));
j) dosimétrie;
k) radium (curie-thérapie).

Les autres spécialités déjà reconnues au niveau local sont maintenues.

Le ou la technologue ne peut obtenir son supplément qu'après trois (3) mois de service au maximum.

Échelle salariale : Groupe 712

2213 COORDONNATEUR OU COORDONNATRICE TECHNIQUE (RADIOLOGIE)

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Technologue qui a pour principale fonction de mettre au point et vérifier les techniques radiologiques à l'intérieur d'un service de radiologie. Cette personne peut aussi exécuter des techniques radiologiques.

Cette personne est responsable de la qualité du travail effectué par les technologues et par le personnel auxiliaire.

Échelle salariale : Groupe 240

2214 INSTITUTEUR OU INSTITUTRICE CLINIQUE (RADIOLOGIE)

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Technologue responsable de l'enseignement clinique auprès des étudiants. Cette personne voit à leur formation dans l'une des disciplines suivantes:

radiodiagnostic;
radio-oncologie;
médecine nucléaire.

Cette personne voit aussi à l'application du programme collégial en milieu hospitalier et peut à l'occasion dispenser certains cours théoriques.

Échelle salariale : Groupe 741

2219 ASSISTANT-CHEF TECHNOLOGUE EN RADIOLOGIE
ASSISTANTE-CHEF TECHNOLOGUE EN RADIOLOGIE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Technologue qui partage les responsabilités du chef technologue ou de la chef technologue en radiologie et le ou la remplace durant ses absences régulières. Cette personne participe à l'administration courante du service.

Échelle salariale : Groupe 704

2222 TECHNOLOGUE EN RADIOLOGIE (SYSTÈME D'INFORMATION ET D'IMAGERIE NUMÉRIQUE)

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui est responsable du fonctionnement du système d'information et d'imagerie numérique en radiologie, de la sauvegarde des données ainsi que de la gestion de la disponibilité et de la sécurité des accès.

Elle forme les intervenants à l'utilisation du système PACS et RIS et leur fournit du support technique.

Doit détenir un diplôme de fin d'études collégiales avec spécialisation en technologie de radiodiagnostic, de radio-oncologie ou de médecine nucléaire d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et posséder un minimum de deux (2) années d'expérience pertinente dans son champs de spécialisation.

Doit détenir la formation spécifique sur le système informatique (PACS-RIS).

Doit être membre de l'Ordre des technologues en radiologie du Québec.

Échelle salariale : Groupe 714

2223 TECHNOLOGISTE MÉDICAL OU TECHNOLOGISTE MÉDICALE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui effectue, sur le corps humain ou à partir de spécimens, des analyses et des examens dans le domaine de la biologie médicale. Assure la validité technique des résultats à des fins diagnostiques, de suivi thérapeutique ou de recherche.

Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) avec spécialisation en technologie médicale d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Doit être membre de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.

Échelle salariale : Groupe 713

2224 TECHNICIEN DE LABORATOIRE MÉDICAL DIPLOMÉ TECHNICIENNE DE LABORATOIRE MÉDICAL DIPLOMÉE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui effectue, à partir de spécimens, des analyses et des examens dans le domaine de la biologie médicale. Elle assure la validité technique des résultats à des fins diagnostiques, de suivi thérapeutique ou de recherche.

Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) avec spécialisation en technologie médicale d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Ce titre d'emploi comprend également la personne détenant un certificat de niveau initial de la Société canadienne des sciences de laboratoire médical. (SCSLM).

Échelle salariale : Groupe 713

2227 COORDONNATEUR OU COORDONNATRICE TECHNIQUE (LABORATOIRE)

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Technologiste médical ou technologiste médicale ou technicien de laboratoire médical diplômé ou technicienne de laboratoire médicale diplômée qui, sous la direction et la surveillance d'un ou une chef technologiste ou de l'assistant chef ou assistante chef, tout en exécutant lui même ou elle même des analyses ou travaux à caractère technique à l'intérieur d'un laboratoire clinique ou de biologie médicale, voit de façon régulière à la surveillance, à l'entraînement et à la coordination des activités d'autres personnes.

Elle peut voir au bon fonctionnement des méthodes et procédés d'analyses et à la compilation statistique des résultats d'analyses en vue du contrôle de qualité ou de toute information nécessaire au bon fonctionnement du laboratoire.

Échelle salariale : Groupe 240

2232 INSTITUTEUR OU INSTITUTRICE CLINIQUE (LABORATOIRE)

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Technologiste médical ou technologiste médicale ou technicien de laboratoire médical diplômé ou technicienne de laboratoire médicale diplômée qui, dans un laboratoire de biologie humaine (médicale), est responsable de l'organisation, de la coordination, de l'orientation, du déroulement de l'expérience clinique et du suivi des stages effectués par des étudiants ou étudiantes en techniques de laboratoire médical (programme 140).

Cette personne peut participer à tout comité ayant trait à l'enseignement clinique et assister aux réunions du CEGEP auquel elle est rattachée.

Échelle salariale : Groupe 741

2234 ASSISTANT-CHEF TECHNOLOGISTE MÉDICAL
ASSISTANTE-CHEF TECHNOLOGISTE MÉDICALE
ASSISTANT-CHEF TECHNICIEN DE LABORATOIRE MÉDICAL DIPLÔMÉ
ASSISTANTE-CHEF TECHNICIENNE DE LABORATOIRE MÉDICAL DIPLÔMÉE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Technologiste médical ou technologiste médicale ou technicien de laboratoire médical diplômé ou technicienne de laboratoire médicale diplômée qui, dans une ou plusieurs disciplines d'un laboratoire médical, partage avec le ou la chef technologiste la responsabilité de l'ensemble des techniques utilisées. Cette personne participe à la mise au point de nouvelles techniques à caractère spécialisé, débordant les cadres des analyses requises de façon habituelle ou routinière dans les laboratoires médicaux.

Elle doit voir, lorsque requis, à l'initiation et à l'entraînement systématique ainsi qu'au contrôle de la qualité du travail effectué par toute autre catégorie de personnel qui lui est assignée (y compris les médecins-résidents ou médecins-résidentes s'il y a lieu).

Elle peut être appelée à participer à l'administration courante du service, elle assiste le ou la chef technologiste dans l'exercice de ses fonctions et le ou la remplace durant ses absences régulières.

Échelle salariale : Groupe 210

2236 ASSISTANT-CHEF TECHNICIEN EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE ASSISTANTE-CHEF TECHNICIENNE EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui, tout en travaillant elle-même comme technicienne ou technicien en électrophysiologie médicale, partage avec le ou la chef d'électrophysiologie médicale ou le chef-technicien ou la chef-technicienne en électrophysiologie médicale la responsabilité du service et le ou la remplace lors de ses absences régulières.

Échelle salariale : Groupe 709

2240 ASSISTANT-CHEF TECHNICIEN EN DIÉTÉTIQUE ASSISTANTE-CHEF TECHNICIENNE EN DIÉTÉTIQUE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui, tout en travaillant elle-même comme technicien ou technicienne en diététique, partage les responsabilités du chef de service et le ou la remplace durant ses absences régulières.
On entend par absences régulières du chef de service:
a) les congés hebdomadaires;
b) les congés fériés;
c) les vacances annuelles;
d) toute absence-maladie n'excédant pas un (1) mois continu.

Échelle salariale : Groupe 706

2241 TECHNICIEN OU TECHNICIENNE EN ELECTRO-ENCÉPHALOGRAPHIE (E.E.G.)

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui opère les divers appareils utilisés dans un laboratoire d'électro-encéphalographie et voit à leur entretien. Elle peut participer à l'enseignement et à la formation clinique.

Doit détenir un diplôme de fin d'études collégiales avec spécialisation en électro-physiologie médicale ou un diplôme en techniques électro-encéphalographiques décerné par l'Association canadienne des techniciens en électro-encéphalographie.

Cet emploi comprend aussi les personnes qui, au 23 août 1976, étaient classifiées technicien en électro-encéphalographie.

Échelle salariale : Groupe 211

2242 ASSISTANT-CHEF DU SERVICE DES ARCHIVES
ASSISTANTE-CHEF DU SERVICE DES ARCHIVES

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Archiviste médical ou archiviste médicale qui, tout en travaillant comme archiviste, assiste le ou la chef du service des archives et le ou la remplace durant ses absences régulières.

Il ou elle participe à l'administration courante du service.

Aux fins d'application de la présente convention, les absences régulières du ou de la chef du service des archives sont les suivantes:
a) les congés hebdomadaires;
b) les congés fériés;
c) les congés annuels;
d) toute autre absence n'excédant pas un (1) mois continu.

Échelle salariale : Groupe 724

2244 INHALOTHÉRAPEUTE

Heures par semaine : 35 - 36,25

Catégorie : 1 Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires

Personne qui assume la responsabilité d'un ensemble de techniques d'inhalothérapie. Elle contribue à l'évaluation de la fonction cardiorespiratoire de l'usager à des fins diagnostiques ou de suivi thérapeutique, contribue à l'anesthésie et traite des problèmes qui affectent le système cardiorespiratoire.

Elle est responsable du maniement des appareils utilisés à ces fins. Elle voit à leur distribution, leur entretien et leur bon fonctionnement. Elle peut participer à l'enseignement des techniques propres à l'inhalothérapie.

Doit être membre de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

Échelle salariale : Groupe 714

2246 COORDONNATEUR OU COORDONNATRICE TECHNIQUE (INHALOTHÉRAPIE)

Heures par semaine : 35 - 36,25

Catégorie : 1 Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires

Personne qui, tout en travaillant elle-même comme inhalothérapeute, voit de façon régulière à la surveillance, à l'entraînement et à la coordination des activités d'autres personnes. Elle peut voir à la qualité des techniques utilisées et à la compilation des données nécessaires au bon fonctionnement du service.

Échelle salariale : Groupe 721

2247 CHARGÉ OU CHARGÉE DE L'ENSEIGNEMENT CLINIQUE (INHALOTHÉRAPIE)

Heures par semaine : 35

Catégorie : 1 Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires

Inhalothérapeute qui, sous l'autorité du ou de la chef du service d'inhalothérapie et en collaboration avec le responsable médical ou la responsable médicale, a la responsabilité de l'exécution du programme de stages cliniques.

Cette personne doit notamment veiller à la planification du travail effectué par les étudiants ou étudiantes stagiaires et voir à la répartition de ces derniers ou ces dernières à l'intérieur des différents services de l'établissement. Elle doit dispenser et/ou organiser l'enseignement clinique proprement dit et guider les étudiants ou étudiantes dans leurs travaux pratiques.

Elle doit aussi évaluer la qualité de l'apprentissage reçu par les étudiants ou étudiantes.

Échelle salariale : Groupe 715

2248 ASSISTANT-CHEF INHALOTHÉRAPEUTE
ASSISTANTE-CHEF INHALOTHÉRAPEUTE

Heures par semaine : 35 - 36,25

Catégorie : 1 Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires

Personne qui tout en travaillant elle-même comme inhalothérapeute partage avec le ou la chef du service d'inhalothérapie la responsabilité du service et le ou la remplace lors de ses absences régulières:

a) congés hebdomadaires;
b) congés fériés;
c) congés annuels;
d) toute absence-maladie n'excédant pas un (1) mois continu.

Échelle salariale : Groupe 200

2251 ARCHIVISTE MÉDICAL
ARCHIVISTE MÉDICALE

Heures par semaine : 32,50 - 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui assume les responsabilités relatives à la gestion des dossiers, à la mise en code des éléments des dossiers, à l'analyse quantitative et qualitative des dossiers, à l'application de la politique de divulgation des informations inscrites au dossier; assume la recherche, collige, analyse et interprète les données statistiques. Elle collabore avec l'équipe professionnelle, à l'enseignement et à l'évaluation par critères objectifs des dossiers.

Doit détenir un diplôme de fin d'études collégiales en techniques d'archives médicales ou un diplôme d'archiviste médical d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou un diplôme reconnu par l'Association québécoise des archivistes médicales ou par le collège des archivistes médicaux du Canada (Association des archivistes médicales du Canada).

Échelle salariale : Groupe 723

2253 ILLUSTRATEUR MÉDICAL
ILLUSTRATRICE MÉDICALE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne dont le travail consiste à exécuter des graphiques, des organigrammes, des exhibits médicaux, d'assister aux opérations en vue de l'exécution des planches d'anatomie ainsi qu'en autopsie pour la dissection, afin de seconder les médecins dans leur travail de recherche ou pour l'enseignement (publications, conférences). De plus, exécute tout travail para-médical requis pour l'administration (journal d'entreprise, affiches, dépliants).

Doit détenir un diplôme de fin d'études collégiales avec spécialisation en arts appliqués (graphisme) d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et posséder des connaissances en biologie, anatomie comparative, embryologie, physiologie.

Cet emploi comprend aussi les personnes qui, suite à une expérience pertinente, détiennent un certificat d'études collégiales en arts appliqués (graphisme).

Cet emploi comprend aussi les personnes qui, au 23 août 1976, étaient classifiées illustrateur médical.

Échelle salariale : Groupe 245

2254 PHOTOGRAPHE MÉDICAL OU PHOTOGRAPHE MÉDICALE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui conçoit les schémas d'exécution des travaux de photographie et en assume l'exécution en assistant aux opérations, aux autopsies et autres activités où sa présence est requise; effectue le travail de laboratoire ordinaire et/ou hautement spécialisé requis; recommande l'achat des fournitures et équipements lorsque requis.

Doit détenir un diplôme de fin d'études collégiales avec spécialisation en arts graphiques (photographie) d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et posséder les connaissances en biologie, anatomie comparative, embryologie, physiologie.

Cet emploi comprend aussi les personnes qui, au 23 août 1976, étaient classifiées photographe médical.

Échelle salariale : Groupe 215

2257 TECHNICIEN OU TECHNICIENNE EN DIÉTÉTIQUE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui adapte et vérifie le menu des usagers et du personnel et exécute toutes les compilations et rapports nécessaires; visite des usagers pour recueillir des renseignements concernant leur alimentation et transmet aux divers intervenants ou intervenantes les renseignements requis; contrôle la préparation et le service des aliments; guide d'autres personnes salariées dans la mise en pratique des techniques de travail et d'hygiène; élabore, expérimente, standardise des recettes et calcule le prix de revient; participe au contrôle qualitatif et quantitatif des stocks selon les spécifications établies dans l'établissement.

Doit détenir un diplôme de fin d'études collégiales avec spécialisation en "techniques diététiques" d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Ce titre d'emploi comprend également la personne détenant un certificat d'études collégiales en techniques de diététique dispensé par une institution reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Échelle salariale : Groupe 211

2258 TECHNICIEN OU TECHNICIENNE EN AUDIO-VISUEL

Heures par semaine : 35

Catégorie : 3 Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Personne qui opère, vérifie, entretient et peut réparer divers appareils de production et de diffusion audio-visuels; récupère, inventorie, classifie et range les documents et appareils audio-visuels.

Doit détenir un diplôme de fin d'études collégiales avec spécialisation en électro-technique (audio-visuel) d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Cet emploi comprend aussi les personnes qui, au 23 août 1976, étaient classifiées technicien en audio-visuel.

Échelle salariale : Groupe 215

2259 ORTHOPTISTE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui corrige sur des usagers des troubles de vision binoculaire au moyen de traitements et qui enseigne les exercices; prépare des rapports-progrès et des histoires de cas; programme des tests et des traitements.

Doit détenir un certificat décerné par le Conseil Canadien d'Orthoptique et par l'Association Médicale Canadienne conjointement avec la Société Canadienne d'Ophtalmologie ou un diplôme en orthoptique reconnu par l'établissement.

Échelle salariale : Groupe 276

2261 HYGIÉNISTE DENTAIRE (TITRE RÉSERVÉ) * TECHNICIEN OU TECHNICIENNE EN HYGIÈNE DENTAIRE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui, à partir des programmes généraux établis, élabore des programmes spécifiques d'éducation et de prévention en matière d'hygiène dentaire; collabore aux différents programmes de dépistage; elle peut assister le ou la dentiste dans l'exercice de ses fonctions. Elle applique en matière de prévention et de soins dentaires, les techniques d'hygiène dentaire; voit à l'application topique des agents antiocariogènes; procède au nettoyage, au détartrage et au polissage des dents, effectue l'examen oral préliminaire et l'anamnèse; place, sculpte et finit les restaurations; prend les impressions pour modèles d'étude; tient l'inventaire et fait les commandes de fournitures dentaires.

Doit détenir un diplôme de fin d'études collégiales avec spécialisation en hygiène dentaire d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

* Pour utiliser ce titre réservé, la personne doit être membre de l'Ordre professionnel des hygiénistes dentaires du Québec. À la demande de l'employeur, la personne concernée fournit la preuve de son appartenance audit Ordre.

Échelle salariale : Groupe 711

2262 TECHNICIEN OU TECHNICIENNE DENTAIRE (TITRE RÉSERVÉ) * (Échelle non définitive)

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui conçoit, fabrique ou surveille la fabrication, ajuste, répare et modifie les prothèses buccales telles que des dentiers, des couronnes, des ponts ou des appareils orthodontiques sur ordonnance d'un médecin ou prescription d'un dentiste ou d'un orthodontiste. Doit détenir un diplôme de fin d'études collégiales (DEC) avec spécialisation en techniques de prothèses dentaires d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

* Pour utiliser le titre réservé, la personne doit être membre de l'Ordre professionnel des techniciens et techniciennes dentaires du Québec. À la demande de l'employeur, la personne doit fournir annuellement la preuve de son appartenance audit Ordre.

Échelle salariale : Groupe 762

2270 TECHNICIEN OU TECHNICIENNE EN PHYSIOLOGIE CARDIORESPIRATOIRE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne connaissant les techniques utilisées dans le service de physiologie cardiorespiratoire. Elle fait et contrôle les tests, les analyses, donne les traitements, utilise les différents appareils du service et participe à toutes les techniques. Elle fait aussi les calculs relatifs aux épreuves de la fonction cardiaque et pulmonaire.

Cette personne doit détenir un diplôme de fin d'études collégiales soit en biologie médicale ou en inhalothérapie.

Doit être membre de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec ou de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

Échelle salariale : Groupe 213

2271 CYTOLOGISTE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui effectue à partir de spécimens, des analyses et des examens dans le domaine de la biologie médicale afin d'identifier et d'évaluer les cellules atypiques ou suspectes reliées à la présence d'un cancer. Assure la validité technique des résultats à des fins diagnostiques, de suivi thérapeutique et de recherche.

Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) avec spécialisation en technologie médicale d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ainsi qu'une attestation d'étude collégiale (AEC) en cyto-technologie.

Ce titre d'emploi comprend également la personne détenant un certificat de niveau initial de la Société canadienne des sciences de laboratoire médical (SCSLM).

Ce titre d'emploi comprend aussi la personne qui, au moment de la date d'entrée en vigueur de la convention collective assure l'ensemble des fonctions ci-haut décrites et qui était reconnue par l'Employeur comme cyto-technologiste et rémunérée comme telle.

Échelle salariale : Groupe 713

2273 PSYCHO-TECHNICIEN OU PSYCHO-TECHNICIENNE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui administre et corrige des tests psychologiques tels que personnalité, intelligence, aptitudes, intérêts, connaissances ou autres dans le cadre d'une évaluation psychologique. Prépare la présentation graphique des données et effectue les calculs statistiques requis.

Doit détenir un diplôme de fin d'études collégiales avec champ de spécialisation approprié.

Cet emploi comprend aussi les personnes qui, au 23 août 1976, étaient classifiées psycho-technicien.

Échelle salariale : Groupe 722

2275 TECHNICIEN OU TECHNICIENNE EN COMMUNICATION

Heures par semaine : 35

Catégorie : 3 Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Personne qui conceptualise, réalise et diffuse de l'information auprès de la population et du personnel par le langage des médias de communication appropriés.

Doit détenir un diplôme de fin d'études collégiales avec spécialisation en communication ou dans une autre spécialisation appropriée d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Échelle salariale : Groupe 245

2276 COORDONNATEUR OU COORDONNATRICE TECHNIQUE EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Technicien ou technicienne qui tout en exécutant des techniques en électrophysiologie médicale a pour fonction de mettre au point et de vérifier ces techniques.

Cette personne est responsable de la qualité du travail effectué par les techniciens et techniciennes ainsi que par le personnel auxiliaire.

Échelle salariale : Groupe 707

2277 COORDONNATEUR OU COORDONNATRICE TECHNIQUE EN GÉNIE BIOMÉDICAL (Échelle non définitive)

Heures par semaine : 38,75

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui tout en travaillant comme technicien en génie biomédical, coordonne et surveille les activités d'une équipe de techniciens et voit au respect des standards de qualité. Elle participe à l'élaboration et à la mise en application des programmes d'optimisation et d'entretien préventif des équipements médicaux spécialisés (EMS). Elle participe à l'orientation et à la formation des techniciens en génie biomédical.

Échelle salariale : Groupe 757

2278 TECHNOLOGISTE EN HÉMODYNAMIQUE OU TECHNOLOGUE EN HÉMODYNAMIQUE

Heures par semaine : 35 – 36,25

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Technologiste médical ou technologiste médicale ou technologue en radiologie qui dans un laboratoire d'hémodynamique, s'occupe du montage, du fonctionnement, de la calibration et du nettoyage d'appareils électroniques, physiologiques, manométriques et enregistreuses tels que capteurs de pression, électrode, manomètre, densitomètre, thermistors, E.C.G., eximètre, intégrateur, pacemaker, défibrillateur, ordinateur cardiaque.

Cette personne analyse les différents paramètres sanguins et cardio pulmonaires; elle surveille et calcule les pressions et débits de l'usager. Elle effectue les techniques de réanimation cardiaque. Elle voit à l'entretien simple des appareils.

Échelle salariale : Groupe 205

2280 TECHNICIEN OU TECHNICIENNE EN HORTICULTURE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Sous l'autorité du responsable des serres, le technicien ou la technicienne en horticulture répond à des tâches à la fois horticoles et à l'entretien des terrains.

Elle participe aux activités horticulturelles telles que les semis, le plantage, l'émondage, le rempotage, etc. afin de développer les projets d'horticulture aux serres et sur les terrains de l'hôpital.

Elle prend les moyens préventifs dans l'utilisation des insecticides fongicides.

Elle participe à la planification des activités thérapeutiques des usagers.

Elle assure la sécurité des usagers dans l'utilisation de l'équipement.

Doit détenir un diplôme de fin d'études collégiales avec spécialisation en horticulture d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Échelle salariale : Groupe 206

2282 ARCHIVISTE MÉDICAL OU ARCHIVISTE MÉDICALE (CHEF D'ÉQUIPE)

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Archiviste médical ou archiviste médicale qui, sous la responsabilité du chef ou de la chef ou de l'assistant-chef ou assistante-chef du service des archives, voit à l'entraînement, la coordination et la surveillance d'un ou d'une ou de plusieurs archivistes médicales ainsi que d'autres personnes travaillant dans diverses catégories d'emplois.

Échelle salariale : Groupe 725

2284 TECHNICIEN OU TECHNICIENNE EN CYTOGÉNÉTIQUE CLINIQUE (Échelle non définitive)

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui effectue à partir d'échantillons de différents tissus humains, des tests et des analyses sur les chromosomes à des fins diagnostiques, de suivi thérapeutique et de recherche. Elle assure la validité technique des résultats.

Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) avec spécialisation en technologie d'analyses biomédicales d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ainsi qu'une attestation d'études collégiales (AEC) en cytogénétique clinique.

Ce titre d'emploi comprend également la personne détenant un certificat de niveau initial en génétique clinique de la Société canadienne des sciences de laboratoire médical (SCSLM).

Échelle salariale : Groupe 757

2285 TECHNICIEN OU TECHNICIENNE EN GÉRONTOLOGIE

Heures par semaine : 36,25

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui, en collaboration avec le personnel de son milieu d'occupation, intervient à son niveau pour assurer le bien-être, la sécurité et l'autonomie de l'usager. À cet effet, elle favorise la création d'un milieu de vie de qualité optimale en tenant compte des habiletés physiques et mentales de l'usager, en fonction de l'environnement. Elle incite l'usager à participer aux activités collectives; elle organise, anime et participe aux activités de loisirs et de récréation à l'intention des usagers en tenant compte de leurs capacités et habiletés résiduelles; elle participe avec les autres membres de l'équipe pour maintenir et améliorer les services à dispenser aux usagers; elle favorise un régime de vie équilibrée; elle sensibilise les membres de l'équipe à l'approche gérontologique en véhiculant l'information pertinente.

Doit détenir un certificat d'études collégiales avec spécialisation en gérontologie émis par une institution reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Échelle salariale : Groupe 236

2286 TECHNICIEN OU TECHNICIENNE EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui utilise des appareils électroniques pour capter des mouvements ou des courants électriques émis par les organes ou par les systèmes biologiques.

Elle voit à la préparation du ou de l'usager, à l'installation des électrodes, au bon fonctionnement des appareils et à l'enregistrement des données, sur bandes de papier, sur bandes magnétiques ou sur écran cathodique.

Elle exerce ses fonctions dans les différents champs de l'électrophysiologie, tels que: électroencéphalographie, électromyographie, électronystagmographie, électrorétinographie, électrocardiographie, électrosonographie, potentiels évoqués visuels, potentiels évoqués auditifs et potentiels évoqués somesthésiques. Elle peut participer à l'enseignement et à la formation clinique.

Doit posséder un diplôme de fin d'études collégiales avec spécialisation en techniques d'électrophysiologie médicale d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Ce titre d'emploi comprend également la personne détenant le R.E.T. du Bureau canadien d'enregistrement des technologistes en électroencéphalographie.

Échelle salariale : Groupe 708

2287 PERFUSIONNISTE CLINIQUE

Heures par semaine : 35 - 36,25

Catégorie : 1 Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires

Personne qui, sous la surveillance médicale, est habilitée par sa formation et son entraînement à dériver la circulation sanguine d'un usager à l'aide d'unités de support vital afin de suppléer à certaines fonctions physiologiques. Elle surveille les différents paramètres de la circulation extracorporelle et s'assure du maintien des fonctions physiologiques de l'usager. Elle effectue toutes tâches connexes au bon fonctionnement de son secteur d'activités.

Cette personne doit être titulaire d'un certificat en perfusion extracorporelle conformément à la réglementation.

Cet emploi comprend aussi les personnes salariées qui, le 30 avril 2003, exerçaient comme perfusionniste ou technicien ou technicienne en circulation extracorporelle.

Échelle salariale : Groupe 205

2290 CHARGÉE OU CHARGÉE CLINIQUE DE SÉCURITÉ TRANSFUSIONNELLE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui, sous la supervision clinique de l'hématologue responsable de la banque de sang et sous l'autorité du coordonnateur ou gestionnaire du service de biologie médicale, participe à la conception et à la coordination du programme relié à la sécurité transfusionnelle en regard des pratiques transfusionnelles incluant les programmes de transfusion, assure le suivi et recommande des modifications ou des actions qui favorisent une meilleure qualité. Elle collabore à l'élaboration et à la planification de programmes de formation et d'éducation continue et participe à la promotion de l'information aux utilisateurs de produit sanguin. Elle réalise les enquêtes nécessaires à l'étude des incidents-accidents transfusionnels. Elle assure la communication entre les utilisateurs et les banques de sang.

Les responsabilités sont assumées à la fois dans les établissements désigné et associés et, au besoin, dans les centres affiliés.

Doit détenir le diplôme collégial en technologie médicale et être membre de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec ou détenir le diplôme collégial en soins infirmiers et être membre de l'Ordre des infirmiers du Québec.

Échelle salariale : Groupe 290

2291 CHARGÉE OU CHARGÉE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ TRANSFUSIONNELLE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui, sous la supervision clinique de l'hématologue responsable de la banque de sang et sous l'autorité du coordonnateur ou gestionnaire du service de biologie médicale, assume le rôle de pilote régional du Système d'information intégré sur les activités transfusionnelles et d'hémovigilance (SIIATH). Elle coordonne la réalisation des rapports d'utilisation des produits sanguins et fournit les données et analyses statistiques pertinentes notamment en regard de la gestion des inventaires. Elle participe à la conception et à la coordination du programme relié à la sécurité transfusionnelle en regard des pratiques en banque de sang, assure le suivi et recommande des modifications ou des actions qui favorisent une meilleure qualité. Elle collabore à l'élaboration et à la planification de programmes de formation et d'éducation continue des technologistes de banque de sang. Elle assure la communication entre le laboratoire de la banque de sang et les centres associés ou affiliés.

Les responsabilités sont assumées à la fois dans les établissements désignés et associés et, au besoin, dans les centres affiliés.

Doit détenir le diplôme collégial en technologie médicale et être membre de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.

Échelle salariale : Groupe 726

2295 THÉRAPEUTE EN RÉADAPTATION PHYSIQUE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui détermine un plan de traitement et réalise les interventions dans le but d'obtenir un rendement fonctionnel optimal lorsqu'il dispose préalablement d'une évaluation faite par un physiothérapeute ou d'un diagnostic médical non limité aux symptômes qui indique, s'il y a lieu, le type de structure atteinte et qui est accompagné d'un dossier documentant l'atteinte. Elle peut participer à l'enseignement clinique.

Doit détenir un diplôme de fin d'études collégiales avec spécialisation en réadaptation physique d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Doit être membre de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec.

Échelle salariale : Groupe 710

2333 TECHNICIEN OU TECHNICIENNE EN ARTS GRAPHIQUES

Heures par semaine : 35 – 36,25

Catégorie : 3 Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Personne qui, sous l'autorité de la supérieure ou du supérieur immédiat, conçoit et réalise des travaux à caractère technique, artistique et pédagogique dans le domaine des arts appliqués et graphiques. Elle peut consulter, au besoin, le personnel professionnel et administratif dans la conception des imprimés et présentations visuelles.

Doit détenir un diplôme de fin d'études collégiales avec spécialisation en arts appliqués (graphisme) ou dans une autre spécialisation appropriée d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Échelle salariale : Groupe 215

2356 TECHNICIEN OU TECHNICIENNE EN DOCUMENTATION

Heures par semaine : 32,50 - 35

Catégorie : 3 Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Personne qui réalise des travaux techniques ayant trait à l'organisation et au fonctionnement de systèmes ou de centres de documentation tels que: bibliothèques, audio-vidéothèques, archives. Dans son travail, la personne peut fournir une assistance technique au personnel affecté dans le service de même qu'aux usagers.

Doit détenir un diplôme de fin d'études collégiales avec spécialisation en techniques de la documentation d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Échelle salariale : Groupe 246

2360 TECHNICIEN OU TECHNICIENNE DE BRAILLE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui, comme correcteur ou correctrice, clichoteur ou clichoteuse ou transcripteur ou transcriptrice est appelée à concevoir, adapter ou produire en langage braille divers ouvrages et documents académiques, culturels, techniques ou scientifiques, selon les règles d'abrègement applicables aux disciplines concernées, c'est-à-dire le français, l'anglais, la physique, la chimie, les mathématiques et la musique.

De plus, elle est parfois appelée à collaborer avec les utilisateurs éventuels du produit de son travail (ex. : les enseignants et les différents producteurs de braille, pour l'établissement des conventions et de régies nouvelles ainsi que pour la recherche de solutions à des problèmes communs).

Enfin, certains techniciens ou certaines techniciennes de braille peuvent être appelés à contribuer à la réalisation de maquettes et de figures en relief de certains graphiques et tableaux.

Elle doit détenir une attestation officielle de compétence émise par l'Institut Nazareth et Louis-Braille (École).

Cet emploi comprend aussi les personnes qui étaient classifiées transcripteur ou transcriptrice sur stérétypes, transcripteur ou transcriptrice sur braille, correcteur ou correctrice d'épreuves et technicien ou technicienne en transcription braille.

Échelle salariale : Groupe 245

2362 TECHNICIEN OU TECHNICIENNE EN ORTHÈSE-PROTHÈSE

Heures par semaine : 36,25

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui conçoit, fabrique ou surveille la fabrication, ajuste, répare et modifie les orthèses et/ou prothèses suite à une prescription médicale afin d'améliorer l'indépendance fonctionnelle des usagers; participe à leur réadaptation; collabore à l'initiation au travail et à l'entraînement du personnel.

Doit détenir un diplôme de fin d'études collégiales avec spécialisation en techniques d'orthèses et de prothèses d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Échelle salariale : Groupe 201

2363 OPTICIEN OU OPTICIENNE D'ORDONNANCES (Échelle non définitive)

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui pose, vérifie, remplace et ajuste des lentilles ophtalmiques (lunettes et lentilles cornéennes) selon l'ordonnance émise par un optométriste ou un ophtalmologiste. Elle conseille la clientèle sur le choix, l'entretien des lentilles et l'adaptation nécessaire à l'utilisation de son aide visuelle. Elle effectue le choix et le suivi des consignations auprès des fournisseurs.

Doit détenir un diplôme de fin d'études collégiales (DEC) avec spécialisation en techniques d'orthèses visuelles d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Doit être membre de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec.

Échelle salariale : Groupe 759

2367 TECHNICIEN OU TECHNICIENNE EN GÉNIE BIO-MÉDICAL

Heures par semaine : 38,75

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne dont la fonction principale, à l'intérieur d'un service de génie ou de physique bio-médical, est d'effectuer l'installation, le dépannage, la vérification, la calibration, la construction et la modification des équipements électroniques de type bio-médical et fait les recommandations nécessaires en vue de leur bon fonctionnement y incluant leur aspect sécuritaire; peut également, s'il y a lieu, exécuter des tâches similaires sur des équipements électroniques de type industriel. Elle est appelée à couvrir tous les services de l'établissement.

Doit détenir un diplôme de fin d'études collégiales avec spécialisation en "électro-technique (électronique)" d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Échelle salariale : Groupe 208

2368 TECHNICIEN OU TECHNICIENNE EN PRÉVENTION

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui effectue différents travaux de recherche, d'inspection, de formation et de contrôle reliés à la prévention dans le but d'assurer la sécurité des usagers et du personnel ainsi que celle des biens et bâtiments.

Doit détenir un diplôme de fin d'études collégiales avec spécialisation en techniques de prévention d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Échelle salariale : Groupe 208

2369 TECHNICIEN OU TECHNICIENNE EN ÉLECTRONIQUE

Heures par semaine : 38,75

Catégorie : 3 Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Personne qui effectue l'installation, le dépannage, la calibration, la construction et la modification des équipements électroniques industriels et médicaux, des instruments et appareils de laboratoire et fait les recommandations nécessaires en vue de leur bon fonctionnement. Le technicien ou technicienne est appelé(e) à couvrir tous les services de l'établissement.

Doit détenir un diplôme de fin d'études collégiales avec spécialisation en "électro-technique (électronique)" d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Cet emploi comprend aussi les personnes qui, au 23 août 1976, étaient classifiées technicien en électronique industrielle.

Échelle salariale : Groupe 208

2370 TECHNICIEN OU TECHNICIENNE EN ÉLECTRICITÉ INDUSTRIELLE

Heures par semaine : 38,75

Catégorie : 3 Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Personne qui effectue l'installation, le dépannage, la construction et la modification des équipements industriels et médicaux, des instruments et appareils de laboratoire. Elle est aussi appelée à couvrir tous les services de l'établissement.

Doit détenir un diplôme de fin d'études collégiales avec spécialisation en électricité d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ainsi qu'une licence « C » émise par le ministère habilité.

Échelle salariale : Groupe 208

2371 TECHNICIEN OU TECHNICIENNE EN ÉLECTROMÉCANIQUE

Heures par semaine : 38,75

Catégorie : 3 Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Personne qui construit, modifie, installe, entretient, calibre ou répare des équipements électromécaniques de bureau, électriques, électroniques ou à bande magnétique. Elle couvre tous les services de l'établissement et fait, au besoin, les recommandations nécessaires au bon fonctionnement des équipements.

Doit détenir un diplôme de fins d'études collégiales avec spécialisation en électrotechnique d'une institution reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Cet emploi comprend aussi les personnes qui, au 5 décembre 1984, étaient classifiées technicien ou technicienne en électromécanique.

Échelle salariale : Groupe 206

2374 TECHNICIEN OU TECHNICIENNE EN BÂTIMENT

Heures par semaine : 35 - 38,75

Catégorie : 3 Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Personne qui prépare des plans, devis et autres documents techniques de systèmes de plomberie et de chauffage, de ventilation, de climatisation, de refrigération et d'aménagements architecturaux. Elle fait les calculs requis, résout les problèmes notamment de disposition, de contraintes de mise en plan et d'installation. Elle prépare en partie ou en totalité des devis de projets et en estime les coûts. Elle peut assurer le suivi des projets.

Doit détenir un diplôme de fin d'études collégiales avec spécialisation en technologie du bâtiment et des travaux publics (technologie de l'architecture ou technologie du génie civil ou mécanique du bâtiment) d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Échelle salariale : Groupe 208

2375 TRAVAILLEUR OU TRAVAILLEUSE COMMUNAUTAIRE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui participe à l'identification des besoins de la population et met en application les différents programmes d'action communautaire au moyen de techniques appropriées; elle agit comme personne ressource auprès des groupes.

Doit détenir un diplôme de fin d'études collégiales avec spécialisation en techniques de travail social ou en techniques d'assistance sociale ou dans une autre spécialisation appropriée d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Cet emploi comprend aussi les personnes qui, suite à une expérience pertinente, détiennent un certificat d'études collégiales en techniques de travail social ou en techniques d'assistance sociale.

Échelle salariale : Groupe 717

2377 TECHNICIEN OU TECHNICIENNE EN FABRICATION MÉCANIQUE

Heures par semaine : 38,75

Catégorie : 3 Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Personne qui effectue l'installation et l'entretien mécanique des équipements médicaux et industriels, voit à la conception, à la fabrication, à la modification et à l'entretien des appareils médicaux, appareils industriels, appareils de laboratoire et des instruments chirurgicaux. Elle est appelée à couvrir tous les services de l'établissement.

Doit détenir un diplôme de fin d'études collégiales avec spécialisation en techniques de fabrication mécanique d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Échelle salariale : Groupe 206

2379 TECHNICIEN OU TECHNICIENNE EN INSTRUMENTATION ET CONTRÔLE

Heures par semaine : 38,75

Catégorie : 3 Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Personne qui monte, entretient, calibre, dépanne des instruments de mesure et appareils de contrôle de température, pression, débit, etc. sur les systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation. Elle exécute des tâches reliées aux programmes de gestion énergétique tant préventives que curatives.

Doit détenir un diplôme de fin d'études collégiales avec spécialisation en "instrumentation et contrôle" d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou un diplôme de fin d'études collégiales avec spécialisation en "mécanique du bâtiment" d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et trois (3) ans d'expérience en contrôle.

Échelle salariale : Groupe 206

2381 TECHNICIEN OU TECHNICIENNE EN ÉLECTRODYNAMIQUE

Heures par semaine : 35 - 38,75

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui, sous l'autorité du chef des installations matérielles, schématise, concrétise, entretient, répare l'appareillage producteur d'électricité; entretient, installe et effectue la pose des conduits si nécessaire. Elle conçoit, monte, améliore, entretient l'appareillage relié à son domaine.

Elle doit détenir un diplôme de fin d'études collégiales avec spécialisation en "électrodynamique" d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et un certificat de qualification "électricien ou électricienne" émis par le Ministère habilité. Elle peut assumer la responsabilité de l'ensemble des installations électriques. Elle doit alors détenir, en plus, une licence A2 en électricité.

Échelle salariale : Groupe 206

2459 INFIRMIER OU INFIRMIÈRE CHEF D'ÉQUIPE

Heures par semaine : 35 - 36,25 - 37,50

Catégorie : 1 Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires

Personne qui, en plus de ses fonctions d'infirmier ou d'infirmière, dirige, surveille et coordonne les activités d'un groupe diversifié d'infirmiers ou d'infirmières, d'infirmiers ou infirmières auxiliaires, de personnel auxiliaire et de stagiaires.

Un groupe diversifié ne comprend pas nécessairement l'ensemble des personnes appartenant aux catégories d'emploi décrites ci-haut.

Échelle salariale : Groupe 718

2462 INFIRMIER MONITEUR
INFIRMIÈRE MONITRICE

Heures par semaine : 35 - 36,25 - 37,50

Catégorie : 1 Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires

Personne qui participe à la formation en cours d'emploi, à l'orientation des personnes salariées et des stagiaires. Son travail consiste en démonstrations ou en cours théoriques.

Aucune personne actuellement au service de l'employeur ou qui le deviendra par la suite ne pourra demander à être classifiée à l'intérieur de cet emploi à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente nomenclature.

Échelle salariale : Groupe 740

2466 CHARGÉ OU CHARGÉE DE L'ASSURANCE QUALITÉ ET DE LA FORMATION AUX SERVICES PRÉHOSPITALIERS D'URGENCE (Échelle non définitive)

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui, dans une agence de santé et des services sociaux, travaille à l'amélioration continue de la qualité des services offerts par les divers intervenants des services préhospitaliers d'urgence (SPU). Elle révise les interventions pratiquées par les techniciens ambulanciers et en assure le suivi.

Elle collabore à la conception, à la révision et à l'adaptation des contenus de formation. Elle donne de la formation à divers intervenants.

Elle participe au développement, à l'implantation, à l'application et à l'évaluation des programmes des services préhospitaliers d'urgence.

Elle doit détenir un diplôme terminal d'études collégiales en techniques ambulancières. Elle doit également détenir la carte d'attestation de conformité de technicien ambulancier et une certification d'instructeur en RCR, MDSA et PHTLS.

Échelle salariale : Groupe 756

2471 INFIRMIER OU INFIRMIÈRE

Heures par semaine : 35 - 36,25 - 37,50

Catégorie : 1 Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires

Personne qui assume la responsabilité d'un ensemble de soins infirmiers en fonction des besoins bio-psycho-sociaux d'usagers ou de groupes de personnes qui lui sont confiés. Elle évalue l'état de santé de l'usager, détermine et assure la réalisation du plan de soins et de traitements infirmiers. Elle prodigue les soins et traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie.

Elle planifie, dispense et évalue l'enseignement aux usagers, à leurs proches et à des groupes de personnes. De plus, elle participe à la recherche visant la promotion de la santé et la prévention de la maladie.

Doit détenir son permis d'exercice de l'Ordre des Infirmières et Infirmiers du Québec (O.I.I.Q.).

Échelle salariale : Groupe 225

2473 INFIRMIER OU INFIRMIÈRE (INSTITUT PINEL)

Heures par semaine : 40

Catégorie : 1 Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires

Personne qui assume la responsabilité d'un ensemble de soins infirmiers en fonction des besoins bio-psycho-sociaux d'usagers ou de groupes de personnes qui lui sont confiés. Elle évalue l'état de santé de l'usager, détermine et assure la réalisation du plan de soins et de traitements infirmiers. Elle prodigue les soins et traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie.

Elle planifie, dispense et évalue l'enseignement aux usagers, à leurs proches et à des groupes de personnes. De plus, elle participe à la recherche visant la promotion de la santé et la prévention de la maladie.

Cette personne est responsable de la sécurité des usagers et de leur entourage. Lorsqu'elle accompagne des usagers à l'occasion de sorties, elle doit faire en sorte que les usagers reviennent è l'Institut.

Doit détenir son permis d'exercice de l'Ordre des Infirmières et Infirmiers du Québec (O.I.I.Q.).

Échelle salariale : Groupe 226

2485 INFIRMIER OU INFIRMIÈRE EN STAGE D'ACTUALISATION

Heures par semaine : 35 - 36,25 - 37,50

Catégorie : 1 Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires

Infirmier ou infirmière en règle avec l'O.I.I.Q. et qui a quitté l'exercice de la profession depuis plus de cinq (4) ans.

Échelle salariale : Groupe 228

2489 ASSISTANT-INFIRMIER-CHEF
ASSISTANTE-INFIRMIÈRE-CHEF
ASSISTANT DU SUPÉRIEUR IMMÉDIAT
ASSISTANTE DU SUPÉRIEUR IMMÉDIAT

Heures par semaine : 35 - 36,25 - 37,50

Catégorie : 1 Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires

Infirmier ou infirmière qui assiste l'infirmier-chef ou l'infirmière-chef ou le supérieur immédiat dans ses fonctions. Cette personne planifie, supervise et coordonne les activités d'un service pour toute la durée de son service. Elle agit comme personne ressource auprès de ses collègues pour la planification, la distribution et l'évaluation des soins infirmiers.

Elle collabore à la conception, l'implantation, l'évaluation et à la révision de la programmation d'un service et d'outils cliniques et d'évaluation de la qualité des soins. Elle collabore à l'orientation, à l'identification des besoins de formation et à l'évaluation du rendement du personnel.

Elle exerce, lorsque requis, les fonctions habituelles d'infirmier ou d'infirmière.

De plus, l'assistant-infirmier-chef ou l'assistante-infirmière-chef ou l'assistant du supérieur immédiat ou l'assistante du supérieur immédiat de jour remplace l'infirmier-chef ou l'infirmière-chef ou le supérieur immédiat lors de ses absences régulières dans un service. Ces absences sont les suivantes :

a) les congés hebdomadaires;
b) les congés fériés;
c) les congés annuels;
d) toute autre absence n'excédent pas un (1) mois continu.

Échelle salariale : Groupe 275

2490 CANDIDAT À L'EXERCICE DE LA PROFESSION D'INFIRMIER
CANDIDATE À L'EXERCICE DE LA PROFESSION D'INFIRMIÈRE

Heures par semaine : 35 - 36,25 - 37,50

Catégorie : 1 Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires

Personne qui est titulaire d'un diplôme donnant ouverture au permis d'exercice de l'O.I.I.Q. ou à qui l'Ordre reconnaît qu'elle a réussi un programme d'études en soins infirmiers ou dont le diplôme ou la formation est reconnu équivalent par l'O.I.I.Q. aux fins de la délivrance du permis d'exercice.

Elle peut, en attendant la délivrance de son permis, exercer toutes les activités professionnelles qu'un infirmier ou qu'une infirmière peut exercer, sous réserve des exceptions prévues à la réglementation, sous la surveillance d'un infirmier ou d'une infirmière conformément aux normes prévues à cette réglementation.

Échelle salariale : Groupe 231

2491 INFIRMIER OU INFIRMIÈRE EN DISPENSAIRE

Heures par semaine : 35 - 36,25

Catégorie : 1 Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires

Personne qui, dans un avant-poste ou un dispensaire d'une localité visée aux dispositions relatives aux disparités régionales, en plus de ses fonctions d'infirmière, fait des évaluations des usagers qui permettent au médecin d'effectuer à distance un diagnostic et de déterminer les interventions appropriées. Elle est de plus appelée à accomplir des activités et des interventions qui sont généralement réservées aux médecins dans d'autres milieux de travail.

Échelle de salaire: Groupe 229

2584 TECHNICIEN OU TECHNICIENNE EN RECHERCHE PSYCHO-SOCIALE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui effectue les différents travaux reliés à la réalisation de recherches descriptives et évaluatives dans le domaine de la santé communautaire. Elle utilise les techniques de recherche appropriées impliquant les méthodes d'échantillonnage, la formulation de questionnaire, les techniques d'entrevue, la cueillette, le traitement et l'analyse des données en vue d'actualiser et d'évaluer des programmes d'action communautaire.

Doit détenir un diplôme de fin d'études collégiales avec spécialisation en techniques de recherches psycho-sociales d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Échelle salariale : Groupe 716

2586 TECHNICIEN OU TECHNICIENNE EN ASSISTANCE SOCIALE

Heures par semaine : 32,50 - 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui exerce des activités à caractère social selon les techniques propres à sa profession.

Doit détenir un diplôme de fin d'études collégiales avec spécialisation en techniques de travail social ou en techniques d'assistance sociale d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Cet emploi comprend aussi les personnes qui, suite à une expérience pertinente, détiennent un certificat d'études collégiales en techniques de travail social ou en techniques d'assistance sociale.

Échelle salariale : Groupe 717

2588 AIDE SOCIAL OU AIDE SOCIALE

Heures par semaine : 32,50 - 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui, sans détenir un diplôme de technicien en assistance sociale exerce, dans les limites de sa compétence et de sa formation, un travail de nature semblable et connexe à celui d'un technicien ou technicienne en assistance sociale.

Échelle salariale : Groupe 220

2686 TECHNICIEN OU TECHNICIENNE EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

Heures par semaine : 35 - 36,25 - 38,75

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui, de façon immédiate, assure l'éducation et la rééducation des usagers selon les programmes d'intervention établis en collaboration avec l'équipe de professionnels ou professionnelles en place, en vue de la réadaptation de l'individu et/ou de sa réinsertion dans la société. Elle applique des techniques d'éducation en utilisant les actes de la vie quotidienne, en organisant, coordonnant et animant les activités prévues au programme, pour assurer l'apprentissage et l'acquisition d'attitudes et de comportements adéquats.

Elle observe et analyse le comportement des usagers, participe à l'évaluation de leurs besoins et de leurs capacités et note leur évolution en rédigeant les documents appropriés. Elle fournit la programmation de ses activités.

Doit détenir un diplôme de fin d'études collégiales avec spécialisation en techniques d'éducation spécialisée d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Échelle salariale : Groupe 717

2688 AGENT OU AGENTE D'INTÉGRATION

Heures par semaine : 38,75

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui oriente les usagers vers les ressources adéquates en vue de les intégrer au marché du travail et/ou CTA. Elle établit et entretient les relations nécessaires à l'intégration et à l'adaptation des usagers à une entreprise. Elle assure le suivi des usagers intégrés au marché du travail et/ou CTA.

CLASSE 01

Cette personne doit détenir un diplôme spécialisé de fin d'études collégiales d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Cette classe d'emploi comprend aussi les personnes qui, suite à une expérience pertinente, détiennent un certificat d'études collégiales en techniques d'éducation spécialisée ou rééducation institutionnelle.

CLASSE 02

Cette personne doit détenir un diplôme de quatorze (14) ans de scolarité générale reconnu par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou un brevet d'éducateur de cadre auprès de l'enfance exceptionnelle reconnu par le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et/ou avoir complété cinquante pour cent (50%) du cours général menant à un diplôme spécialisé (cours de CÉGEP).

CLASSE 03

Cette personne doit détenir un diplôme de onzième (11e) année reconnu par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Une (1) année réussie de scolarité supérieure, reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, donne droit à un (1) échelon supplémentaire jusqu'à quatorze (14) ans de scolarité exclusivement.

Aucune personne actuellement au service de l'employeur ou qui le deviendra par la suite, ne pourra demander à être classifiée à l'intérieur de cet emploi après le 31 décembre 1991.

Échelle salariale : Groupe 234

2691 ÉDUCATEUR OU ÉDUCATRICE

Heures par semaine : 35 - 36,25 - 38,75

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui, de façon immédiate, assure l'éducation et la rééducation des usagers en milieu institutionnel ou externe selon les programmes d'intervention établis en collaboration avec l'équipe de professionnels en place, en vue de la réadaptation de l'individu et/ou de sa réinsertion dans la société. Elle applique des techniques d'éducation en utilisant les actes de la vie quotidienne, en organisant, coordonnant et animant les activités prévues au programme, pour assurer l'apprentissage et l'acquisition d'attitudes et de comportements adéquats.

Elle observe et analyse le comportement des usagers, participe à l'évaluation de leurs besoins et de leurs capacités et note leur évolution en rédigeant les documents appropriés. Elle fournit la programmation de ses activités.

CLASSE 01

Cette personne doit détenir un diplôme de fin d'études collégiales avec spécialisation en techniques d'éducation spécialisée ou rééducation institutionnelle d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Cette classe comprend aussi les personnes qui, suite à une expérience pertinente, détiennent un certificat d'études collégiales en techniques d'éducation spécialisée ou rééducation institutionnelle.

CLASSE 02

Cette personne doit détenir un diplôme de quatorze (14) ans de scolarité générale reconnu par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou un brevet d'éducateur de cadre auprès de l'enfance exceptionnelle reconnu par le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et/ou avoir complété cinquante pour cent (50%) du cours général menant au diplôme officiel en rééducation institutionnelle ou en éducation spécialisée (cours du cégep).

CLASSE 03

Cette personne doit détenir un diplôme de onzième (11e) année reconnu par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Une (1) année réussie de scolarité supérieure, reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, donne droit à un (1) échelon supplémentaire jusqu'à quatorze (14) ans de scolarité exclusivement.

Aucune personne actuellement au service de l'employeur ou qui le deviendra par la suite, ne pourra demander à être classifiée à l'intérieur de cet emploi à la date d'entrée en vigueur de la présente nomenclature.

Échelle salariale : Groupe 234

2694 RESPONSABLE D'UNITÉ DE VIE ET/OU DE RÉADAPTATION

Heures par semaine : 36,25 - 38,75

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui dirige, anime et supervise l'équipe d'une unité de vie et/ou de réadaptation avec laquelle elle partage la responsabilité de la rééducation des usagers et de la bonne marche du groupe, selon les normes établies par la direction.

Elle exerce, sur les usagers et sur le groupe, une action éducative personnelle. Elle doit suivre l'évolution des usagers en tenant compte de leurs études, de leurs problèmes et de leurs ambitions personnelles et elle doit voir à leurs besoins physiques et intellectuels d'une façon adéquate pour que les usagers puissent s'épanouir dans un climat normal, en vue de leur réinsertion sociale.

Elle peut recourir à tous les services consultatifs mis à sa disposition. Elle est le pivot de l'information sur le plan général.

Échelle salariale : Groupe 720

2696 TECHNICIEN OU TECHNICIENNE EN LOISIRS

Heures par semaine : 35 - 36,25 - 38,75

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui organise et anime des activités individuelles ou de groupe, à caractère sportif, ludique, socio-culturel qui favorisent le bien-être et la réadaptation des usagers.

Elle peut élaborer des programmes récréatifs, fournir des observations sur le comportement et les attitudes des usagers et participer à l'analyse des besoins en matériel ainsi qu'à diverses réunions où sa présence est requise.

Doit détenir un diplôme de fin d'études collégiales avec spécialisation en techniques d'intervention en loisirs ou en techniques de loisirs d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Échelle salariale : Groupe 716

2697 SOCIOTHÉRAPEUTE (INSTITUT PINEL)

Heures par semaine : 40

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui, sous la responsabilité du personnel professionnel de l'Institut, répond aux besoins physiques et psychologiques et de rééducation des usagers, en élaborant et en animant les activités des usagers aussi bien dans l'unité qu'en dehors de l'unité de vie. Elle observe le comportement des usagers à tous les moments stratégiques de la vie quotidienne de ceux-ci et rapporte ses observations au dossier clinique ou au personnel professionnel de l'Institut. Elle est responsable de la sécurité des usagers et de leur entourage.

Lorsqu'elle accompagne des usagers è l'occasion de sorties, elle doit faire en sorte que les usagers reviennent à l'Institut.

Cette personne doit détenir un diplôme collégial (CÉGEP) reconnu par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en technique d'éducation spécialisée ou dans une autre technique jugée pertinente.

Échelle salariale : Groupe 218

2699 CHEF DE MODULE

Heures par semaine : 38,75

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui assure le déroulement des opérations courantes d'un module. Elle anime l'équipe du module en favorisant une attitude de continuité dans les relations personnel-usager. Elle coordonne et participe à la réalisation des programmes de réadaptation, doit voir à l'individualisation et au bien-être de l'usager, élabore et contrôle les règles de vie propres au module.

Échelle salariale : Groupe 222

2702 TECHNICIEN OU TECHNICIENNE EN HYGIÈNE DU TRAVAIL

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui applique les différentes techniques de l'hygiène du travail dans le but d'étudier les postes de travail et leur environnement. Elle rédige les rapports d'étude et effectue l'entretien ainsi que la calibration des instruments de mesure nécessaires à l'exécution de ses fonctions.

Doit détenir un diplôme de fin d'études collégiales avec champ de spécialisation appropriée.

Échelle salariale : Groupe 201

3201 ASSISTANT OU ASSISTANTE TECHNIQUE AUX SOINS DE LA SANTÉ

Heures par semaine : 35 - 36,25

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui assiste des intervenants dans le domaine de la santé dans l'exercice de leurs fonctions lors de cliniques, examens, analyses ou interventions chirurgicales. Elle s'occupe de la préparation, de l'entretien général, de l'entreposage, de l'inventaire et, s'il y a lieu, de la stérilisation du matériel requis et exécute toutes tâches de même nature. Elle peut constituer et tenir à jour le dossier de l'usager.

Échelle salariale : Groupe 344

3203 PRÉPOSÉ OU PRÉPOSÉE AUX AUTOPSIES

Heures par semaine : 36,25

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui participe aux manoeuvres nécessaires à une autopsie et effectue tout travail connexe comme la préparation de solutions, de pièces anatomiques et/ou de pièces utilisées aux fins d'enseignement et autres travaux similaires.

Doit voir à l'entretien de son équipement et de l'instrumentation utilisés.

Doit connaître les techniques utilisées en autopsie.

Échelle salariale : Groupe 338

3204 PRÉPOSÉ OU PRÉPOSÉE AU TRANSPORT

Heures par semaine : 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui aide les usagers et s'occupe de leur transport par lit, en civière ou en chaises roulantes dans les différents services de l'établissement et qui retourne l'équipement ainsi utilisé.

Effectue le transport des chariots de la centrale de stérilisation, les différents équipements mobiles de traitement ainsi que le corps des usagers décédés à la morgue.

Elle s'occupe de distribuer des lettres, messages, fleurs, dossiers, colis, matériel et les prélèvements.

Elle surveille les entrées, voit à l'application des règlements par les visiteurs et dirige le public.

Échelle salariale : Groupe 314

3205 ASSISTANT OU ASSISTANTE TECHNIQUE AU LABORATOIRE OU EN RADIOLOGIE

Heures par semaine : 35 - 36,25

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne dont l'occupation principale consiste à assister les médecins, les techniciens ou techniciennes dans l'exécution de leur travail technique.

Elle accomplit certains travaux techniques de complexité restreinte tels que des analyses ou épreuves simples de laboratoire, la manipulation de certaines substances, l'opération et l'entretien simple de l'appareil à développer des films, automatique ou manuel, l'assistance technique dans les salles de radiologie où s'effectuent des examens spéciaux tels que cardio-radiologie, neuro-radiologie.

Échelle salariale : Groupe 344

3208 PRÉPOSÉ OU PRÉPOSÉE EN OPHTALMOLOGIE

Heures par semaine : 36,25

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui effectue tous les tests spécialisés en ophtalmologie, fait la prise de photos de l'œil et de la rétine, les tests d'acuité visuelle, la lecture des verres et le bilan orthoptique. En plus de ces activités, elle classifie les photos, les films et les diapositives au dossier des usagers; elle prend et fixe les rendez-vous; elle voit à l'entretien et au bon fonctionnement de l'équipement. À la demande de son supérieur immédiat, elle effectue toute autre tâche.

Doit détenir une attestation d'études en ophtalmologie**.**

Échelle salariale : Groupe 341

3212 ASSISTANT OU ASSISTANTE TECHNIQUE EN PHARMACIE

Heures par semaine : 36,25

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui, sous la responsabilité d'un pharmacien, d'une pharmacienne ou d'une personne attitrée, a pour fonction principale de l'assister dans la préparation de produits pharmaceutiques tels que solutés, solutions, onguents, sirop; fait le conditionnement, sert les usagers au guichet; assure le maintien des réserves; peut constituer et tenir à jour le dossier-usager.

Doit connaître le système international.

Échelle salariale : Groupe 327

3215 ASSISTANT OU ASSISTANTE TECHNIQUE SENIOR EN PHARMACIE

Heures par semaine : 36,25

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui, sous la responsabilité d'un pharmacien ou d'une pharmacienne, a pour fonction principale de l'assister, selon les techniques aseptiques et les protocoles établis, dans la préparation et le conditionnement de médicaments exigeant des calculs pharmaceutiques complexes et des techniques spécialisées telles que les préparations stériles injectables requises dans une centrale d'additifs aux solutés (SCAS) ou un service équivalent, l'alimentation parentérale et les antinéoplasiques.

Doit connaître le système international, la nature et les particularités des produits pharmaceutiques à manipuler, les calculs pharmaceutiques et les techniques d'asepsie.

Doit détenir le diplôme d'assistant technique en pharmacie (D.E.P.) ou posséder une compétence équivalente.

Échelle salariale : Groupe 358

3218 ASSISTANT OU ASSISTANTE TECHNIQUE EN MÉDECINE DENTAIRE

Heures par semaine : 35 - 36,25

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui assiste le dentiste, le chirurgien dentiste ou l'hygiéniste dentaire dans l'exercice de leurs fonctions lors de cliniques, examens ou interventions chirurgicales. Elle s'occupe de la préparation, de l'entretien général, de l'entreposage et, s'il y a lieu, de la stérilisation du matériel requis; complète et classe les dossiers.

Échelle salariale : Groupe 730

3223 PRÉPOSÉ OU PRÉPOSÉE EN PHYSIOTHÉRAPIE ET/OU ERGOTHÉRAPIE

Heures par semaine : 36,25

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui assiste le personnel professionnel et technique dans l'exécution de certaines tâches à caractère technique de complexité restreinte.

Peut aussi effectuer le transport des usagers en traitement dans ce service et accomplir tout autre travail général non technique.

Personne qui reçoit ou a reçu dans un service de médecine physique une formation pratique.

N.B.: Cet emploi ne s'applique pas aux établissements psychiatriques.

Échelle salariale : Groupe 327

3224 TECHNICIEN OU TECHNICIENNE CLASSE "B"

Heures par semaine : 36,25

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui accomplit un certain nombre de travaux techniques normalement dévolus à un technicien diplômé ou à une technicienne diplômée dans une ou plusieurs disciplines d'un laboratoire clinique ou d'un laboratoire de recherche.

Cette personne tout en ne possédant pas la formation habituelle en technique de laboratoire médical doit posséder un diplôme de onzième (11e) année scientifique en plus de deux (2) années d'expérience pertinente ou posséder une compétence équivalente.

Échelle salariale : Groupe 729

3229 PRÉPOSÉ OU PRÉPOSÉE SENIOR EN ORTHOPÉDIE

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Heures par semaine : 36,25

Personne possédant une bonne connaissance des techniques se rapportant au service d'orthopédie et dont l'occupation consiste à l'application, la réparation, l'enlèvement de plâtres et d'appareils orthopédiques, conformément à la prescription médicale; elle accomplit en plus une variété de tâches en rapport avec l'orthopédie à la salle d'opération ou sur les services.

Échelle salariale : Groupe 375

3241 PRÉPOSÉ OU PRÉPOSÉE AUX SOINS DES ANIMAUX

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Heures par semaine : 36,25

Personne qui prend soin des animaux et les nourrit; elle exécute diverses tâches reliées à l'utilisation de différentes catégories d'animaux aux fins de recherche.

Échelle salariale : Groupe 314

3244 AIDE DE SERVICE

Heures par semaine : 35 - 36,25

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui exécute des tâches générales telles que: nettoyer, entretenir et ranger le matériel et l'équipement en usage. Elle prépare et distribue certains produits.

Échelle salariale : Groupe 379

3245 PRÉPOSÉ OU PRÉPOSÉE À L'AUDIO-VISUEL

Heures par semaine : 36,25

Catégorie : 3 Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Personne qui prend des photographies; procède au développement des films; effectue le travail de finition; entretient les appareils audio-visuels; opère divers appareils audio-visuels à l'intention du personnel.

Échelle salariale : Groupe 314

3247 PRÉPOSÉ OU PRÉPOSÉE EN ORTHOPÉDIE

Heures par semaine : 36,25

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui, sous surveillance médicale, applique, répare et enlève des plâtres ou des appareils orthopédiques. Elle peut assurer le maintien des réserves, entretenir et ranger les instruments.

Échelle salariale : Groupe 318

3251 PRÉPOSÉ OU PRÉPOSÉE À L'ACCUEIL

Heures par semaine : 35

Catégorie : 3 Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Personne qui accueille les usagers, leur remet toute documentation pertinente et les oriente selon les ressources à sa disposition dans le réseau de la Santé et des Services sociaux. Elle prévoit des activités pour les usagers durant la période d'attente.

Échelle salariale : Groupe 344

3259 PRÉPOSÉ OU PRÉPOSÉE À LA CENTRALE DES MESSAGERS

Heures par semaine : 35

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui, à l'intérieur d'un service centralisé, effectue le transport des usagers, du courrier, des prélèvements et du matériel à l'intérieur de l'établissement.

Échelle salariale : Groupe 506

3262 MÉCANICIEN OU MÉCANICIENNE EN ORTHÈSE ET/OU PROTHÈSE

Heures par semaine : 36,25 - 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui fabrique, corrige, répare et installe les prothèses et/ou orthèses et ce, conformément à la prescription médicale.

Doit détenir un diplôme de fins d'études secondaires avec spécialisation en techniques physiques d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou posséder une compétence équivalente.

Échelle salariale : Groupe 325

3445 INFIRMIER OU INFIRMIÈRE AUXILIAIRE CHEF D'ÉQUIPE

Heures par semaine : 35 - 36,25

Catégorie : 1 Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires

Personne qui, tout en travaillant comme infirmière auxiliaire, voit à la coordination des activités d'un groupe de personnes salariées. Elle peut également voir à l'entraînement de celles-ci.

Échelle salariale : Groupe 734

3446 INFIRMIER AUXILIAIRE ASSISTANT CHEF D'ÉQUIPE
INFIRMIÈRE AUXILIAIRE ASSISTANTE CHEF D'ÉQUIPE

Heures par semaine : 35 - 36,25

Catégorie : 1 Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires

Personne qui partage la responsabilité du ou de la chef d'équipe et le ou la remplace en son absence.

Échelle salariale : Groupe 325

En plus du salaire prévu au groupe 325, la personne reçoit un supplément hebdomadaire de:

Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
15,29	15,40	15,55	15,82	16,14

3449 PRÉPOSÉ OU PRÉPOSÉE EN SALLE D'OPÉRATION

Heures par semaine : 36,25

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne dont l'occupation principale consiste à procéder au nettoyage, à la vérification, à l'entretien préventif et à la préparation simple des appareils et de l'équipement du bloc opératoire.

Sous la surveillance du personnel clinique et médical, elle accomplit divers travaux de complexité restreinte ayant trait au remplacement, à intervalles réguliers, de certaines pièces de l'équipement, à la vérification du fonctionnement de divers appareils, tels que les appareils à succion, au nettoyage et au classement des pièces d'équipement, à la calibration de certains appareils comme les appareils anesthésiques, les vaporisateurs et au stockage de diverses pièces de remplacement telles que batteries, tubes, câbles, etc.

Échelle salariale : Groupe 771

3455 INFIRMIER OU INFIRMIÈRE AUXILIAIRE

Heures par semaine : 35 - 36,25

Catégorie : 1 Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires

Personne qui participe à la réalisation d'un ensemble de soins infirmiers en collaboration avec l'équipe de soins. Elle contribue à l'évaluation de l'état de santé de l'usager et à la réalisation du plan de soins, prodigue des soins infirmiers et de bien-être, des traitements infirmiers et médicaux, dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie. Elle participe à l'enseignement aux usagers et à leurs proches.

Doit être membre de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Échelle salariale : Groupe 770

3458 AGENT COMMUNAUTAIRE SURVEILLANT
AGENTE COMMUNAUTAIRE SURVEILLANTE (INSTITUT PINEL)

Heures par semaine : 40

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui, sous la surveillance du personnel professionnel, répond aux besoins physiques et psychologiques des usagers.

Elle est responsable de la sécurité des usagers et de leur entourage et, à cette fin, elle fait des fouilles sur les usagers ou sur la propriété de l'Institut lorsque demandé. Lorsque appelée à accompagner des usagers à l'occasion des sorties, elle a la responsabilité de faire en sorte que les usagers reviennent à l'Institut.

De plus, lorsqu'affectée à une unité de soins, elle peut animer des activités avec les usagers, elle participe à l'application des plans de soins, observe le comportement des usagers et rapporte ses observations au dossier clinique ou au personnel professionnel de l'Institut.

La personne du présent titre d'emploi qui complète et réussit trente (30) crédits du cours menant à l'obtention d'un D.E.C. en techniques d'éducation spécialisée, se voit créditer un (1) échelon dans l'échelle des salaires.

Aucune personne actuellement au service de l'employeur ou qui le deviendra par la suite ne pourra demander à être classifiée à l'intérieur de cet emploi après le 16 janvier 1991.

Échelle salariale : Groupe 356

3459 PRÉPOSÉ OU PRÉPOSÉE (CERTIFIÉ "A") AUX BÉNÉFICIAIRES

Heures par semaine : 36,25

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Il y a entente de principe entre les parties à l'effet que les personnes comprises à l'intérieur des classifications infirmier de l'armée, infirmier certifié, au moment de la signature de la convention 1976-79 (23 août 1976) et qui ont été reclassifiées préposé (certifié "A") aux usagers en vertu de ladite convention continuent d'être reconnues comme tel.

Aucune personne actuellement au service de l'employeur ou qui le deviendra par la suite, ne pourra demander à être classifiée à l'intérieur de cet emploi, à moins d'avoir travaillé dans un établissement du réseau de la Santé et des Services sociaux et d'avoir été reconnue comme tel par son employeur précédent.

Échelle salariale : Groupe 323

3461 PUÉRICULTRICE / GARDE-BÉBÉ

Heures par semaine : 35 - 36,25

Catégorie : 1 Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires

Personne qui participe à l'administration d'un ensemble de procédés diagnostiques, thérapeutiques et préventifs, notamment auprès des nouveaux-nés ou des enfants. Elle donne des soins infirmiers et de bien-être requis par les usagers. Elle exécute certains examens et prescriptions. Elle collabore avec les autres professionnels lors d'examens et de traitements.

Elle doit détenir un diplôme d'une école reconnue par la commission des écoles de garde-bébés de la province de Québec ou par la fédération des écoles de puériculture ou par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Échelle salariale : Groupe 355

3462 ASSISTANT OU ASSISTANTE EN RÉADAPTATION

Heures par semaine : 36,25 - 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui, en collaboration avec l'équipe médicale et/ou les professionnels en place, participe à l'élaboration des différents programmes de réadaptation par l'activité thérapeutique et voit à l'actualisation de ces programmes. Elle organise et anime des activités individuelles ou de groupe, participe à l'évaluation du comportement et des attitudes des usagers, rédige les rapports d'observations et de statistiques demandées.

Cette personne doit avoir une formation de niveau secondaire ou posséder une expérience prouvée en occupation thérapeutique ou autres techniques comparables.

Échelle salariale : Groupe 733

3465 TRAVAILLEUR OU TRAVAILLEUSE DE QUARTIER OU DE SECTEUR

Heures par semaine : 35

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui participe à l'identification des besoins du milieu, informe et réfère la clientèle aux ressources appropriées. Contribue à l'application des programmes d'organisation communautaire.

Échelle salariale : Groupe 364

3467 PRÉPOSÉ OU PRÉPOSÉE AU MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT THÉRAPEUTIQUE

Heures par semaine : 35 - 36,25

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui participe à des travaux ayant trait à la fabrication ou l'adaptation du matériel thérapeutique et des accessoires fonctionnels utilisés pour les activités thérapeutiques. Elle en assure l'entretien et tient à jour l'inventaire.

Échelle salariale : Groupe 320

3480 PRÉPOSÉ OU PRÉPOSÉE AUX BÉNÉFICIAIRES

Heures par semaine : 35 - 36,25

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui a pour fonction l'hygiène, le bien-être et la surveillance des usagers. Elle voit au confort, aux besoins généraux, à l'occupation de ceux-ci et ce, dans un environnement sécuritaire. Elle les aide dans leurs déplacements, effectue leur transport et peut les accompagner à l'extérieur de l'établissement.

Elle donne aux usagers des soins de base et communique à l'équipe soignante des informations relatives à l'état de santé et au comportement des usagers.

Elle peut être appelée à faire l'installation de certains appareils pour lesquels elle est formée. Elle s'assure de la disponibilité, de l'entretien et du bon fonctionnement de l'équipement et du matériel. Elle effectue le transport du matériel, des prélèvements et des dossiers.

Échelle salariale : Groupe 326

3481 PRÉPOSÉ OU PRÉPOSÉE À LA STÉRILISATION

Heures par semaine : 35 - 36,25

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui accomplit diverses tâches reliées à la stérilisation du matériel et de l'équipement et qui opère, le cas échéant, les appareils à cet effet. Elle accomplit ses fonctions au service central de stérilisation, à la salle d'opération, ou dans un service où existe un système ou partie de système organisé de stérilisation.

Elle accomplit d'autres tâches, s'il y a lieu, telles que le transport et la distribution du matériel du service central de stérilisation.

Échelle salariale : Groupe 730

3485 BRANCARDIER OU BRANCARDIÈRE

Heures par semaine : 36,25

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui effectue le transport et voit à la surveillance des usagers lors d'examens, traitements et opérations; peut aussi accomplir certains travaux de désinfection.

Échelle salariale : Groupe 312

3495 PRÉPOSÉ OU PRÉPOSÉE EN RÉADAPTATION OU OCCUPATION INDUSTRIELLE (ÉTABLISSEMENTS PSYCHIATRIQUES)

Heures par semaine : 36,25

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne principalement affectée à la réadaptation des usagers et qui participe à l'exécution des programmes d'occupation industrielle ou d'activités thérapeutiques préparés à l'intention des usagers en vue de leur assurer une activité dirigée et de les aider à se réadapter.

De plus, elle surveille les usagers confiés à ses soins et à la demande des autorités, elle les renseigne sur les progrès et réactions des usagers. Elle peut assurer le remisage du matériel de travail.

Échelle salariale : Groupe 360

3505 PRÉPOSÉ OU PRÉPOSÉE EN ÉTABLISSEMENT NORDIQUE

Heures par semaine : 36,25

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui accueille, informe, réfère et accompagne les usagers. Elle voit au confort et besoins généraux des usagers. S'il y a lieu, elle donne aux usagers des soins de base et peut être appelée à faire l'installation de certains appareils.

Elle peut être appelée à accomplir des travaux d'entretien et de bureau de nature simple.

Cette personne doit être en mesure de traduire les propos des personnes-ressources et des usagers autochtones dans le cadre de ses fonctions.

Échelle salariale : Groupe 727

3529 INFIRMIER OU INFIRMIÈRE AUXILIAIRE EN STAGE D'ACTUALISATION

Heures par semaine : 35 - 36,25

Catégorie : 1 Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires

Infirmier ou infirmière auxiliaire en règle avec l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec et qui a quitté l'exercice de sa profession depuis plus de cinq (4) ans.

Échelle salariale : Groupe 305

3544 AGENT OU AGENTE D'INTERVENTION EN MILIEU MÉDICO-LÉGAL

Heures par semaine : 36,25

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui, dans un milieu médico-légal structuré, accueille et accompagne les usagers pendant la période d'évaluation psychiatrique ordonnée par un tribunal. Elle supporte, surveille et anime les usagers qui lui sont référés. Elle participe également à la dispensation des soins. Elle participe à l'identification des besoins de l'usager et fait part de ses observations par voie de rapports significatifs à la poursuite du traitement. Elle intervient en moment de crise, de désorganisation ou de besoins particuliers. Elle fait des fouilles sur l'usager lors de son admission ou à tout autre moment lorsque requis.

Échelle salariale : Groupe 349

3545 AGENT OU AGENTE D'INTERVENTION

Heures par semaine : 35 - 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui, en milieu de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation, assure le support, la surveillance, l'accompagnement et l'animation auprès des jeunes qui lui sont référés. Elle accueille les jeunes de tous les services d'intervention et les assume en moment de crise, de désorganisation ou de besoin d'aide particulière. De plus, elle peut être appelée à assumer, en termes de support aux intervenants, des présences dans les différents services, lorsque la situation l'exige. Elle répond à certains besoins des jeunes en fonction des objectifs de réadaptation poursuivis. Elle intervient même physiquement lorsque que la situation l'impose et fait des fouilles sur les usagers lorsque demandé. Elle observe le comportement du jeune et signale ses observations par voie de rapports significatifs à la poursuite du traitement du jeune. Elle effectue des rondes de sécurité à l'établissement.

Échelle salariale : Groupe 349

3585 INSTRUCTEUR OU INSTRUCTRICE AUX ATELIERS INDUSTRIELS

Heures par semaine : 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui agit comme instructeur ou instructrice (métier spécialisé) auprès des usagers en s'occupant, répartissant, dirigeant et surveillant les travaux simples de production tels que: triage, assemblage et empaquetage, etc.

Cette personne met en application des programmes d'activités ou d'apprentissage dans le but de favoriser le développement et la réadaptation des usagers. Elle fournit les observations demandées concernant le comportement et les attitudes des usagers.

Échelle salariale : Groupe 653

3588 AUXILIAIRE AUX SERVICES DE SANTÉ ET SOCIAUX

Heures par semaine : 35 - 36,25 - 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui, dans un domicile, une résidence, foyer de groupe ou milieu de même nature, assume un ensemble de tâches ayant pour but d'accompagner et de supporter l'usager et sa famille ou de suppléer à ses incapacités dans l'accomplissement de ses activités de la vie quotidienne ou de la vie domestique. Elle voit également à favoriser l'intégration et la socialisation de l'usager dans des activités individuelles et communautaires.

Dans le cadre de ses fonctions, elle voit à l'hygiène, au bien-être, au confort, à la surveillance et aux besoins généraux des usagers. Elle est appelée à faire l'installation de certains appareils ou à donner certains soins plus spécifiques pour lesquels elle a été formée. Elle est appelée à préparer des repas ou à effectuer des travaux domestiques.

Elle renseigne les responsables et les membres de l'équipe de ses observations sur les besoins de l'usager et de sa famille. En collaboration avec les autres intervenants, elle participe à l'identification des besoins de l'usager ainsi qu'à l'élaboration du plan de service ou d'intervention et à la réalisation de celui-ci.

Échelle salariale : Groupe 333

3598 INSTRUCTEUR OU INSTRUCTRICE MÉTIER ARTISANAL OU OCCUPATION THÉRAPEUTIQUE

Heures par semaine : 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui agit comme instructeur ou instructrice (métiers artisanaux) auprès des usagers en exerçant un métier artisanal, une occupation thérapeutique ou une technique comparable.

Cette personne met en application des programmes d'activités ou d'apprentissage dans le but de favoriser le développement et la réadaptation des usagers. Elle fournit les observations demandées concernant le comportement et les attitudes des usagers.

Elle doit détenir une formation de niveau secondaire ou posséder une expérience prouvée dans un métier artisanal ou d'occupation thérapeutique ou autres techniques comparables.

Échelle salariale : Groupe 731

3679 SURVEILLANT-SAUVETEUR
SURVEILLANTE-SAUVETRICE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui, en plus d'assumer la responsabilité de la surveillance des usagers du centre à la piscine, voit à faire respecter les règlements, assure les premiers soins lors d'incidents ou d'accidents, maintient l'équipement et le matériel en bonne condition et accomplit toutes autres tâches reliées à l'entretien de la piscine.

Doit détenir l'un des certificats suivants datant d'au plus de deux (2) ans:

- certificat de sauveteur professionnel émis par le Service national des sauveteurs Inc. ou par l'Académie de sauvetage du Québec Inc.;
- certificat de moniteur en sécurité aquatique et sauvetage émis par la Société canadienne de la Croix-Rouge et la Société de sauvetage du Canada.

Doit avoir réussi le cours en réanimation cardiaque du Centre Épic.

Échelle salariale : Groupe 330

3684 INSTRUCTEUR OU INSTRUCTRICE D'ATELIER (INSTITUT PINEL)

Heures par semaine : 40

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui, en collaboration avec le personnel des unités, élabore, planifie, anime et est la personne ressource des différentes activités de réadaptation. Elle participe à l'application des plans de soins entre autres en réalisant les objectifs fixés par les unités de soins en regard des usagers qui lui sont confiés. Elle observe le comportement des usagers dans le cadre des différentes activités et rapporte ses observations au dossier clinique ou au personnel professionnel de l'Institut.

Elle peut enseigner un métier. Elle contrôle et entretient le matériel de l'atelier. Elle est responsable de la sécurité des usagers et de leur entourage.

Elle doit détenir un diplôme de niveau secondaire ou un certificat approprié de qualification émis par le ministère habilité ou posséder une compétence équivalente.

Échelle salariale : Groupe 356

3685 PRÉPOSÉ OU PRÉPOSÉE À L'UNITÉ ET/OU AU PAVILLON

Heures par semaine : 36,25 - 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui effectue des travaux légers d'entretien, de lingerie et de buanderie dans une unité de vie.

Elle conseille les usagers dans l'accomplissement de leurs gestes quotidiens tels que choix vestimentaire, travaux domestiques. Elle peut s'occuper de servir les usagers aux repas.

Échelle salariale : Groupe 735

3687 MONITEUR OU MONITRICE EN ÉDUCATION

Heures par semaine : 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui, en collaboration avec l'équipe de son module et les spécialistes en place, répond aux besoins physiques, psychologiques et de rééducation générale des usagers. Elle participe à l'évaluation, la programmation, l'exécution et le contrôle des programmes généraux appliqués aux usagers dont elle a charge. Elle enregistre les progrès et les réactions des usagers confiés à sa garde et rédige les documents de contrôle d'évolution requis.

Échelle salariale : Groupe 318

3699 MONITEUR OU MONITRICE EN LOISIRS

Heures par semaine : 35 - 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui applique le programme sportif ou le programme de loisirs de l'établissement.

Échelle salariale : Groupe 727

4001 EXTERNE EN SOINS INFIRMIERS

Heures par semaine : 35 - 36,25 - 37,50

Catégorie : 1 Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires

Personne qui, en dehors du cadre de son programme d'études en soins infirmiers, est admissible à l'externat en soins infirmiers conformément à la réglementation en vigueur.

Elle exerce les activités mentionnées à la réglementation, dans les limites qui y sont prévues et sous la surveillance d'un infirmier ou d'une infirmière conformément aux normes prévues à cette réglementation. Elle donne des soins de bien-être à l'usager.

Elle est titulaire d'un certificat d'immatriculation délivré par l'Ordre des Infirmières et Infirmiers du Québec (O.I.I.Q.) qui la rend admissible à l'externat en soins infirmiers**.**

Échelle salariale : Groupe 400

4002 EXTERNE EN INHALOTHÉRAPIE

Heures par semaine : 35 - 36,25

Catégorie : 1 Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires

Personne qui, en dehors du cadre de son programme d'études en inhalothérapie, est admissible à l'externat en inhalothérapie conformément à la réglementation en vigueur.

Elle exerce les activités mentionnées à la réglementation dans les limites qui y sont prévues et sous la surveillance d'un ou d'une inhalothérapeute conformément aux normes prévues à cette réglementation.

Elle est titulaire d'un certificat d'immatriculation délivré par l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

Échelle salariale : Groupe 402

4003 EXTERNE EN TECHNOLOGIE MÉDICALE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Personne qui, en dehors du cadre de son programme d'études en technologie médicale, est admissible à l'externat en technologie médicale conformément à la réglementation en vigueur.

Elle exerce les activités mentionnées à la réglementation dans les limites qui sont prévues et sous la surveillance d'un ou d'une technologiste médicale conformément aux normes prévues à cette réglementation.

Elle est inscrite au registre des externes tenu par l'Ordre des technologistes médicaux du Québec

Échelle salariale : Groupe 402

5108 OPÉRATEUR OU OPÉRATRICE EN INFORMATIQUE, CLASSE I

Heures par semaine : 32,50 - 35

Catégorie : 3 Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Personne qui assure le fonctionnement des ordinateurs en opérant le ou les pupitres de commande selon les procédures établies; elle participe à l'élaboration du calendrier des travaux à exécuter et s'assure de son exécution. Elle rapporte les erreurs de traitement et signale les pannes des appareils. Elle peut assurer le fonctionnement de l'équipement périphérique ainsi que de l'équipement de type réseau.

Échelle salariale : Groupe 534

5111 OPÉRATEUR OU OPÉRATRICE EN INFORMATIQUE, CLASSE II

Heures par semaine : 35

Catégorie : 3 Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Personne qui assure le fonctionnement de l'équipement périphérique de l'ordinateur tel que les imprimantes, les lectrices de cartes, les appareils d'enregistrement sur bandes ou disques magnétiques. Elle opère des appareils de façonnage et fait le tri des rapports.

Échelle salariale : Groupe 350

5117 PRÉPOSÉ OU PRÉPOSÉE AUX MAGASINS

Heures par semaine : 32,50 – 35 – 36.25 – 38,75

Catégorie : 3 Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Personne dont la fonction principale est d'effectuer des tâches ayant trait à la réception, à la classification, à l'entretien et à la distribution des marchandises.

Échelle salariale : Groupe 314

5119 OPÉRATEUR OU OPÉRATRICE DE DUPLICATEUR OFFSET

Heures par semaine : 35 - 38,75

Catégorie : 3 Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Personne qui opère une machine pour obtenir des impressions au moyen de plaques off-set et autres procédés d'impression. Opère d'autres machines telles que massicots, assembleuses et insréeuses stations multiples, plieuses et relieuses commerciales. Transpose des documents sur plaque métallique par procédé de la photolithographie ou par brûlage des plaques. Nettoie et maintient en bon ordre les plaques et les cylindres et effectue les réparations mineures à l'équipement.

Échelle salariale : Groupe 525

5130 OPÉRATEUR OU OPÉRATRICE EN SYSTÈME DE PRODUCTION BRAILLE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 3 Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Personne qui opère et assure le fonctionnement des équipements utilisés pour l'impression en braille (périphériques, presse braille et autres procédés d'impressions). Opère d'autres machines telles que relieuses commerciales et perceuses. Elle assure l'impression des fichiers saisis par les techniciens de braille, la production des rapports détaillés des impressions, la prise des copies de sécurité, l'archivage, l'emballage et la livraison des colis et exécute toute autre tâche reliée directement à sa fonction.

Échelle salariale : Groupe 531

5141 MAGASINIER OU MAGASINIÈRE

Heures par semaine : 32,50 – 35 – 36,25 – 37,50 – 38,75

Catégorie : 3 Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Personne responsable de l'approvisionnement, de la réception, de la vérification, de la classification, de l'emmagasinage, de l'inventaire et de la distribution des marchandises aux différents services de l'établissement. Elle peut aussi rencontrer les représentants des fournisseurs réguliers de l'établissement.

Échelle salariale : Groupe 532

5187 ASSISTANT OU ASSISTANTE DE RECHERCHE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 3 Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Personne qui assiste principalement les médecins spécialistes dans la préparation et l'exécution de leurs travaux spécialisés reliés notamment à la recherche et à l'information. Elle ne participe cependant pas à la conception du travail professionnel.

À l'intérieur d'un plan de recherche prédéterminé, elle s'occupe habituellement d'appliquer des méthodes et des techniques scientifiques pour recueillir des données, les colliger, effectuer les opérations arithmétiques ou statistiques requises et reproduire ces données sous forme particulière.

Elle peut également, en se servant de techniques particulières de communications, transmettre une information spécialisée sur des sujets variés.

Échelle salariale : Groupe 540

5289 AUXILIAIRE EN BIBLIOTHÈQUE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 3 Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Personne ayant reçu une formation au niveau secondaire et ayant une expérience prouvée dans la classification, le catalogage, le catalogage abrégé de tous les livres ou possédant une compétence équivalente.

Elle assiste les bibliothécaires dans leur travail technique. Elle doit aussi voir à la vérification au fichier, à la mise à jour des encyclopédies, etc.

Échelle salariale : Groupe 732

5311 – AGENT ADMINISTRATIF, CLASSE 1 – SECTEUR SECRÉTARIAT
AGENTE ADMINISTRATIVE, CLASSE 1 – SECTEUR SECRÉTARIAT

Heures par semaine : 32,50 – 35

Catégorie : 3 Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Personne qui accomplit des travaux de secrétariat qui nécessitent des connaissances approfondies du service pour lequel elle exerce ses responsabilités. De plus, elle assiste un responsable au sein d'une unité administrative dans ses fonctions administratives et professionnelles.

Elle accomplit un ensemble de travaux de secrétariat complexes tels que la préparation de lettres, de documents, de rapports et autres tâches connexes. Elle est responsable de l'organisation matérielle et informationnelle de réunions, convoque les participants et peut être appelée à y participer et à rédiger le procès-verbal.

Elle peut dépouiller le courrier, rédiger la correspondance et tenir à jour le classement des dossiers.

En plus d'assumer l'ensemble des travaux reliés à sa fonction, elle peut assumer de façon autonome, au sein d'un service, des responsabilités de coordination et de contrôle qualitatif d'un ensemble de travaux de secrétariat. Elle peut exercer des attributions relatives à l'organisation du travail de secrétariat.

Elle peut également effectuer des tâches relevant d'un secteur d'activités tel que la comptabilité ou l'approvisionnement.

Échelle salariale : Groupe 501

5312 – AGENT ADMINISTRATIF, CLASSE 1 – SECTEUR ADMINISTRATION
AGENTE ADMINISTRATIVE, CLASSE 1 – SECTEUR ADMINISTRATION

Heures par semaine : 32,50 – 35

Catégorie : 3 Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Personne dont la fonction principale est d'assurer un ensemble de travaux administratifs tels que des analyses, des rapports, des calculs complexes et autres tâches connexes.

En plus d'exercer un ensemble des travaux administratifs de nature complexe, elle assume de façon autonome, au sein d'un service, des responsabilités de coordination et de contrôle qualitatif d'un ensemble de travaux à caractère administratif et de bureautique. Elle exerce des attributions relatives à l'organisation du travail de bureau ou d'un secteur d'activités tel que la comptabilité ou l'approvisionnement.

Elle peut également effectuer des tâches relevant du secteur secrétariat.

Échelle salariale : Groupe 501

5314 – AGENT ADMINISTRATIF, CLASSE 2 – SECTEUR SECRÉTARIAT
AGENTE ADMINISTRATIVE, CLASSE 2 – SECTEUR SECRÉTARIAT

Heures par semaine : 32,50 – 35

Catégorie : 3 Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Personne qui assiste un ou des professionnels ou une équipe de travail dans leurs fonctions administratives et professionnelles.

Elle accomplit des travaux de secrétariat selon des méthodes ou procédures établies ou qu'elle modifie, selon les besoins. Elle exerce, de façon principale et habituelle, des attributions relatives au secrétariat et à l'utilisation de la bureautique.

Elle prépare et saisit à l'ordinateur des lettres et des documents. Elle peut dépouiller le courrier, rédiger la correspondance et tenir à jour le classement des dossiers.

Elle peut également effectuer des tâches relevant du secteur administratif.

Échelle salariale : Groupe 502

5315 – AGENT ADMINISTRATIF, CLASSE 2 – SECTEUR ADMINISTRATION
AGENTE ADMINISTRATIVE, CLASSE 2 – SECTEUR ADMINISTRATION

Heures par semaine : 32,50 – 35

Catégorie : 3 Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Personne qui assiste un ou des professionnels ou une équipe de travail dans leurs fonctions administratives et professionnelles.

Elle accomplit un ensemble de travaux administratifs ou de gestion selon des méthodes et procédures complexes établies ou qu'elle modifie, selon les besoins. Elle exerce, de façon principale et habituelle, des attributions relatives à l'élaboration et au traitement de dossiers ou de données nécessitant des connaissances spécifiques.

Elle peut également effectuer des tâches relevant du secteur secrétariat.

Échelle salariale : Groupe 502

5316 – AGENT ADMINISTRATIF, CLASSE 3 – SECTEUR SECRÉTARIAT
AGENTE ADMINISTRATIVE, CLASSE 3 – SECTEUR SECRÉTARIAT

Heures par semaine : 32,50 – 35

Catégorie : 3 Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Personne qui accomplit une variété de travaux de secrétariat modérément compliqués selon des directives précises, des méthodes et des procédures établies. Elle exerce des attributions relatives au secrétariat, à l'utilisation de la bureautique ainsi qu'à l'élaboration et au traitement de dossiers ou de données.

Elle peut également effectuer des tâches relevant du secteur administratif.

Échelle salariale : Groupe 503

5317 – AGENT ADMINISTRATIF, CLASSE 3 – SECTEUR ADMINISTRATION
AGENTE ADMINISTRATIVE, CLASSE 3 – SECTEUR ADMINISTRATION

Heures par semaine : 32,50 – 35

Catégorie : 3 Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Personne qui accomplit une variété de travaux administratifs modérément compliqués selon des directives précises, des méthodes et des procédures établies. Elle exerce des attributions relatives à l'inscription ou à l'admission des usagers, ainsi qu'au traitement de données.

Elle peut également effectuer des tâches relevant du secteur secrétariat.

Échelle salariale : Groupe 503

5318 – AGENT ADMINISTRATIF, CLASSE 4 – SECTEUR SECRÉTARIAT
AGENTE ADMINISTRATIVE, CLASSE 4 – SECTEUR SECRÉTARIAT

Heures par semaine : 32,50 – 35

Catégorie : 3 Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Personne qui accomplit des travaux de secrétariat de nature simple, généralement à caractère routinier et selon des directives précises. Elle exerce de façon principale et habituelle diverses attributions telles que le suivi téléphonique, l'orientation des usagers, le dépouillement du courrier, le classement et la distribution de la messagerie.

Elle peut également effectuer des tâches du secteur administratif.

Échelle salariale : Groupe 504

5319 – AGENT ADMINISTRATIF, CLASSE 4 – SECTEUR ADMINISTRATION
AGENTE ADMINISTRATIVE, CLASSE 4 – SECTEUR ADMINISTRATION

Heures par semaine : 32,50 – 35

Catégorie : 3 Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Personne qui accomplit des travaux administratifs de nature simple, généralement à caractère routinier et selon des directives précises. Elle exerce de façon principale et habituelle diverses attributions telles que la reproduction de documents, l'entrée de données informatiques, le dépouillement du courrier, le classement et la distribution de la messagerie.

Elle peut également effectuer des tâches du secteur secrétariat.

Échelle salariale : Groupe 504

5320 - ADJOINT OU ADJOINTE A L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE
(Échelle non définitive)

Heures par semaine : 32,50 – 35

Catégorie : 3 Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Personne qui assiste un ou des cadres, des professionnels ou une équipe de travail dans leurs fonctions administratives, professionnelles et scientifiques.

Elle est responsable du fonctionnement administratif de l'enseignement universitaire et voit aux relations internes et externes.

Elle prépare et saisit à l'ordinateur des résumés de dossier, des rapports scientifiques et de recherche, des protocoles opératoires, des publications, des rapports concernant son secteur d'activités ou d'autres travaux à partir de textes écrits, manuscrits ou dictés.

Elle peut dépouiller le courrier, rédiger la correspondance et tenir à jour le classement des dossiers de son secteur d'activités.

Elle répond aux demandes d'informations relevant de sa compétence et prépare la synthèse de problèmes organisationnels et administratifs.

Échelle salariale : Groupe 501

5321 - SECRÉTAIRE JURIDIQUE

Heures par semaine : 32,50 - 35

Catégorie : 3 Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Personne qui prépare, sténographie et saisit à l'ordinateur des lettres et des documents juridiques à partir de textes manuscrits ou dictés. Elle constitue les dossiers, assure la préparation de pièces de procédures judiciaires, fait les démarches préliminaires auprès des différentes instances dans le cadre des procédures requises, vérifie les rôles d'audition et donne les suites appropriées.

Elle peut dépouiller le courrier, rédiger la correspondance de routine, tenir à jour le classement et assister un ou des cadres, des professionnels ou une équipe de travail dans leurs fonctions administratives. Elle répond aux demandes d'information relevant de sa compétence.

Échelle salariale : Groupe 767

5322 - SECRÉTAIRE MÉDICALE

Heures par semaine : 32,50 – 35

Catégorie : 3 Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Personne qui assiste un ou des médecins ou des professionnels ou une équipe de travail dans leurs fonctions administratives et professionnelles.

Elle prépare et saisit à l'ordinateur des dossiers médicaux, des rapports et des demandes d'analyses, des protocoles opératoires ou d'autres travaux à partir de textes écrits, manuscrits ou dictés. Elle effectue l'impression et en assure la transmission au personnel concerné.

Elle peut accueillir les usagers, fixer les rendez-vous, recevoir et transmettre les messages destinés au personnel concerné et aux usagers.

Elle peut dépouiller le courrier, rédiger la correspondance et tenir à jour le classement des dossiers.

Elle doit posséder une connaissance de la terminologie médicale.

Échelle salariale : Groupe 502

5323 - COMMIS SURVEILLANT D'UNITÉ (INSTITUT PINEL) (Échelle non définitive)

Heures par semaine : 32,50 – 35

Catégorie : 3 Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Personne qui surveille et contrôle les allées et venues des usagers et du personnel. Elle s'assure de la sécurité de ceux-ci par le biais de la surveillance en opérant un tableau de contrôle électronique situé dans la console de l'unité. Elle participe à l'observation du milieu dans un but sécuritaire et rapporte ses observations à l'équipe de soins. Elle répond aux demandes des usagers et les réfère, le cas échéant, aux intervenants appropriés.

De plus, elle accomplit une variété de travaux administratifs et de secrétariat modérément compliqués tels que la cueillette, la vérification, la sélection, l'interprétation, la préparation, la transmission et l'actualisation des différentes demandes, des données médicales ou administratives. Elle s'occupe des travaux de nature cléricale demandant une bonne connaissance de la routine générale de bureau.

Échelle salariale : Groupe 503

5345 RELIEUR OU RELIEUSE

Heures par semaine : 35 - 36,25

Catégorie : 3 Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Personne qui, suivant les techniques du métier, effectue les travaux de réfection et de reliure des volumes.

Échelle salariale : Groupe 544

6262 PRÉPOSÉ OU PRÉPOSÉE À LA PEINTURE ET À LA MAINTENANCE

Heures par semaine : 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui accomplit certains travaux de réparation et d'entretien, qui aide à certains travaux de construction et de rénovation. Personne qui doit être capable de préparer les surfaces à peindre, appliquer la peinture, faire le revêtement des murs de toile et de tapisserie et remplir les joints de planches murales. Elle peut aussi faire le revêtement de planchers. Elle doit de plus être capable de faire certains travaux connexes dans ce service.

Échelle salariale : Groupe 641

6299 AIDE-CUISINIER
AIDE-CUISINIÈRE

Heures par semaine : 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui participe à la préparation et à la cuisson d'aliments de tous genres, tel que: soupe, viande, légume, dessert. Peut être assignée à la préparation de repas légers.

Échelle salariale : Groupe 657

6301 CUISINIER OU CUISINIÈRE

Heures par semaine : 35 - 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui prépare, assaisonne, cuit et portionne les aliments; s'assure de l'utilisation optimum des denrées. Elle peut être appelée à tenir à jour la liste des réserves de denrées alimentaires.

Elle doit détenir un diplôme de fin d'études secondaires avec spécialisation en "Alimentation (cuisine professionnelle)" d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou posséder une compétence équivalente.

Échelle salariale : Groupe 645

6302 PÂTISSIER-BOULANGER
PÂTISSIÈRE-BOULANGÈRE

Heures par semaine : 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui prépare et fait cuire différentes variétés de pains, gâteaux, tartes, pâtisseries et entremets.

Elle doit détenir un diplôme de fin d'études secondaires avec spécialisation en "Alimentation (pâtisserie)" d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou posséder une compétence équivalente.

Échelle salariale : Groupe 643

6303 BOUCHER OU BOUCHÈRE

Heures par semaine : 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui reçoit, vérifie, pèse, entrepose, pare, désosse et coupe les viandes, volailles et poissons. Elle en effectue le portionnement selon les normes établies. Elle peut être appelée à tenir à jour la liste des réserves de viande.

Elle doit détenir un diplôme de fin d'études secondaires avec spécialisation en "Alimentation (coupe de viande)" d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou posséder une compétence équivalente.

Échelle salariale : Groupe 645

6312 CAISSIER OU CAISSIÈRE À LA CAFÉTÉRIA

Heures par semaine : 35 – 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne dont l'occupation principale est de percevoir l'argent des repas; elle est responsable des sommes qui lui sont versées.

Échelle salariale : Groupe 634

6317 TECHNICIEN OU TECHNICIENNE EN ALIMENTATION

Heures par semaine : 36,25 – 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui, après avoir complété le cours dans un institut familial, a pour fonction d'assister les diététistes-nutritionnistes.

Échelle salariale : Groupe 661

Règle d'avancement

La personne qui a complété le cinquième (5e) échelon de la classe 2, est admise au premier (1er) échelon de la classe 1 si elle fournit un rendement satisfaisant. Dans l'éventualité où l'avancement à la classe 1 est refusé, il incombe à l'employeur de faire la preuve qu'il n'y a pas de rendement satisfaisant.

6320 BUANDIER OU BUANDIÈRE

Heures par semaine : 36,25 - 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui opère des lessiveuses et autres appareils mécaniques à la buanderie.

Elle voit également à l'entretien simple de ces machines.

Échelle salariale : Groupe 629

6325 PRESSEUR OU PRESSEUSE

Heures par semaine : 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui utilise une ou plusieurs presses automatiques ou manuelles; elle peut utiliser un fer à repasser en certaines occasions.

Échelle salariale : Groupe 736

6327 COUTURIER OU COUTURIÈRE

Heures par semaine : 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui exécute, à la main ou à la machine, certains travaux de couture inhérents à la confection, à la transformation et à la réparation des vêtements, du linge et d'autres articles.

Échelle salariale : Groupe 728

6334 PRÉPOSÉ OU PRÉPOSÉE À L'ENTRETIEN MÉNAGER (TRAVAUX LOURDS)

Heures par semaine : 35 - 36,25 – 37,50 - 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne affectée au nettoyage et au maintien de la propreté à l'établissement; elle exécute en particulier les travaux lourds.

Échelle salariale : Groupe 603

6335 PRÉPOSÉ OU PRÉPOSÉE À L'ENTRETIEN MÉNAGER (TRAVAUX LÉGERS)

Heures par semaine : 35 - 36,25 - 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne affectée au nettoyage et au maintien de la propreté à l'établissement à l'exception des travaux lourds.

Échelle salariale : Groupe 623

6336 CONDUCTEUR OU CONDUCTRICE DE VÉHICULES

Heures par semaine : 35 - 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui conduit un véhicule automobile et qui possède à cet effet le permis requis par la loi.

Échelle salariale : Groupe 633

6340 COIFFEUR OU COIFFEUSE

Heures par semaine : 36,25

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui détient un certificat émis par le comité paritaire des barbiers coiffeurs et coiffeuses ou qui possède une compétence équivalente et qui est requise de travailler comme tel dans l'établissement.

Échelle salariale : Groupe 737

6341 PORTIER OU PORTIÈRE

Heures par semaine : 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui accueille et informe les usagers et les visiteurs; elle surveille les endroits désignés et applique les règlements; elle reçoit les clients et aide à les conduire aux services appropriés au besoin; elle peut, à l'occasion, livrer des colis aux endroits désignés.

Échelle salariale : Groupe 309

6344 PORTER

Heures par semaine : 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui fait la cueillette, le triage et la distribution de lettres, colis, fleurs, messages, prélèvements et autres items similaires. Les travaux de cette personne comprennent aussi le transport de meubles, d'équipement pour traitement, fourniture et autres items similaires.

Échelle salariale : Groupe 607

6346 GARDE (INSTITUT PINEL)

Heures par semaine : 40

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui assure la sécurité à l'entrée, à l'extérieur et dans les différents postes de contrôle à l'intérieur de l'Institut. Elle effectue des fouilles lorsque requis. Cette personne exécute des rondes autour et à l'intérieur de l'Institut, elle sert d'escorte au besoin et elle peut être appelée à servir de conducteur ou de conductrice pour les véhicules et à remplir sa tâche dans tous les milieux où l'Institut a la garde de ses usagers. Elle surveille et inspecte les personnes et les véhicules au besoin.

Échelle salariale : Groupe 356

6347 PRÉPOSÉ OU PRÉPOSÉE AUX ASCENSEURS

Heures par semaine : 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne chargée du fonctionnement des ascenseurs; elle doit diriger le public et voit au maintien du bon ordre et à l'observation des règlements par les passagers ou passagères.

Échelle salariale : Groupe 309

6349 GARDIEN OU GARDIENNE DE RÉSIDENCE

Heures par semaine : 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne dont l'occupation est de maintenir la discipline, répondre au téléphone, faire les messages ainsi qu'assurer la surveillance et l'entretien des résidences.

Échelle salariale : Groupe 613

6352 MÉCANICIEN OU MÉCANICIENNE DE MACHINES FRIGORIFIQUES

Heures par semaine : 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui installe, fait fonctionner et répare toutes machines frigorifiques.

Elle doit détenir un certificat de qualification "Tuyauteur ou tuyauteuse (frigoriste)" émis par le ministère habilité.

Échelle salariale : Groupe 689

6353 MACHINISTE (MÉCANICIEN AJUSTEUR)
MACHINISTE (MÉCANICIENNE AJUSTEUSE)

Heures par semaine : 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui, en plus de voir à l'installation et à l'entretien mécanique des machines, de même qu'à la mise au point et à la réparation des pièces, voit à la conception et à la fabrication des machines, appareils, instruments chirurgicaux, équipement et pièces d'équipement destinés à l'établissement.

Elle doit détenir un diplôme en "Mécanique d'ajustage" d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou posséder une compétence équivalente.

Échelle salariale : Groupe 689

6354 ÉLECTRICIEN OU ÉLECTRICIENNE

Heures par semaine : 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui exécute des travaux d'installation, de réfection ou de réparation électrique de tout genre.

Elle doit détenir un certificat de qualification "Électricien ou électricienne" émis par le ministère habilité.

Échelle salariale : Groupe 689

6355 CONDUCTEUR OU CONDUCTRICE DE VÉHICULES LOURDS

Heures par semaine : 35 - 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne dont la fonction principale est de conduire divers types de véhicules ayant un poids minimum de 4,536 kg (P.V.B.) tels que : camion, autobus, bélier mécanique, pelle hydraulique, souffleuse à neige, etc. Elle fait également la vérification, l'entretien et la réparation d'urgence.

Doit détenir un permis de chauffeur de véhicule de la catégorie appropriée.

Échelle salariale : Groupe 639

6356 MAÎTRE-ÉLECTRICIEN
MAÎTRE-ÉLECTRICIENNE

Heures par semaine : 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui est requise par l'établissement de travailler comme maître-électricien ou maître-électricienne.

Elle doit détenir un certificat de qualification "Électricien ou électricienne" et une licence A 2 émise par le ministère habilité.

Échelle salariale : Groupe 659

6357 MAÎTRE-PLOMBIER
MAÎTRE-PLOMBIÈRE

Heures par semaine : 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui est requise par l'établissement de travailler comme maître-plombier ou maître-plombière.

Elle doit détenir un certificat de qualification "Plombier ou plombière" et une licence EC émise par le ministère habilité.

Aucune personne actuellement au service de l'employeur ou qui le deviendra par la suite, ne pourra demander à être classifiée à l'intérieur de cet emploi après la date d'entrée en vigueur de la présente nomenclature.

Échelle salariale : Groupe 659

6359 PLOMBIER ET/OU MÉCANICIEN EN TUYAUTERIE
PLOMBIÈRE ET/OU MÉCANICIENNE EN TUYAUTERIE

Heures par semaine : 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui assemble, répare, met en place et entretient les canalisations d'air, de gaz, d'eau, de vapeur, d'égout et de plomberie sanitaire.

Elle doit être familière avec toutes les exigences d'inspection et des règlements locaux relativement à l'installation de plomberie.

Elle doit être en mesure de fournir une estimation des matériaux propres à une installation et réparation.

Elle doit détenir un certificat de qualification "Tuyauteur ou tuyauteuse (plomberie)" émis par le ministère habilité.

Échelle salariale : Groupe 689

6360 MÉCANICIEN OU MÉCANICIENNE D'ENTRETIEN (MILLWRIGHT)

Heures par semaine : 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui accomplit divers travaux d'installation, d'entretien, d'inspection, de réparation et d'ajustement de la machinerie et de l'outillage mécanique de l'établissement.

Elle doit posséder une connaissance générale de la construction et de l'assemblage des machines et de l'outillage, et avoir fait des études en ce domaine dans une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou posséder une compétence équivalente.

Échelle salariale : Groupe 689

6361 SOUDEUR OU SOUDEUSE

Heures par semaine : 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui soude à l'arc électrique, à l'acétylène ou à l'argon les métaux et alliages utilisés dans la fabrication ou la réparation de différents appareils, équipements, installation ou pièces connexes.

Doit détenir un certificat de qualification "Soudeur ou soudeuse" ou posséder une compétence équivalente.

Échelle salariale : Groupe 689

La personne, détentrice d'un certificat de qualification "soudure à haute pression" émis par le ministère habilité, reçoit, lorsque requise de travailler selon cette qualification, en plus du salaire prévu à son échelle, et cela pour le temps travaillé, un supplément horaire de :

Taux jusqu'au 2010-03-31 ($)	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
1,45	1,46	1,47	1,48	1,51	1,54

6362 PEINTRE

Heures par semaine : 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui prépare toute surface à peindre, fait le mélange des couleurs, applique la peinture ou fait l'enrobage synthétique au moyen de pinceau, de pistolet ou de rouleau; elle nettoie et entretient tout l'outillage ci-haut mentionné; elle fait le revêtement de murs en toile ou de tapisserie et le remplissage des joints de planches murales.

Elle doit connaître les solvants.

Elle doit détenir un certificat de qualification "Peintre" émis par le ministère habilité ou posséder une compétence équivalente.

Échelle salariale : Groupe 643

6363 JOURNALIER OU JOURNALIÈRE

Heures par semaine : 35 - 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui s'occupe de travaux tels que: déplacement du mobilier, entretien des terrains, entretien du stationnement, transport d'articles divers. Elle aide aux travaux de construction et de rénovation et accomplit tous travaux du même genre. Elle peut être appelée à exercer la surveillance de la propriété.

Échelle salariale : Groupe 613

6364 MENUISIER OU MENUISIÈRE

Heures par semaine : 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui construit, répare et entretient des charpentes, finitions de murs, plafonds, planchers et autres ouvrages à partir de matériaux en bois, en métal ou autres, le cas échéant. Elle pose et ajuste portes, fenêtres et quincaillerie intérieure et extérieure. Elle fabrique, transforme et répare l'ameublement fixe et mobile, le tout selon des plans, devis, spécifications et instructions.

Elle doit détenir un certificat de qualification "Charpentier menuisier ou charpentière menuisière" émis par le ministère habilité ou posséder une compétence équivalente.

Échelle salariale : Groupe 651

6365 ÉBÉNISTE

Heures par semaine : 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui fabrique, construit, rénove des meubles, incluant la finition, d'après des plans et devis préparés à l'avance et, est aussi en mesure de préparer ses propres plans en détail, lorsque demandé.

Elle doit connaître tous les matériaux qui entrent dans la confection de même que la machinerie à être utilisée.

Elle doit détenir un diplôme en "Ébénisterie" d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou posséder une compétence équivalente.

Échelle salariale : Groupe 689

6366 MAÎTRE-MÉCANICIEN DE MACHINES FRIGORIFIQUES
MAÎTRE-MÉCANICIENNE DE MACHINES FRIGORIFIQUES

Heures par semaine : 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui est requise par l'établissement de travailler comme maître-mécanicien ou maître-mécanicienne de machines frigorifiques.

Doit détenir un certificat de qualification « tuyauteur ou tuyauteuse (frigoriste) » et une licence « A-2 » émise par le ministère habilité.

Échelle salariale : Groupe 659

6367 SERRURIER OU SERRURIÈRE

Heures par semaine : 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui pose, répare et entretient divers types de serrures.

Elle doit posséder la compétence pertinente.

Échelle salariale : Groupe 647

6368 PLÂTRIER OU PLÂTRIÈRE

Heures par semaine : 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui prépare le matériel nécessaire et procède à la réfection de murs en plâtre, en gyproc, en brique, en tuile ou en terra cota.

Elle voit aussi à la pose de la latte et coin métallique pour recevoir les enduits.

Elle doit voir à ce que la finition soit préparée en fonction du travail des peintres.

Elle doit détenir un certificat de qualification "Plâtrier ou plâtrière" émis par le ministère habilité ou posséder une compétence équivalente.

Échelle salariale : Groupe 647

6369 FERBLANTIER OU FERBLANTIÈRE

Heures par semaine : 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui fabrique, construit, installe, répare et entretient les accessoires et les ameublements de métal en feuilles, les réseaux de distribution de ventilation et de climatisation, les applications métalliques conformément aux spécifications du travail ou du modèle.

Elle doit détenir un certificat de qualification "Ferblantier ou ferblantière" émis par le ministère habilité ou posséder une compétence équivalente.

Échelle salariale : Groupe 645

6370 ÉLECTRONICIEN OU ÉLECTRONICIENNE

Heures par semaine : 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui exécute des travaux d'installation, de réparation et d'entretien d'équipements électroniques.

Elle doit détenir un diplôme de fin d'études secondaires avec spécialisation en "Électrotechnique" d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou posséder une compétence équivalente.

Échelle salariale : Groupe 689

6373 OUVRIER OU OUVRIÈRE DE MAINTENANCE

Heures par semaine : 35 - 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui, sans toutefois détenir de certificat de qualification, accomplit une variété de travaux d'entretien et de réparation dans les secteurs des différents métiers de la construction, le tout en conformité avec la loi.

Échelle salariale : Groupe 633

6374 CORDONNIER OU CORDONNIÈRE

Heures par semaine : 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne affectée à la fabrication et à la réparation des chaussures des usagers.

Échelle salariale : Groupe 346

6375 APPRENTI OU APPRENTIE DE MÉTIER

Heures par semaine : 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui, ayant rempli les formalités requises par la loi dans les cas où telles formalités existent, fait l'apprentissage d'un métier exercé dans l'établissement où elle travaille.

Échelle salariale : Groupe 667

6380 MÉCANICIEN OU MÉCANICIENNE DE GARAGE

Heures par semaine : 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui fait l'entretien et la réparation de véhicules moteurs, de machinerie et d'outillage actionnés par des moteurs à combustion interne.

Elle doit détenir un diplôme de fin d'études secondaires avec spécialisation en "Équipement motorisé" d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou posséder une compétence équivalente.

Échelle salariale : Groupe 685

6382 REMBOURREUR OU REMBOURREUSE

Heures par semaine : 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui effectue tous travaux de réfection, de capitonnage et de rembourrage de matelas, chaises, portes ou toute autre pièce d'ameublement.

Elle doit détenir un diplôme de fin d'études secondaires avec spécialisation en "Meuble et construction (rembourreur ou rembourreuse)" d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou posséder une compétence équivalente.

Échelle salariale : Groupe 647

6383 MÉCANICIEN OU MÉCANICIENNE DE MACHINES FIXES

Heures par semaine : 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui, conformément à la Loi, assure l'opération et/ou l'entretien général de machines fixes et de l'équipement mécanique tel que machines ou chaudières à vapeur, compresseurs d'air, unités de ventilation. Elle surveille les compteurs, manomètres et contrôles et fait les ajustements et réparations nécessaires. Elle tient à jour les registres de rendement.

Elle doit détenir un certificat (chauffage-moteurs à vapeur) en conformité avec la Loi et règlements concernant les mécaniciens de machines fixes.

N.B.: Les mécaniciens de machines fixes qui étaient considérés et rémunérés comme 2e, 3e ou 4e classe dans les établissements, au 5 décembre 1969, ceci en vertu de la Loi et des règlements concernant les mécaniciens de machines fixes (L.R.Q. c. M-6), ne seront pas changés de classe suite aux amendements apportés à ladite Loi, et ce, pour la durée de la convention collective.

Cette entente ne peut avoir pour effet de consacrer quelque privilège que ce soit pour les mécaniciens ou mécaniciennes de machines fixes qui seraient embauchés par l'employeur et qui n'auraient pas préalablement bénéficié d'une classification de 2e, 3e ou 4e classe aux termes de la Loi précitée.

Échelle salariale : Groupe 679

CERTIFICAT EN RÉFRIGÉRATION

La personne qui détient un certificat en appareils frigorifiques (A-B) reçoit un supplément hebdomadaire de salaire, si la nature des appareils qu'elle contrôle exige qu'elle possède un tel certificat.

Ce supplément hebdomadaire est de:

Taux jusqu'au 2010-03-31 ($)	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
10,09	10,14	10,22	10,32	10,50	10,71

6386 PRÉPOSÉ OU PRÉPOSÉE AU SERVICE ALIMENTAIRE

Heures par semaine : 35 - 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui effectue un travail général au service alimentaire ou lié au service et à la préparation des repas. Elle peut être appelée à préparer, vérifier et distribuer certains menus spéciaux préalablement établis.

Échelle salariale : Groupe 602

6387 AIDE-MÉCANICIEN DE MACHINES FIXES
AIDE-MÉCANICIENNE DE MACHINES FIXES

Heures par semaine : 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne détenant ou non un certificat de mécanicien ou mécanicienne de machines fixes, n'agit pas comme tel mais sert d'aide à un mécanicien ou une mécanicienne de classe et travaille sous la surveillance et la direction immédiate de ce dernier ou de cette dernière.

Échelle salariale : Groupe 627

6388 OUVRIER OU OUVRIÈRE D'ENTRETIEN GÉNÉRAL

Heures par semaine : 35 - 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui exécute une variété de travaux ayant trait à la réfection, la réparation et l'entretien de bâtiments, d'installations sanitaires ou d'installations mécaniques.

Elle doit détenir au moins un certificat de qualification dans l'un ou l'autre des métiers qu'elle exerce.

Échelle salariale : Groupe 651

6395 CALORIFUGEUR OU CALORIFUGEUSE

Heures par semaine : 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne dont l'occupation est d'appliquer des matériaux isolants (ciment d'amiante, liège, feutre ou autres) sur les parois extérieures d'appareils tels que chaudières, tuyaux et réservoirs. Elle voit à l'isolation des installations de réfrigération et de climatisation au moyen de matériaux divers. Peut aussi être appelée à poser des matériaux isolants sur des conduits et tuyau d'air chaud ou froid.

Doit détenir un certificat de qualification « Calorifugeur ou calorifugeuse » émis par le ministère habilité ou posséder une compétence équivalente.

Échelle salariale : Groupe 647

6398 PRÉPOSÉ OU PRÉPOSÉE À LA BUANDERIE

Heures par semaine : 36,25 - 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui fait l'ouvrage général dans le service de la buanderie-lingerie.

Échelle salariale : Groupe 381

6407 NETTOYEUR OU NETTOYEUSE

Heures par semaine : 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui, selon les techniques appropriées, opère des appareils de nettoyage à sec. Elle assure l'entretien simple de ces appareils.

Échelle salariale : Groupe 681

6409 DESSINATEUR OU DESSINATRICE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui fait des plans de projets simples et représente graphiquement et aux échelles convenables diverses données déjà relevées et formulées par des instructions écrites ou verbales relatives à la construction et à la rénovation. Peut être appelée à procéder à diverses opérations mathématiques, notamment au calcul des terrassements, à la compilation des quantités de matériaux aux fins d'estimations préliminaires ou définitives.

Doit détenir un diplôme de fin d'études secondaires avec spécialisation en "dessin technique (dessin général, dessin en mécanique, dessin en architecture et structure)" d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou posséder une compétence équivalente.

Échelle salariale : Groupe 663

6414 AIDE GÉNÉRAL OU AIDE GÉNÉRALE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui accomplit divers travaux d'entretien à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement tout en étant préposée à la surveillance de la propriété. Elle peut s'occuper du transport d'articles divers et de la réception et de l'entreposage des marchandises. Elle accomplit une variété de travaux d'entretien et de réparation dans le secteur des différents métiers de la construction, le tout en conformité avec la Loi.

Échelle salariale : Groupe 346

6415 AIDE GÉNÉRAL EN ÉTABLISSEMENT NORDIQUE
AIDE GÉNÉRALE EN ÉTABLISSEMENT NORDIQUE

Heures par semaine : 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui accomplit une variété de travaux d'entretien et de réparation à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement. Elle peut s'occuper du transport d'articles divers, de la réception et de l'entreposage des marchandises.

Échelle salariale : Groupe 627

6418 PRÉPOSÉ OU PRÉPOSÉE AU TRANSPORT DES BÉNÉFICIAIRES HANDICAPÉS PHYSIQUES

Heures par semaine : 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui est responsable du transport des usagers. Elle les aide à monter et descendre du véhicule et s'assure de leur sécurité pendant le transport à l'embarquement et au débarquement. Elle perçoit le paiement des passages et en fait la remise à la personne désignée. Elle signale toute anomalie dans le comportement des usagers.

Selon les circonstances, elle peut être appelée à effectuer les commissions et à transporter des marchandises. Elle doit s'assurer de garder son véhicule en bon état. Elle effectue toute autre tâche annexée à l'intérieur des fonctions dévolues à ce titre d'emploi.

Elle doit posséder un diplôme de fin d'études secondaires et posséder un permis de conduire classe 13 émis par le ministère habilité.

Échelle salariale : Groupe 695

6422 SURVEILLANT OU SURVEILLANTE EN ÉTABLISSEMENT

Heures par semaine : 35,00 – 36,25 - 37,50 - 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement, voit à assurer l'ordre, la discipline et la sécurité des usagers et des gens qui les entourent et intervient physiquement lorsque la situation l'impose. Elle effectue des rondes de sécurité. Elle accompagne les usagers lors de leurs déplacements et elle peut être appelée à conduire un véhicule de l'établissement. Elle observe le comportement des usagers et rapporte l'information aux personnes responsables. Elle effectue des fouilles physiques sommaires ou matérielles selon les protocoles établis.

Échelle salariale : Groupe 380

6423 ÉLECTROMÉCANICIEN OU ÉLECTROMÉCANICIENNE (Échelle non définitive)

Heures par semaine : 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui installe, modifie, entretient et répare divers systèmes automatisés et leurs composantes mécaniques, hydrauliques, pneumatiques électriques et électroniques.

Doit détenir un certificat de qualification professionnelle en électricité.

Échelle salariale : Groupe 764

6436 AGENT D'INTERVENTION OU AGENTE D'INTERVENTION (INSTITUT PINEL)

Heures par semaine : 40

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui assure la sécurité à l'Institut. Elle est responsable plus spécifiquement de la sécurité des usagers et de leur entourage. Elle fait des fouilles sur les usagers ou sur la propriété de l'établissement lorsque demandé.

Elle participe à l'atteinte de l'objectif d'amélioration des besoins physiques et psychologiques des usagers.

Lorsque appelée à accompagner des usagers à l'occasion de sorties, elle a la responsabilité de faire en sorte que les usagers reviennent à l'Institut.

Elle observe le comportement des usagers et rapporte ses observations au dossier clinique ou au personnel professionnel de l'Institut.

Échelle salariale : Groupe 356

6438 GARDIEN OU GARDIENNE

Heures par semaine : 35 - 38,75

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Personne qui assure la sécurité de l'ensemble des propriétés et biens de l'établissement et veille au maintien de l'ordre. De plus, elle accueille, surveille, assure la protection et voit aux besoins des usagers. Elle signale les anomalies aux personnes responsables. Elle intervient lors de situation d'urgence dans le cadre de ses fonctions.

Échelle salariale : Groupe 648

PARTIE III

TAUX ET ÉCHELLES DE SALAIRE

Échelles de salaire

Groupe: 101

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	20,92	21,08	21,29	21,66	22,10
	02	21,69	21,85	22,07	22,46	22,91
	03	22,50	22,66	22,89	23,29	23,76
	04	23,35	23,53	23,76	24,18	24,66
	05	24,22	24,40	24,65	25,08	25,58
	06	25,12	25,31	25,56	26,01	26,53
	07	26,08	26,28	26,54	27,01	27,55
	08	27,55	27,76	28,04	28,53	29,10
	09	28,63	28,84	29,13	29,64	30,24
	10	29,76	29,98	30,28	30,81	31,43
	11	30,93	31,17	31,48	32,03	32,67
	12	32,16	32,40	32,73	33,30	33,97
	13	33,46	33,71	34,04	34,64	35,33
	14	34,80	35,06	35,41	36,03	36,75
	15	36,22	36,49	36,85	37,50	38,25
	16	37,11	37,39	37,76	38,42	39,19
	17	38,02	38,31	38,69	39,37	40,15
	18	38,97	39,26	39,66	40,35	41,16

Groupe: 102

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	20,56	20,71	20,92	21,28	21,71
	02	21,34	21,50	21,71	22,09	22,53
	03	22,15	22,32	22,54	22,93	23,39
	04	23,00	23,17	23,40	23,81	24,29
	05	23,87	24,05	24,29	24,72	25,21
	06	24,79	24,98	25,22	25,67	26,18
	07	25,76	25,96	26,21	26,67	27,21
	08	27,49	27,70	27,98	28,47	29,04
	09	28,58	28,79	29,08	29,59	30,18
	10	29,71	29,93	30,23	30,76	31,38
	11	30,90	31,13	31,44	31,99	32,63
	12	32,13	32,37	32,70	33,27	33,93
	13	33,44	33,69	34,03	34,63	35,32
	14	34,79	35,05	35,40	36,02	36,74
	15	36,22	36,49	36,85	37,50	38,25
	16	37,11	37,39	37,76	38,42	39,19
	17	38,02	38,31	38,69	39,37	40,15
	18	38,97	39,26	39,66	40,35	41,16

Échelles de salaire

Groupe: 105

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	20,92	21,08	21,29	21,66	22,10
	02	21,69	21,85	22,07	22,46	22,91
	03	22,50	22,66	22,89	23,29	23,76
	04	23,35	23,53	23,76	24,18	24,66
	05	24,22	24,40	24,65	25,08	25,58
	06	25,12	25,31	25,56	26,01	26,53
	07	26,08	26,28	26,54	27,01	27,55
	08	27,54	27,75	28,03	28,52	29,09
	09	28,59	28,81	29,10	29,61	30,20
	10	29,69	29,91	30,21	30,74	31,36
	11	30,83	31,06	31,37	31,92	32,56
	12	32,01	32,25	32,58	33,15	33,81
	13	33,25	33,50	33,84	34,43	35,12
	14	34,55	34,80	35,15	35,77	36,48
	15	35,91	36,18	36,54	37,18	37,92
	16	36,79	37,07	37,44	38,09	38,86
	17	37,70	37,98	38,36	39,03	39,81
	18	38,64	38,93	39,32	40,01	40,81

Groupe: 106

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	20,90	21,06	21,27	21,64	22,08
	02	21,70	21,86	22,08	22,47	22,92
	03	22,52	22,69	22,92	23,32	23,79
	04	23,38	23,56	23,79	24,21	24,69
	05	24,27	24,46	24,70	25,13	25,64
	06	25,21	25,40	25,65	26,10	26,62
	07	26,20	26,39	26,66	27,12	27,67
	08	27,96	28,17	28,45	28,95	29,53
	09	29,06	29,28	29,57	30,09	30,69
	10	30,21	30,44	30,74	31,28	31,91
	11	31,42	31,65	31,97	32,53	33,18
	12	32,67	32,92	33,25	33,83	34,51
	13	34,01	34,26	34,61	35,21	35,92
	14	35,38	35,64	36,00	36,63	37,36
	15	36,83	37,10	37,48	38,13	38,89
	16	37,73	38,02	38,40	39,07	39,85
	17	38,66	38,95	39,34	40,03	40,83
	18	39,63	39,93	40,33	41,03	41,85

Échelles de salaire

Groupe: 108

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	20,21	20,36	20,57	20,93	21,34
	02	20,89	21,04	21,25	21,62	22,06
	03	21,61	21,77	21,99	22,37	22,82
	04	22,36	22,53	22,75	23,15	23,61
	05	23,14	23,31	23,54	23,96	24,44
	06	23,94	24,12	24,36	24,79	25,28
	07	24,77	24,95	25,20	25,65	26,16
	08	26,08	26,28	26,54	27,01	27,55
	09	27,02	27,22	27,49	27,97	28,53
	10	28,00	28,21	28,49	28,99	29,57
	11	29,00	29,22	29,51	30,02	30,63
	12	30,06	30,28	30,59	31,12	31,75
	13	31,16	31,40	31,71	32,27	32,91
	14	32,31	32,55	32,88	33,45	34,12
	15	33,50	33,75	34,09	34,68	35,38
	16	34,32	34,58	34,93	35,54	36,25
	17	35,17	35,43	35,78	36,41	37,14
	18	37,21	37,49	37,87	38,53	39,30

Groupe: 111

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	20,21	20,36	20,57	20,93	21,34
	02	20,89	21,04	21,25	21,62	22,06
	03	21,61	21,77	21,99	22,37	22,82
	04	22,36	22,53	22,75	23,15	23,61
	05	23,14	23,31	23,54	23,96	24,44
	06	23,94	24,12	24,36	24,79	25,28
	07	24,77	24,95	25,20	25,65	26,16
	08	26,08	26,28	26,54	27,01	27,55
	09	27,02	27,22	27,49	27,97	28,53
	10	28,00	28,21	28,49	28,99	29,57
	11	29,00	29,22	29,51	30,02	30,63
	12	30,06	30,28	30,59	31,12	31,75
	13	31,16	31,40	31,71	32,27	32,91
	14	32,31	32,55	32,88	33,45	34,12
	15	33,50	33,75	34,09	34,68	35,38
	16	34,32	34,58	34,93	35,54	36,25
	17	35,17	35,43	35,78	36,41	37,14
	18	37,21	37,49	37,87	38,53	39,30

Échelles de salaire

Groupe: 117

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	18,48	18,65	18,79	18,98	19,31	19,70
	02	19,11	19,28	19,42	19,62	19,96	20,36
	03	19,77	19,95	20,10	20,30	20,65	21,07
	04	20,43	20,62	20,77	20,98	21,35	21,77

Groupe: 118

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	20,55	20,70	20,91	21,27	21,70
	02	21,23	21,39	21,60	21,98	22,42
	03	21,97	22,13	22,35	22,74	23,20
	04	22,73	22,90	23,13	23,53	24,00
	05	23,52	23,70	23,93	24,35	24,84
	06	24,34	24,52	24,76	25,20	25,70
	07	25,18	25,37	25,62	26,07	26,59
	08	26,52	26,71	26,98	27,45	28,00
	09	27,46	27,67	27,95	28,43	29,00
	10	28,46	28,67	28,96	29,47	30,06
	11	29,48	29,70	30,00	30,52	31,13
	12	30,56	30,78	31,09	31,64	32,27
	13	31,68	31,92	32,24	32,80	33,46
	14	32,84	33,09	33,42	34,00	34,68
	15	34,05	34,30	34,65	35,25	35,96
	16	34,89	35,15	35,50	36,12	36,84
	17	35,75	36,01	36,37	37,01	37,75
	18	37,83	38,11	38,49	39,17	39,95

Échelles de salaire

Groupe: 119

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	24,30	24,49	24,73	25,16	25,67
	02	25,33	25,52	25,77	26,22	26,75
	03	26,39	26,59	26,86	27,33	27,87
	04	27,50	27,71	27,99	28,48	29,05
	05	28,66	28,88	29,16	29,68	30,27
	06	29,87	30,09	30,39	30,92	31,54
	07	31,13	31,36	31,67	32,23	32,87
	08	32,44	32,68	33,01	33,58	34,26
	09	33,80	34,06	34,40	35,00	35,70
	10	35,23	35,49	35,84	36,47	37,20
	11	36,71	36,98	37,35	38,01	38,77
	12	38,25	38,54	38,93	39,61	40,40
	13	39,86	40,16	40,57	41,28	42,10
	14	41,54	41,85	42,27	43,01	43,87
	15	43,29	43,62	44,05	44,82	45,72
	16	45,12	45,45	45,91	46,71	47,65
	17	47,01	47,37	47,84	48,68	49,65
	18	48,99	49,36	49,85	50,73	51,74
	19	51,06	51,44	51,95	52,86	53,92
	20	53,21	53,61	54,14	55,09	56,19
	21	55,45	55,86	56,42	57,41	58,56

Échelles de salaire

Groupe: 125

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	21,73	21,92	22,09	22,31	22,70	23,15
	02	22,23	22,43	22,60	22,82	23,22	23,69
	03	22,74	22,95	23,12	23,35	23,76	24,23
	04	23,26	23,47	23,65	23,89	24,30	24,79
	05	24,08	24,30	24,48	24,72	25,16	25,66
	06	24,91	25,13	25,32	25,57	26,02	26,54
	07	25,77	26,01	26,20	26,46	26,93	27,47
	08	27,14	27,39	27,59	27,87	28,36	28,92
	09	28,12	28,37	28,58	28,87	29,37	29,96
	10	29,13	29,39	29,61	29,91	30,43	31,04
	11	30,18	30,45	30,68	30,98	31,53	32,16
	12	31,27	31,56	31,79	32,11	32,67	33,33
	13	32,42	32,72	32,96	33,29	33,87	34,55
	14	33,62	33,92	34,17	34,51	35,12	35,82
	15	34,85	35,16	35,43	35,78	36,41	37,14
	16	35,71	36,03	36,30	36,66	37,30	38,05
	17	36,59	36,91	37,19	37,56	38,22	38,98
	18	38,72	39,07	39,36	39,76	40,45	41,26

Groupe: 128

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	21,73	21,92	22,09	22,31	22,70	23,15
	02	22,23	22,43	22,60	22,82	23,22	23,69
	03	22,74	22,95	23,12	23,35	23,76	24,23
	04	23,26	23,47	23,65	23,89	24,30	24,79
	05	24,08	24,30	24,48	24,72	25,16	25,66
	06	24,91	25,13	25,32	25,57	26,02	26,54
	07	25,77	26,01	26,20	26,46	26,93	27,47
	08	27,14	27,39	27,59	27,87	28,36	28,92
	09	28,12	28,37	28,58	28,87	29,37	29,96
	10	29,13	29,39	29,61	29,91	30,43	31,04
	11	30,18	30,45	30,68	30,98	31,53	32,16
	12	31,27	31,56	31,79	32,11	32,67	33,33
	13	32,42	32,72	32,96	33,29	33,87	34,55
	14	33,62	33,92	34,17	34,51	35,12	35,82
	15	34,85	35,16	35,43	35,78	36,41	37,14
	16	35,71	36,03	36,30	36,66	37,30	38,05
	17	36,59	36,92	37,19	37,56	38,22	38,99
	18	38,72	39,07	39,36	39,76	40,45	41,26

Échelles de salaire

Groupe: 133

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	21,70	22,46	22,63	22,86	23,26	23,72
	02	22,25	23,04	23,21	23,44	23,85	24,33
	03	22,81	23,62	23,80	24,04	24,46	24,94
	04	23,39	24,22	24,40	24,64	25,07	25,57
	05	24,28	25,14	25,32	25,58	26,03	26,55
	06	25,21	26,10	26,29	26,56	27,02	27,56
	07	26,19	27,12	27,32	27,59	28,08	28,64
	08	27,96	28,95	29,16	29,46	29,97	30,57
	09	29,07	30,09	30,32	30,62	31,16	31,78
	10	30,21	31,27	31,51	31,82	32,38	33,03
	11	31,42	32,53	32,77	33,10	33,68	34,35
	12	32,67	33,83	34,08	34,42	35,03	35,73
	13	34,00	35,20	35,47	35,82	36,45	37,18
	14	35,38	36,63	36,91	37,28	37,93	38,69
	15	36,83	38,13	38,41	38,80	39,48	40,26
	16	37,74	39,07	39,36	39,75	40,45	41,26
	17	38,67	40,03	40,33	40,74	41,45	42,28
	18	39,62	41,02	41,33	41,74	42,47	43,32

Groupe: 134

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	23,68	24,85	25,04	25,29	25,73	26,25
	02	24,26	25,46	25,65	25,90	26,36	26,88
	03	24,90	26,13	26,32	26,58	27,05	27,59
	04	25,52	26,78	26,98	27,25	27,73	28,29
	05	26,51	27,82	28,02	28,30	28,80	29,38
	06	27,52	28,88	29,10	29,39	29,90	30,50
	07	28,60	30,01	30,23	30,54	31,07	31,69
	08	30,51	32,02	32,26	32,58	33,15	33,81
	09	31,72	33,29	33,54	33,88	34,47	35,16
	10	32,98	34,61	34,87	35,22	35,83	36,55
	11	34,31	36,00	36,27	36,63	37,28	38,02
	12	35,67	37,43	37,71	38,09	38,75	39,53
	13	37,12	38,95	39,24	39,64	40,33	41,14
	14	38,61	40,52	40,83	41,23	41,96	42,79
	15	40,20	42,19	42,51	42,93	43,68	44,56
	16	41,20	43,23	43,56	43,99	44,76	45,66
	17	42,21	44,30	44,63	45,07	45,86	46,78
	18	43,27	45,40	45,74	46,20	47,01	47,95

Échelles de salaire

Groupe: 135

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	25,29	26,54	26,74	27,01	27,48	28,03
	02	25,91	27,19	27,39	27,67	28,15	28,71
	03	26,54	27,85	28,06	28,34	28,83	29,41
	04	27,19	28,53	28,74	29,03	29,54	30,13
	05	28,17	29,56	29,78	30,08	30,61	31,22
	06	29,21	30,66	30,89	31,20	31,74	32,38
	07	30,30	31,80	32,04	32,36	32,92	33,58
	08	31,41	32,96	33,21	33,54	34,13	34,81
	09	32,56	34,17	34,42	34,77	35,38	36,08
	10	33,76	35,43	35,70	36,05	36,68	37,42
	11	35,02	36,75	37,02	37,39	38,05	38,81
	12	36,30	38,10	38,38	38,77	39,44	40,23
	13	37,63	39,49	39,79	40,18	40,89	41,71
	14	39,02	40,95	41,26	41,67	42,40	43,25
	15	40,45	42,45	42,77	43,20	43,96	44,83
	16	41,95	44,02	44,35	44,80	45,58	46,49
	17	43,51	45,66	46,00	46,46	47,27	48,22
	18	45,10	47,33	47,68	48,16	49,00	49,98

Groupe: 136

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	21,70	23,57	23,75	23,98	24,40	24,89
	02	22,25	24,17	24,35	24,60	25,03	25,53
	03	22,81	24,78	24,97	25,22	25,66	26,17
	04	23,39	25,41	25,60	25,85	26,31	26,83
	05	24,28	26,37	26,57	26,84	27,31	27,85
	06	25,21	27,38	27,59	27,87	28,35	28,92
	07	26,19	28,45	28,67	28,95	29,46	30,05
	08	27,96	30,37	30,60	30,91	31,45	32,08
	09	29,07	31,58	31,81	32,13	32,69	33,35
	10	30,21	32,81	33,06	33,39	33,98	34,65
	11	31,42	34,13	34,39	34,73	35,34	36,05
	12	32,67	35,49	35,76	36,12	36,75	37,49
	13	34,00	36,94	37,21	37,59	38,24	39,01
	14	35,38	38,44	38,72	39,11	39,80	40,59
	15	36,83	40,00	40,30	40,71	41,42	42,25
	16	37,74	40,99	41,30	41,71	42,44	43,29
	17	38,67	42,00	42,32	42,74	43,49	44,36
	18	39,62	43,04	43,36	43,80	44,56	45,45

Échelles de salaire

Groupe: 138

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	20,55	21,22	21,38	21,59	21,97	22,41
	02	21,23	21,93	22,09	22,31	22,70	23,16
	03	21,97	22,69	22,86	23,09	23,49	23,96
	04	22,73	23,47	23,65	23,89	24,30	24,79
	05	23,52	24,29	24,47	24,72	25,15	25,65
	06	24,34	25,13	25,32	25,58	26,02	26,54
	07	25,18	26,00	26,20	26,46	26,92	27,46
	08	26,52	27,38	27,59	27,87	28,35	28,92
	09	27,46	28,36	28,58	28,86	29,37	29,96
	10	28,46	29,39	29,61	29,91	30,43	31,04
	11	29,48	30,44	30,67	30,98	31,52	32,15
	12	30,56	31,56	31,79	32,11	32,67	33,33
	13	31,68	32,72	32,97	33,29	33,88	34,55
	14	32,84	33,92	34,17	34,52	35,12	35,82
	15	34,05	35,17	35,43	35,78	36,41	37,14
	16	34,89	36,03	36,30	36,67	37,31	38,05
	17	35,75	36,92	37,20	37,57	38,22	38,99
	18	37,83	39,07	39,36	39,76	40,45	41,26

Groupe: 139

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	20,56	21,64	21,80	22,02	22,40	22,85
	02	21,34	22,46	22,63	22,85	23,25	23,72
	03	22,15	23,32	23,49	23,73	24,14	24,62
	04	23,00	24,20	24,39	24,63	25,06	25,56
	05	23,87	25,13	25,32	25,57	26,02	26,54
	06	24,79	26,09	26,29	26,55	27,02	27,56
	07	25,76	27,12	27,32	27,59	28,08	28,64
	08	27,49	28,94	29,16	29,45	29,96	30,56
	09	28,58	30,08	30,31	30,61	31,15	31,77
	10	29,71	31,27	31,51	31,82	32,38	33,03
	11	30,90	32,52	32,76	33,09	33,67	34,34
	12	32,13	33,82	34,08	34,42	35,02	35,72
	13	33,44	35,20	35,47	35,82	36,45	37,18
	14	34,79	36,62	36,89	37,26	37,91	38,67
	15	36,22	38,12	38,41	38,79	39,47	40,26
	16	37,11	39,06	39,35	39,75	40,44	41,25
	17	38,02	40,02	40,32	40,72	41,44	42,27
	18	38,97	41,02	41,33	41,74	42,47	43,32

Échelles de salaire

Groupe: 140

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	20,21	20,36	20,57	20,93	21,34
	02	20,89	21,04	21,25	21,62	22,06
	03	21,61	21,77	21,99	22,37	22,82
	04	22,36	22,53	22,75	23,15	23,61
	05	23,14	23,31	23,54	23,96	24,44
	06	23,94	24,12	24,36	24,79	25,28
	07	24,77	24,95	25,20	25,65	26,16
	08	26,08	26,28	26,54	27,01	27,55
	09	27,02	27,22	27,49	27,97	28,53
	10	28,00	28,21	28,49	28,99	29,57
	11	29,00	29,22	29,51	30,02	30,63
	12	30,06	30,28	30,59	31,12	31,75
	13	31,16	31,40	31,71	32,27	32,91
	14	32,31	32,55	32,88	33,45	34,12
	15	33,50	33,75	34,09	34,68	35,38
	16	34,32	34,58	34,93	35,54	36,25
	17	35,17	35,43	35,78	36,41	37,14
	18	37,21	37,49	37,87	38,53	39,30

Groupe: 175

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	24,62	24,98	25,17	25,42	25,86	26,38
	02	25,15	25,51	25,70	25,96	26,41	26,94
	03	25,69	26,06	26,26	26,52	26,98	27,52
	04	26,23	26,61	26,81	27,08	27,55	28,10
	05	27,08	27,47	27,68	27,95	28,44	29,01
	06	27,96	28,36	28,57	28,86	29,37	29,95
	07	28,86	29,27	29,49	29,79	30,31	30,92
	08	30,30	30,74	30,97	31,28	31,82	32,46
	09	31,32	31,77	32,01	32,33	32,89	33,55
	10	32,38	32,85	33,10	33,43	34,01	34,69
	11	33,48	33,96	34,22	34,56	35,16	35,87
	12	34,63	35,13	35,39	35,75	36,37	37,10
	13	35,84	36,36	36,63	37,00	37,65	38,40
	14	37,09	37,62	37,90	38,28	38,95	39,73
	15	38,38	38,94	39,23	39,62	40,32	41,12
	16	39,28	39,85	40,15	40,55	41,26	42,08
	17	40,20	40,78	41,09	41,50	42,23	43,07
	18	42,43	43,04	43,36	43,80	44,56	45,45

Échelles de salaire

Groupe: 200

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	23,59	23,64	23,82	24,06	24,48	24,97
	02	24,38	24,43	24,61	24,86	25,30	25,81
	03	25,13	25,18	25,37	25,62	26,07	26,59
	04	25,99	26,04	26,24	26,50	26,96	27,50
	05	26,78	26,84	27,04	27,31	27,79	28,35
	06	27,69	27,75	27,96	28,24	28,73	29,30
	07	28,62	28,68	28,90	29,19	29,70	30,29
	08	29,51	29,57	29,79	30,09	30,62	31,23
	09	30,48	30,54	30,77	31,08	31,62	32,25
	10	31,50	31,57	31,81	32,13	32,69	33,34
	11	32,55	32,62	32,86	33,19	33,77	34,45
	12	33,63	33,70	33,95	34,29	34,89	35,59

Groupe: 201

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	18,49	18,63	18,82	19,15	19,53
	02	19,06	19,20	19,39	19,73	20,12
	03	19,62	19,77	19,97	20,32	20,73
	04	20,15	20,30	20,50	20,86	21,28
	05	20,76	20,92	21,13	21,50	21,93
	06	21,38	21,54	21,76	22,14	22,58
	07	21,94	22,10	22,32	22,71	23,16
	08	22,53	22,70	22,93	23,33	23,80
	09	23,23	23,40	23,63	24,04	24,52
	10	23,87	24,05	24,29	24,72	25,21
	11	24,62	24,80	25,05	25,49	26,00
	12	25,31	25,50	25,76	26,21	26,73

Échelles de salaire

Groupe: 203

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	18,91	19,05	19,24	19,58	19,97
	02	19,56	19,71	19,91	20,26	20,67
	03	20,16	20,31	20,51	20,87	21,29
	04	20,86	21,02	21,23	21,60	22,03
	05	21,53	21,69	21,91	22,29	22,74
	06	22,22	22,39	22,61	23,01	23,47
	07	22,93	23,10	23,33	23,74	24,21
	08	23,70	23,88	24,12	24,54	25,03
	09	24,49	24,67	24,92	25,36	25,87
	10	25,27	25,46	25,71	26,16	26,68
	11	26,10	26,30	26,56	27,02	27,56
	12	26,97	27,17	27,44	27,92	28,48

Groupe: 205

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	18,91	19,05	19,24	19,58	19,97
	02	19,57	19,72	19,92	20,27	20,68
	03	20,27	20,42	20,62	20,98	21,40
	04	20,98	21,14	21,35	21,72	22,15
	05	21,72	21,88	22,10	22,49	22,94
	06	22,47	22,64	22,87	23,27	23,74
	07	23,29	23,46	23,69	24,10	24,58
	08	24,08	24,26	24,50	24,93	25,43
	09	24,94	25,13	25,38	25,82	26,34
	10	25,81	26,00	26,26	26,72	27,25
	11	26,71	26,91	27,18	27,66	28,21
	12	27,67	27,88	28,16	28,65	29,22

Échelles de salaire

Groupe: 206

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	16,73	16,86	17,03	17,33	17,68
	02	17,29	17,42	17,59	17,90	18,26
	03	18,00	18,14	18,32	18,64	19,01
	04	18,63	18,77	18,96	19,29	19,68
	05	19,38	19,53	19,73	20,08	20,48
	06	20,05	20,20	20,40	20,76	21,18
	07	20,87	21,03	21,24	21,61	22,04
	08	21,64	21,80	22,02	22,41	22,86
	09	22,44	22,61	22,84	23,24	23,70
	10	23,29	23,46	23,69	24,10	24,58
	11	24,15	24,33	24,57	25,00	25,50
	12	25,09	25,28	25,53	25,98	26,50

Groupe: 208

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	18,09	18,23	18,41	18,73	19,10
	02	18,64	18,78	18,97	19,30	19,69
	03	19,23	19,37	19,56	19,90	20,30
	04	19,83	19,98	20,18	20,53	20,94
	05	20,46	20,61	20,82	21,18	21,60
	06	21,06	21,22	21,43	21,81	22,25
	07	21,73	21,89	22,11	22,50	22,95
	08	22,40	22,57	22,80	23,20	23,66
	09	23,09	23,26	23,49	23,90	24,38
	10	23,81	23,99	24,23	24,65	25,14
	11	24,55	24,73	24,98	25,42	25,93
	12	25,31	25,50	25,76	26,21	26,73

Échelles de salaire

Groupe: 210

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	22,48	22,49	22,66	22,89	23,29	23,76
	02	23,23	23,24	23,41	23,64	24,05	24,53
	03	23,97	23,98	24,16	24,40	24,83	25,33
	04	24,75	24,76	24,95	25,20	25,64	26,15
	05	25,55	25,57	25,76	26,02	26,48	27,01
	06	26,41	26,43	26,63	26,90	27,37	27,92
	07	27,27	27,29	27,49	27,76	28,25	28,82
	08	28,15	28,17	28,38	28,66	29,16	29,74
	09	29,07	29,09	29,31	29,60	30,12	30,72
	10	30,03	30,05	30,28	30,58	31,12	31,74
	11	31,01	31,03	31,26	31,57	32,12	32,76
	12	32,05	32,07	32,31	32,63	33,20	33,86

Groupe: 211

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	19,36	19,51	19,71	20,05	20,45
	02	19,96	20,11	20,31	20,67	21,08
	03	20,53	20,68	20,89	21,26	21,69
	04	21,08	21,24	21,45	21,83	22,27
	05	21,72	21,88	22,10	22,49	22,94
	06	22,36	22,53	22,76	23,16	23,62
	07	22,94	23,11	23,34	23,75	24,23
	08	23,58	23,76	24,00	24,42	24,91
	09	24,31	24,49	24,73	25,16	25,66
	10	24,97	25,16	25,41	25,85	26,37
	11	25,76	25,95	26,21	26,67	27,20
	12	26,49	26,69	26,96	27,43	27,98

Échelles de salaire

Groupe: 213

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	18,97	19,11	19,30	19,64	20,03
	02	19,63	19,78	19,98	20,33	20,74
	03	20,32	20,47	20,67	21,03	21,45
	04	21,03	21,19	21,40	21,77	22,21
	05	21,79	21,95	22,17	22,56	23,01
	06	22,54	22,71	22,94	23,34	23,81
	07	23,36	23,54	23,78	24,20	24,68
	08	24,15	24,33	24,57	25,00	25,50
	09	25,00	25,19	25,44	25,89	26,41
	10	25,92	26,11	26,37	26,83	27,37
	11	26,78	26,98	27,25	27,73	28,28
	12	27,74	27,95	28,23	28,72	29,29

Groupe: 214

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	19,47	19,62	19,82	20,17	20,57
	02	20,10	20,25	20,45	20,81	21,23
	03	20,72	20,88	21,09	21,46	21,89
	04	21,35	21,51	21,73	22,11	22,55
	05	22,01	22,18	22,40	22,79	23,25
	06	22,69	22,86	23,09	23,49	23,96
	07	23,42	23,60	23,84	24,26	24,75
	08	24,15	24,33	24,57	25,00	25,50
	09	25,02	25,21	25,46	25,91	26,43
	10	25,95	26,14	26,40	26,86	27,40
	11	26,99	27,19	27,46	27,94	28,50
	12	28,26	28,47	28,75	29,25	29,84

Échelles de salaire

Groupe: 215

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	16,42	16,54	16,71	17,00	17,34
	02	17,10	17,23	17,40	17,70	18,05
	03	17,66	17,79	17,97	18,28	18,65
	04	18,31	18,45	18,63	18,96	19,34
	05	18,97	19,11	19,30	19,64	20,03
	06	19,65	19,80	20,00	20,35	20,76
	07	20,33	20,48	20,68	21,04	21,46
	08	21,12	21,28	21,49	21,87	22,31
	09	21,93	22,09	22,31	22,70	23,15
	10	22,74	22,91	23,14	23,54	24,01
	11	23,53	23,71	23,95	24,37	24,86
	12	24,42	24,60	24,85	25,28	25,79

Groupe: 218

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	18,79	18,93	19,12	19,45	19,84
	02	19,35	19,50	19,70	20,04	20,44
	03	19,92	20,07	20,27	20,62	21,03
	04	20,55	20,70	20,91	21,28	21,71
	05	21,16	21,32	21,53	21,91	22,35
	06	21,86	22,02	22,24	22,63	23,08
	07	22,55	22,72	22,95	23,35	23,82
	08	23,06	23,23	23,46	23,87	24,35
	09	23,55	23,73	23,97	24,39	24,88
	10	24,22	24,40	24,64	25,07	25,57
	11	25,03	25,22	25,47	25,92	26,44
	12	25,89	26,08	26,34	26,80	27,34

Échelles de salaire

Groupe: 219

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	19,93	20,08	20,28	20,63	21,04
	02	20,59	20,74	20,95	21,32	21,75
	03	21,31	21,47	21,68	22,06	22,50
	04	22,04	22,21	22,43	22,82	23,28
	05	22,75	22,92	23,15	23,56	24,03
	06	23,52	23,70	23,94	24,36	24,85
	07	24,32	24,50	24,75	25,18	25,68
	08	25,14	25,33	25,58	26,03	26,55

Groupe: 220

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	16,20	16,32	16,48	16,77	17,11
	02	16,76	16,89	17,06	17,36	17,71
	03	17,37	17,50	17,68	17,99	18,35
	04	17,94	18,07	18,25	18,57	18,94
	05	18,53	18,67	18,86	19,19	19,57
	06	19,20	19,34	19,53	19,87	20,27
	07	19,86	20,01	20,21	20,56	20,97
	08	20,47	20,62	20,83	21,19	21,61
	09	21,14	21,30	21,51	21,89	22,33
	10	21,87	22,03	22,25	22,64	23,09
	11	22,72	22,89	23,12	23,52	23,99
	12	23,45	23,63	23,87	24,29	24,78
	13	24,16	24,34	24,58	25,01	25,51
	14	24,92	25,11	25,36	25,80	26,32
	15	25,68	25,87	26,13	26,59	27,12
	16	26,49	26,69	26,96	27,43	27,98

Échelles de salaire

Groupe: 222

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	23,13	23,14	23,31	23,54	23,95	24,43
	02	23,81	23,82	24,00	24,24	24,66	25,15
	03	24,52	24,53	24,71	24,96	25,40	25,91
	04	25,27	25,29	25,48	25,73	26,18	26,70
	05	26,06	26,08	26,28	26,54	27,00	27,54
	06	26,79	26,81	27,01	27,28	27,76	28,32
	07	27,63	27,65	27,86	28,14	28,63	29,20
	08	28,46	28,48	28,69	28,98	29,49	30,08
	09	29,32	29,34	29,56	29,86	30,38	30,99
	10	30,20	30,22	30,45	30,75	31,29	31,92
	11	31,11	31,13	31,36	31,67	32,22	32,86
	12	32,05	32,07	32,31	32,63	33,20	33,86

Groupe: 225

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	21,52	21,53	21,69	21,91	22,29	22,74
	02	22,30	22,31	22,48	22,70	23,10	23,56
	03	23,14	23,15	23,32	23,55	23,96	24,44
	04	23,98	23,99	24,17	24,41	24,84	25,34
	05	24,88	24,89	25,08	25,33	25,77	26,29
	06	25,77	25,79	25,98	26,24	26,70	27,23
	07	26,73	26,75	26,95	27,22	27,70	28,25
	08	27,72	27,74	27,95	28,23	28,72	29,29
	09	28,74	28,76	28,98	29,27	29,78	30,38
	10	29,81	29,83	30,05	30,35	30,88	31,50
	11	30,91	30,93	31,16	31,47	32,02	32,66
	12	32,05	32,07	32,31	32,63	33,20	33,86

Échelles de salaire

Groupe: 226

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	22,30	22,31	22,48	22,70	23,10	23,56
	02	23,02	23,03	23,20	23,43	23,84	24,32
	03	23,79	23,80	23,98	24,22	24,64	25,13
	04	24,61	24,62	24,80	25,05	25,49	26,00
	05	25,34	25,36	25,55	25,81	26,26	26,79
	06	26,27	26,29	26,49	26,75	27,22	27,76
	07	27,16	27,18	27,38	27,65	28,13	28,69
	08	28,05	28,07	28,28	28,56	29,06	29,64
	09	29,03	29,05	29,27	29,56	30,08	30,68
	10	29,94	29,96	30,18	30,48	31,01	31,63
	11	31,02	31,04	31,27	31,58	32,13	32,77
	12	32,05	32,07	32,31	32,63	33,20	33,86

Groupe: 228

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	19,52	19,53	19,68	19,88	20,23	20,63

Groupe: 229

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	23,25	23,49	23,67	23,90	24,31	24,81
	02	24,05	24,30	24,49	24,73	25,15	25,67
	03	24,94	25,20	25,39	25,64	26,08	26,61
	04	25,84	26,11	26,31	26,57	27,02	27,57
	05	26,74	27,01	27,22	27,49	27,96	28,53
	06	27,73	28,01	28,22	28,50	28,99	29,58
	07	28,72	29,01	29,23	29,52	30,03	30,64
	08	29,74	30,04	30,27	30,57	31,09	31,72
	09	30,81	31,12	31,36	31,67	32,21	32,87
	10	31,94	32,26	32,51	32,83	33,39	34,07
	11	33,10	33,43	33,68	34,01	34,59	35,29
	12	34,29	34,63	34,89	35,23	35,84	36,57

Échelles de salaire

Groupe: 231

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	19,52	19,53	19,68	19,88	20,23	20,63

Groupe: 234

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	20,82	20,98	21,19	21,56	21,99
	02	21,45	21,61	21,83	22,21	22,65
	03	22,13	22,30	22,52	22,91	23,37
	04	22,82	22,99	23,22	23,63	24,10
	05	23,55	23,73	23,97	24,39	24,88
	06	24,24	24,42	24,66	25,09	25,59
	07	25,00	25,19	25,44	25,89	26,41
	08	25,77	25,96	26,22	26,68	27,21
	09	26,59	26,79	27,06	27,53	28,08
	10	27,38	27,59	27,87	28,36	28,93
	11	28,26	28,47	28,75	29,25	29,84
	12	29,15	29,37	29,66	30,18	30,78

Groupe: 234

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
02	01	19,75	19,90	20,10	20,45	20,86
	02	20,40	20,55	20,76	21,12	21,54
	03	21,12	21,28	21,49	21,87	22,31
	04	21,84	22,00	22,22	22,61	23,06
	05	22,52	22,69	22,92	23,32	23,79
	06	23,27	23,44	23,67	24,08	24,56
	07	24,06	24,24	24,48	24,91	25,41
	08	25,00	25,19	25,44	25,89	26,41
	09	25,77	25,96	26,22	26,68	27,21
	10	26,59	26,79	27,06	27,53	28,08
	11	27,38	27,59	27,87	28,36	28,93
	12	28,26	28,47	28,75	29,25	29,84
	13	29,15	29,37	29,66	30,18	30,78

Échelles de salaire

Groupe: 234

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
03	01	17,82	17,95	18,13	18,45	18,82
	02	18,45	18,59	18,78	19,11	19,49
	03	19,10	19,24	19,43	19,77	20,17
	04	19,75	19,90	20,10	20,45	20,86
	05	20,40	20,55	20,76	21,12	21,54
	06	21,12	21,28	21,49	21,87	22,31
	07	21,84	22,00	22,22	22,61	23,06
	08	22,52	22,69	22,92	23,32	23,79
	09	23,27	23,44	23,67	24,08	24,56
	10	24,06	24,24	24,48	24,91	25,41
	11	25,00	25,19	25,44	25,89	26,41
	12	25,77	25,96	26,22	26,68	27,21
	13	26,59	26,79	27,06	27,53	28,08
	14	27,38	27,59	27,87	28,36	28,93
	15	28,26	28,47	28,75	29,25	29,84
	16	29,15	29,37	29,66	30,18	30,78

Groupe: 236

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	18,89	19,03	19,22	19,56	19,95
	02	19,44	19,59	19,79	20,14	20,54
	03	19,97	20,12	20,32	20,68	21,09
	04	20,53	20,68	20,89	21,26	21,69
	05	21,18	21,34	21,55	21,93	22,37
	06	21,81	21,97	22,19	22,58	23,03
	07	22,34	22,51	22,74	23,14	23,60
	08	23,03	23,20	23,43	23,84	24,32
	09	23,66	23,84	24,08	24,50	24,99
	10	24,36	24,54	24,79	25,22	25,72
	11	25,05	25,24	25,49	25,94	26,46
	12	25,75	25,94	26,20	26,66	27,19

Échelles de salaire

Groupe: 240

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	21,38	21,54	21,76	22,14	22,58
	02	22,07	22,24	22,46	22,85	23,31
	03	22,78	22,95	23,18	23,59	24,06
	04	23,54	23,72	23,96	24,38	24,87
	05	24,31	24,49	24,73	25,16	25,66
	06	25,10	25,29	25,54	25,99	26,51
	07	25,97	26,16	26,42	26,88	27,42
	08	26,79	26,99	27,26	27,74	28,29
	09	27,71	27,92	28,20	28,69	29,26
	10	28,64	28,85	29,14	29,65	30,24
	11	29,57	29,79	30,09	30,62	31,23
	12	30,55	30,78	31,09	31,63	32,26

Groupe: 245

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	16,70	16,83	17,00	17,30	17,65
	02	17,38	17,51	17,69	18,00	18,36
	03	17,95	18,08	18,26	18,58	18,95
	04	18,62	18,76	18,95	19,28	19,67
	05	19,29	19,43	19,62	19,96	20,36
	06	19,98	20,13	20,33	20,69	21,10
	07	20,66	20,81	21,02	21,39	21,82
	08	21,47	21,63	21,85	22,23	22,67
	09	22,30	22,47	22,69	23,09	23,55
	10	23,13	23,30	23,53	23,94	24,42
	11	23,94	24,12	24,36	24,79	25,29
	12	24,83	25,02	25,27	25,71	26,22

Échelles de salaire

Groupe: 246

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	17,34	17,47	17,64	17,95	18,31
	02	18,05	18,19	18,37	18,69	19,06
	03	18,64	18,78	18,97	19,30	19,69
	04	19,33	19,47	19,66	20,00	20,40
	05	20,03	20,18	20,38	20,74	21,15
	06	20,74	20,90	21,11	21,48	21,91
	07	21,45	21,61	21,83	22,21	22,65
	08	22,30	22,47	22,69	23,09	23,55
	09	23,15	23,32	23,55	23,96	24,44
	10	24,00	24,18	24,42	24,85	25,35
	11	24,86	25,05	25,30	25,74	26,25
	12	25,75	25,94	26,20	26,66	27,19

Groupe: 275

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	24,28	25,62	25,81	26,07	26,53	27,06
	02	25,10	26,49	26,69	26,96	27,43	27,98
	03	26,00	27,44	27,65	27,93	28,42	28,99
	04	26,82	28,30	28,51	28,80	29,30	29,89
	05	27,77	29,31	29,53	29,83	30,35	30,96
	06	28,74	30,33	30,56	30,87	31,41	32,04
	07	29,74	31,38	31,62	31,94	32,50	33,15
	08	30,74	32,44	32,68	33,01	33,59	34,26
	09	31,80	33,56	33,81	34,15	34,75	35,45
	10	32,88	34,70	34,96	35,31	35,93	36,65
	11	34,07	35,95	36,22	36,58	37,22	37,96
	12	35,25	37,20	37,48	37,85	38,51	39,28

Échelles de salaire

Groupe: 276

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	20,22	20,37	20,57	20,93	21,35
	02	20,91	21,07	21,28	21,65	22,08
	03	21,67	21,83	22,05	22,44	22,89
	04	22,35	22,52	22,75	23,15	23,61
	05	23,09	23,26	23,49	23,90	24,38
	06	23,91	24,09	24,33	24,76	25,26
	07	24,70	24,89	25,14	25,58	26,09
	08	25,58	25,77	26,03	26,49	27,02
	09	26,50	26,70	26,97	27,44	27,99
	10	27,39	27,60	27,88	28,37	28,94
	11	28,36	28,57	28,86	29,37	29,96
	12	29,39	29,61	29,91	30,43	31,04
	13	30,43	30,66	30,97	31,51	32,14
	14	31,47	31,71	32,03	32,59	33,24
	15	32,59	32,83	33,16	33,74	34,41

Groupe: 290

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	20,22	20,91	21,07	21,28	21,65	22,08
	02	20,91	21,62	21,78	22,00	22,39	22,84
	03	21,67	22,41	22,58	22,81	23,21	23,67
	04	22,35	23,11	23,28	23,51	23,92	24,40
	05	23,09	23,88	24,06	24,30	24,73	25,22
	06	23,91	24,73	24,92	25,17	25,61	26,12
	07	24,70	25,54	25,73	25,99	26,44	26,97
	08	25,58	26,45	26,65	26,92	27,39	27,94
	09	26,50	27,40	27,61	27,89	28,38	28,95
	10	27,39	28,32	28,53	28,82	29,32	29,91
	11	28,36	29,33	29,55	29,85	30,37	30,98
	12	29,39	30,39	30,62	30,93	31,47	32,10
	13	30,43	31,47	31,71	32,03	32,59	33,24
	14	31,47	32,54	32,78	33,11	33,69	34,36
	15	32,59	33,70	33,95	34,29	34,89	35,59

Échelles de salaire

Groupe: 305

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	17,23	17,95	18,08	18,26	18,58	18,95

Groupe: 309

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	15,40	15,52	15,68	15,95	16,27

Groupe: 312

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	15,48	15,60	15,76	16,04	16,36
	02	15,86	15,98	16,14	16,42	16,75
	03	16,22	16,34	16,50	16,79	17,13

Groupe: 314

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	15,48	15,60	15,76	16,04	16,36
	02	15,86	15,98	16,14	16,42	16,75
	03	16,22	16,34	16,50	16,79	17,13
	04	16,61	16,73	16,90	17,20	17,54

Échelles de salaire

Groupe: 318

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	15,48	15,60	15,76	16,04	16,36
	02	15,86	15,98	16,14	16,42	16,75
	03	16,22	16,34	16,50	16,79	17,13
	04	16,61	16,73	16,90	17,20	17,54
	05	16,99	17,12	17,29	17,59	17,94

Groupe: 320

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	15,48	15,60	15,76	16,04	16,36
	02	15,95	16,07	16,23	16,51	16,84
	03	16,39	16,51	16,68	16,97	17,31
	04	16,90	17,03	17,20	17,50	17,85
	05	17,40	17,53	17,71	18,02	18,38
	06	17,90	18,03	18,21	18,53	18,90

Groupe: 323

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	15,55	15,67	15,83	16,11	16,43
	02	15,99	16,11	16,27	16,55	16,88
	03	16,51	16,63	16,80	17,09	17,43
	04	17,11	17,24	17,41	17,71	18,06
	05	17,60	17,73	17,91	18,22	18,58
	06	18,16	18,30	18,48	18,80	19,18
	07	18,78	18,92	19,11	19,44	19,83
	08	19,40	19,55	19,75	20,10	20,50
	09	20,05	20,20	20,40	20,76	21,18
	10	20,82	20,98	21,19	21,56	21,99

Échelles de salaire

Groupe: 325

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	16,42	16,54	16,71	17,00	17,34
	02	16,96	17,09	17,26	17,56	17,91
	03	17,49	17,62	17,80	18,11	18,47
	04	18,01	18,15	18,33	18,65	19,02
	05	18,56	18,70	18,89	19,22	19,60
	06	19,13	19,27	19,46	19,80	20,20
	07	19,70	19,85	20,05	20,40	20,81
	08	20,30	20,45	20,65	21,01	21,43
	09	20,94	21,10	21,31	21,68	22,11
	10	21,56	21,72	21,94	22,32	22,77

Groupe: 326

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	16,93	16,96	17,09	17,26	17,56	17,91
	02	17,35	17,38	17,51	17,69	18,00	18,36
	03	17,75	17,78	17,91	18,09	18,41	18,78
	04	18,16	18,19	18,33	18,51	18,83	19,21
	05	18,59	18,62	18,76	18,95	19,28	19,67

Groupe: 327

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	16,93	16,96	17,09	17,26	17,56	17,91
	02	17,35	17,38	17,51	17,69	18,00	18,36
	03	17,75	17,78	17,91	18,09	18,41	18,78
	04	18,16	18,19	18,33	18,51	18,83	19,21
	05	18,59	18,62	18,76	18,95	19,28	19,67

Échelles de salaire

Groupe: 330

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	18,35	18,39	18,53	18,72	19,05	19,43

Groupe: 333

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	17,62	17,75	17,93	18,24	18,60
	02	18,05	18,19	18,37	18,69	19,06
	03	18,46	18,60	18,79	19,12	19,50
	04	18,89	19,03	19,22	19,56	19,95
	05	19,35	19,50	19,70	20,04	20,44

Groupe: 338

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	15,48	15,60	15,76	16,04	16,36
	02	16,02	16,14	16,30	16,59	16,92
	03	16,59	16,71	16,88	17,18	17,52
	04	17,16	17,29	17,46	17,77	18,13
	05	17,73	17,86	18,04	18,36	18,73
	06	18,34	18,48	18,66	18,99	19,37
	07	18,97	19,11	19,30	19,64	20,03

Échelles de salaire

Groupe: 341

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	16,17	16,29	16,45	16,74	17,07
	02	16,68	16,81	16,98	17,28	17,63
	03	17,21	17,34	17,51	17,82	18,18
	04	17,71	17,84	18,02	18,34	18,71
	05	18,25	18,39	18,57	18,89	19,27
	06	18,79	18,93	19,12	19,45	19,84
	07	19,39	19,54	19,74	20,09	20,49
	08	19,98	20,13	20,33	20,69	21,10

Groupe: 344

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	16,69	16,79	16,92	17,09	17,39	17,74
	02	17,10	17,20	17,33	17,50	17,81	18,17
	03	17,48	17,59	17,72	17,90	18,21	18,57
	04	17,90	18,01	18,15	18,33	18,65	19,02

Groupe: 346

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	17,71	17,84	18,02	18,34	18,71

Groupe: 349

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	18,11	18,25	18,43	18,75	19,13
	02	18,67	18,81	19,00	19,33	19,72
	03	19,28	19,42	19,61	19,95	20,35
	04	19,89	20,04	20,24	20,59	21,00
	05	20,48	20,63	20,84	21,20	21,62

Échelles de salaire

Groupe: 350

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	15,74	15,86	16,02	16,30	16,63
	02	16,20	16,32	16,48	16,77	17,11
	03	16,66	16,78	16,95	17,25	17,60
	04	17,20	17,33	17,50	17,81	18,17
	05	17,69	17,82	18,00	18,32	18,69
	06	18,18	18,32	18,50	18,82	19,20

Groupe: 355

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	18,35	18,49	18,67	19,00	19,38
	02	18,96	19,10	19,29	19,63	20,02
	03	19,55	19,70	19,90	20,25	20,66
	04	20,13	20,28	20,48	20,84	21,26
	05	20,74	20,90	21,11	21,48	21,91
	06	21,39	21,55	21,77	22,15	22,59
	07	22,01	22,18	22,40	22,79	23,25
	08	22,68	22,85	23,08	23,48	23,95
	09	23,41	23,59	23,83	24,25	24,74
	10	24,09	24,27	24,51	24,94	25,44

Groupe: 356

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	18,79	18,93	19,12	19,45	19,84
	02	19,35	19,50	19,70	20,04	20,44
	03	19,92	20,07	20,27	20,62	21,03
	04	20,55	20,70	20,91	21,28	21,71
	05	21,16	21,32	21,53	21,91	22,35
	06	21,86	22,02	22,24	22,63	23,08
	07	22,55	22,72	22,95	23,35	23,82
	08	23,06	23,23	23,46	23,87	24,35
	09	23,55	23,73	23,97	24,39	24,88

Échelles de salaire

Groupe: 358

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	16,44	16,56	16,73	17,02	17,36
	02	17,02	17,15	17,32	17,62	17,97
	03	17,63	17,76	17,94	18,25	18,62
	04	18,23	18,37	18,55	18,87	19,25
	05	18,82	18,96	19,15	19,49	19,88
	06	19,50	19,65	19,85	20,20	20,60
	07	20,15	20,30	20,50	20,86	21,28

Groupe: 360

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	15,40	15,52	15,68	15,95	16,27
	02	15,55	15,67	15,83	16,11	16,43
	03	15,96	16,08	16,24	16,52	16,85

Groupe: 364

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	18,75	18,89	19,08	19,41	19,80
	02	19,26	19,40	19,59	19,93	20,33
	03	19,87	20,02	20,22	20,57	20,98
	04	20,43	20,58	20,79	21,15	21,57
	05	21,03	21,19	21,40	21,77	22,21

Échelles de salaire

Groupe: 375

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	16,30	16,42	16,58	16,87	17,21
	02	16,80	16,93	17,10	17,40	17,75
	03	17,28	17,41	17,58	17,89	18,25
	04	17,81	17,94	18,12	18,44	18,81
	05	18,34	18,48	18,66	18,99	19,37
	06	18,89	19,03	19,22	19,56	19,95
	07	19,47	19,62	19,82	20,17	20,57
	08	20,05	20,20	20,40	20,76	21,18
	09	20,82	20,98	21,19	21,56	21,99

Groupe: 379

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	16,25	17,00	17,13	17,30	17,60	17,95

Groupe: 380

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	15,48	15,60	15,76	16,04	16,36
	02	15,86	15,98	16,14	16,42	16,75
	03	16,22	16,34	16,50	16,79	17,13
	04	16,61	16,73	16,90	17,20	17,54
	05	16,99	17,12	17,29	17,59	17,94
	06	17,27	17,40	17,57	17,88	18,24
	07	17,71	17,84	18,02	18,34	18,71
	08	18,17	18,31	18,49	18,81	19,19

Groupe: 381

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	15,97	16,09	16,25	16,53	16,86

Échelles de salaire

Groupe: 400

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	16,11	16,23	16,39	16,68	17,01

Groupe: 402

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	15,56	15,68	15,84	16,12	16,44

Groupe: 501

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	19,21	19,35	19,54	19,88	20,28
	02	19,80	19,95	20,15	20,50	20,91
	03	20,41	20,56	20,77	21,13	21,55
	04	21,03	21,19	21,40	21,77	22,21
	05	21,19	21,35	21,56	21,94	22,38
	06	21,93	22,09	22,31	22,70	23,15
	07	22,53	22,70	22,93	23,33	23,80

Groupe: 502

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	16,72	16,85	17,02	17,32	17,67
	02	17,23	17,36	17,53	17,84	18,20
	03	17,71	17,84	18,02	18,34	18,71
	04	18,27	18,41	18,59	18,92	19,30
	05	18,82	18,96	19,15	19,49	19,88
	06	19,50	19,65	19,85	20,20	20,60
	07	20,15	20,30	20,50	20,86	21,28

Échelles de salaire

Groupe: 503

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	16,12	16,15	16,27	16,43	16,72	17,05
	02	16,69	16,72	16,85	17,02	17,32	17,67
	03	17,10	17,13	17,26	17,43	17,74	18,09
	04	17,48	17,51	17,64	17,82	18,13	18,49
	05	17,90	17,93	18,06	18,24	18,56	18,93
	06	18,16	18,19	18,33	18,51	18,83	19,21
	07	18,59	18,62	18,76	18,95	19,28	19,67

Groupe: 504

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	15,99	16,16	16,28	16,44	16,73	17,06
	02	16,51	16,68	16,81	16,98	17,28	17,63
	03	16,90	17,08	17,21	17,38	17,68	18,03
	04	17,30	17,48	17,61	17,79	18,10	18,46

Groupe: 506

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	15,99	16,26	16,38	16,54	16,83	17,17
	02	16,38	16,65	16,77	16,94	17,24	17,58
	03	16,75	17,03	17,16	17,33	17,63	17,98

Échelles de salaire

Groupe: 525

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	15,48	15,60	15,76	16,04	16,36
	02	15,99	16,11	16,27	16,55	16,88
	03	16,45	16,57	16,74	17,03	17,37
	04	17,07	17,20	17,37	17,67	18,02
	05	17,54	17,67	17,85	18,16	18,52
	06	18,09	18,23	18,41	18,73	19,10
	07	18,63	18,77	18,96	19,29	19,68

Groupe: 531

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	15,40	15,52	15,68	15,95	16,27
	02	15,84	15,96	16,12	16,40	16,73
	03	16,27	16,39	16,55	16,84	17,18
	04	16,75	16,88	17,05	17,35	17,70
	05	17,26	17,39	17,56	17,87	18,23
	06	17,84	17,97	18,15	18,47	18,84
	07	18,43	18,57	18,76	19,09	19,47
	08	18,99	19,13	19,32	19,66	20,05
	09	19,57	19,72	19,92	20,27	20,68

Groupe: 532

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	16,87	17,00	17,17	17,47	17,82
	02	17,46	17,59	17,77	18,08	18,44
	03	18,05	18,19	18,37	18,69	19,06
	04	18,63	18,77	18,96	19,29	19,68
	05	19,26	19,40	19,59	19,93	20,33

Échelles de salaire

Groupe: 534

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	17,21	17,34	17,51	17,82	18,18
	02	17,81	17,94	18,12	18,44	18,81
	03	18,46	18,60	18,79	19,12	19,50
	04	19,17	19,31	19,50	19,84	20,24
	05	19,87	20,02	20,22	20,57	20,98
	06	20,59	20,74	20,95	21,32	21,75

Groupe: 540

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	18,71	18,85	19,04	19,37	19,76
	02	19,28	19,42	19,61	19,95	20,35
	03	19,92	20,07	20,27	20,62	21,03
	04	20,54	20,69	20,90	21,27	21,70
	05	21,19	21,35	21,56	21,94	22,38
	06	21,93	22,09	22,31	22,70	23,15
	07	22,53	22,70	22,93	23,33	23,80

Groupe: 544

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	19,38	19,53	19,73	20,08	20,48

Groupe: 602

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	16,72	17,00	17,13	17,30	17,60	17,95

Échelles de salaire

Groupe: 603

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	15,86	15,98	16,14	16,42	16,75

Groupe: 607

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	15,80	15,92	16,08	16,36	16,69

Groupe: 613

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	16,22	16,34	16,50	16,79	17,13

Groupe: 623

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	16,25	16,65	16,77	16,94	17,24	17,58

Groupe: 627

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	16,99	17,12	17,29	17,59	17,94

Échelles de salaire

Groupe: 629

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	17,54	17,67	17,85	18,16	18,52

Groupe: 633

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	17,90	18,03	18,21	18,53	18,90

Groupe: 634

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	16,72	17,00	17,13	17,30	17,60	17,95

Groupe: 639

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	18,97	19,11	19,30	19,64	20,03

Groupe: 641

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	18,59	18,73	18,92	19,25	19,64

Échelles de salaire

Groupe: 643

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	19,13	19,27	19,46	19,80	20,20

Groupe: 645

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	19,83	19,98	20,18	20,53	20,94

Groupe: 647

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	19,62	19,77	19,97	20,32	20,73

Groupe: 648

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	15,48	15,60	15,76	16,04	16,36
	02	15,86	15,98	16,14	16,42	16,75
	03	16,22	16,34	16,50	16,79	17,13

Groupe: 651

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	20,62	20,77	20,98	21,35	21,78

Échelles de salaire

Groupe: 653

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	17,95	19,59	19,74	19,94	20,29	20,70

Groupe: 657

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	17,36	17,41	17,54	17,72	18,03	18,39

Groupe: 659

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	22,92	23,09	23,32	23,73	24,20

Groupe: 661

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	19,51	19,66	19,86	20,21	20,61
	02	20,10	20,25	20,45	20,81	21,23
	03	20,62	20,77	20,98	21,35	21,78
	04	21,24	21,40	21,61	21,99	22,43
	05	21,90	22,06	22,28	22,67	23,12
	06	22,48	22,65	22,88	23,28	23,75
	07	23,16	23,33	23,56	23,97	24,45

Échelles de salaire

Groupe: 661

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
02	01	16,63	16,75	16,92	17,22	17,56
	02	17,23	17,36	17,53	17,84	18,20
	03	17,82	17,95	18,13	18,45	18,82
	04	18,37	18,51	18,70	19,03	19,41
	05	18,98	19,12	19,31	19,65	20,04
	06	19,65	19,80	20,00	20,35	20,76
	07	19,87	20,02	20,22	20,57	20,98
	08	20,44	20,59	20,80	21,16	21,58
	09	21,04	21,20	21,41	21,78	22,22

Groupe: 663

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	15,48	15,60	15,76	16,04	16,36
	02	15,86	15,98	16,14	16,42	16,75
	03	16,35	16,47	16,63	16,92	17,26
	04	16,85	16,98	17,15	17,45	17,80
	05	17,40	17,53	17,71	18,02	18,38
	06	17,99	18,12	18,30	18,62	18,99
	07	18,56	18,70	18,89	19,22	19,60
	08	19,12	19,26	19,45	19,79	20,19

Groupe: 667

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	15,40	15,52	15,68	15,95	16,27
	02	15,89	16,01	16,17	16,45	16,78
	03	16,43	16,55	16,72	17,01	17,35
	04	16,99	17,12	17,29	17,59	17,94

Échelles de salaire

Groupe: 679

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
02	01	21,80	21,96	22,18	22,57	23,02

Groupe: 679

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
03	01	19,83	19,98	20,18	20,53	20,94

Groupe: 679

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
04	01	17,90	18,03	18,21	18,53	18,90

Groupe: 681

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	18,20	18,34	18,52	18,84	19,22

Groupe: 685

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	20,05	20,20	20,40	20,76	21,18

Échelles de salaire

Groupe: 689

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	21,56	21,72	21,94	22,32	22,77

Groupe: 695

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	18,43	18,57	18,76	19,09	19,47

Groupe: 701

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	20,97	21,16	21,32	21,53	21,91	22,35
	02	21,74	21,94	22,10	22,33	22,72	23,17
	03	22,54	22,75	22,92	23,15	23,56	24,03
	04	23,40	23,62	23,79	24,03	24,45	24,94
	05	24,27	24,50	24,68	24,93	25,36	25,87
	06	25,17	25,40	25,60	25,85	26,30	26,83
	07	26,14	26,38	26,58	26,84	27,31	27,86
	08	27,60	27,86	28,07	28,35	28,84	29,42
	09	28,65	28,92	29,14	29,43	29,94	30,54
	10	29,75	30,03	30,25	30,56	31,09	31,71
	11	30,90	31,18	31,42	31,73	32,29	32,93
	12	32,08	32,38	32,62	32,95	33,53	34,20
	13	33,32	33,63	33,88	34,22	34,82	35,52
	14	34,62	34,94	35,20	35,55	36,18	36,90
	15	35,98	36,32	36,59	36,96	37,60	38,36
	16	36,87	37,21	37,49	37,87	38,53	39,30
	17	37,78	38,13	38,41	38,80	39,48	40,27
	18	38,71	39,07	39,36	39,76	40,45	41,26

Échelles de salaire

Groupe: 702

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	21,03	21,22	21,38	21,59	21,97	22,41
	02	21,73	21,93	22,09	22,31	22,70	23,16
	03	22,48	22,69	22,86	23,09	23,49	23,96
	04	23,26	23,48	23,65	23,89	24,31	24,79
	05	24,07	24,29	24,48	24,72	25,15	25,66
	06	24,91	25,14	25,33	25,58	26,03	26,55
	07	25,77	26,01	26,20	26,46	26,93	27,47
	08	27,14	27,39	27,59	27,87	28,36	28,93
	09	28,11	28,37	28,58	28,87	29,37	29,96
	10	29,12	29,40	29,62	29,91	30,44	31,04
	11	30,17	30,45	30,68	30,98	31,52	32,16
	12	31,27	31,56	31,80	32,12	32,68	33,33
	13	32,42	32,72	32,97	33,30	33,88	34,56
	14	33,61	33,92	34,18	34,52	35,12	35,83
	15	34,85	35,17	35,44	35,79	36,42	37,14
	16	35,70	36,04	36,31	36,67	37,31	38,06
	17	36,58	36,92	37,20	37,57	38,23	38,99
	18	38,71	39,07	39,36	39,76	40,45	41,26

Groupe: 703

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	21,03	21,22	21,38	21,59	21,97	22,41
	02	21,73	21,93	22,09	22,31	22,70	23,16
	03	22,48	22,69	22,86	23,09	23,49	23,96
	04	23,26	23,48	23,65	23,89	24,31	24,79
	05	24,07	24,29	24,48	24,72	25,15	25,66
	06	24,91	25,14	25,33	25,58	26,03	26,55
	07	25,77	26,01	26,20	26,46	26,93	27,47
	08	27,14	27,39	27,59	27,87	28,36	28,93
	09	28,11	28,37	28,58	28,87	29,37	29,96
	10	29,12	29,40	29,62	29,91	30,44	31,04
	11	30,17	30,45	30,68	30,98	31,52	32,16
	12	31,27	31,56	31,80	32,12	32,68	33,33
	13	32,42	32,72	32,97	33,30	33,88	34,56
	14	33,61	33,92	34,18	34,52	35,12	35,83
	15	34,85	35,17	35,44	35,79	36,42	37,14
	16	35,70	36,04	36,31	36,67	37,31	38,06
	17	36,58	36,92	37,20	37,57	38,23	38,99
	18	38,71	39,07	39,36	39,76	40,45	41,26

Échelles de salaire

Groupe: 704

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	22,48	22,49	22,66	22,89	23,29	23,76
	02	23,23	23,24	23,41	23,64	24,05	24,53
	03	23,97	23,98	24,16	24,40	24,83	25,33
	04	24,75	24,76	24,95	25,20	25,64	26,15
	05	25,55	25,57	25,76	26,02	26,48	27,01
	06	26,41	26,43	26,63	26,90	27,37	27,92
	07	27,27	27,29	27,49	27,76	28,25	28,82
	08	28,15	28,17	28,38	28,66	29,16	29,74
	09	29,07	29,09	29,31	29,60	30,12	30,72
	10	30,03	30,05	30,28	30,58	31,12	31,74
	11	31,01	31,03	31,26	31,57	32,12	32,76
	12	32,05	32,07	32,31	32,63	33,20	33,86

Groupe: 705

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	17,19	17,32	17,49	17,80	18,16
	02	17,75	17,88	18,06	18,38	18,75
	03	18,48	18,62	18,81	19,14	19,52
	04	19,12	19,26	19,45	19,79	20,19
	05	19,89	20,04	20,24	20,59	21,00
	06	20,57	20,72	20,93	21,30	21,73
	07	21,42	21,58	21,80	22,18	22,62
	08	22,20	22,37	22,59	22,99	23,45
	09	23,04	23,21	23,44	23,85	24,33
	10	23,91	24,09	24,33	24,76	25,26
	11	24,80	24,99	25,24	25,68	26,19
	12	25,75	25,94	26,20	26,66	27,19

Échelles de salaire

Groupe: 706

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	21,80	21,96	22,18	22,57	23,02
	02	22,41	22,58	22,81	23,21	23,67
	03	23,00	23,17	23,40	23,81	24,29
	04	23,58	23,76	24,00	24,42	24,91
	05	24,22	24,40	24,64	25,07	25,57
	06	24,91	25,10	25,35	25,79	26,31
	07	25,51	25,70	25,96	26,41	26,94
	08	26,13	26,33	26,59	27,06	27,60
	09	26,86	27,06	27,33	27,81	28,37
	10	27,59	27,80	28,08	28,57	29,14
	11	28,38	28,59	28,88	29,39	29,98
	12	29,15	29,37	29,66	30,18	30,78

Groupe: 707

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	21,72	21,88	22,10	22,49	22,94
	02	22,35	22,52	22,75	23,15	23,61
	03	22,93	23,10	23,33	23,74	24,21
	04	23,52	23,70	23,94	24,36	24,85
	05	24,17	24,35	24,59	25,02	25,52
	06	24,87	25,06	25,31	25,75	26,27
	07	25,48	25,67	25,93	26,38	26,91
	08	26,10	26,30	26,56	27,02	27,56
	09	26,84	27,04	27,31	27,79	28,35
	10	27,58	27,79	28,07	28,56	29,13
	11	28,38	28,59	28,88	29,39	29,98
	12	29,15	29,37	29,66	30,18	30,78

Échelles de salaire

Groupe: 708

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	20,31	20,46	20,66	21,02	21,44
	02	20,94	21,10	21,31	21,68	22,11
	03	21,53	21,69	21,91	22,29	22,74
	04	22,13	22,30	22,52	22,91	23,37
	05	22,78	22,95	23,18	23,59	24,06
	06	23,46	23,64	23,88	24,30	24,79
	07	24,07	24,25	24,49	24,92	25,42
	08	24,71	24,90	25,15	25,59	26,10
	09	25,50	25,69	25,95	26,40	26,93
	10	26,19	26,39	26,65	27,12	27,66
	11	27,04	27,24	27,51	27,99	28,55
	12	27,77	27,98	28,26	28,75	29,33

Groupe: 709

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	22,87	23,04	23,27	23,68	24,15
	02	23,52	23,70	23,94	24,36	24,85
	03	24,13	24,31	24,55	24,98	25,48
	04	24,72	24,91	25,16	25,60	26,11
	05	25,44	25,63	25,89	26,34	26,87
	06	26,11	26,31	26,57	27,03	27,57
	07	26,75	26,95	27,22	27,70	28,25
	08	27,40	27,61	27,89	28,38	28,95
	09	28,21	28,42	28,70	29,20	29,78
	10	28,92	29,14	29,43	29,95	30,55
	11	29,81	30,03	30,33	30,86	31,48
	12	30,55	30,78	31,09	31,63	32,26

Échelles de salaire

Groupe: 710

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	21,30	21,46	21,67	22,05	22,49
	02	21,95	22,11	22,33	22,72	23,17
	03	22,58	22,75	22,98	23,38	23,85
	04	23,21	23,38	23,61	24,02	24,50
	05	23,91	24,09	24,33	24,76	25,26
	06	24,59	24,77	25,02	25,46	25,97
	07	25,25	25,44	25,69	26,14	26,66
	08	25,95	26,14	26,40	26,86	27,40
	09	26,72	26,92	27,19	27,67	28,22
	10	27,49	27,70	27,98	28,47	29,04
	11	28,34	28,55	28,84	29,34	29,93
	12	29,15	29,37	29,66	30,18	30,78

Groupe: 711

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	18,99	19,13	19,32	19,66	20,05
	02	19,65	19,80	20,00	20,35	20,76
	03	20,34	20,49	20,69	21,05	21,47
	04	21,07	21,23	21,44	21,82	22,26
	05	21,81	21,97	22,19	22,58	23,03
	06	22,57	22,74	22,97	23,37	23,84
	07	23,38	23,56	23,80	24,22	24,70
	08	24,18	24,36	24,60	25,03	25,53
	09	25,03	25,22	25,47	25,92	26,44
	10	25,94	26,13	26,39	26,85	27,39
	11	26,81	27,01	27,28	27,76	28,32
	12	27,77	27,98	28,26	28,75	29,33

Échelles de salaire

Groupe: 712

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	20,15	20,30	20,50	20,86	21,28
	02	20,83	20,99	21,20	21,57	22,00
	03	21,53	21,69	21,91	22,29	22,74
	04	22,28	22,45	22,67	23,07	23,53
	05	23,02	23,19	23,42	23,83	24,31
	06	23,81	23,99	24,23	24,65	25,14
	07	24,62	24,80	25,05	25,49	26,00
	08	25,48	25,67	25,93	26,38	26,91
	09	26,31	26,51	26,78	27,25	27,80
	10	27,24	27,44	27,71	28,19	28,75
	11	28,17	28,38	28,66	29,16	29,74
	12	29,15	29,37	29,66	30,18	30,78

Groupe: 713

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	19,92	20,07	20,27	20,62	21,03
	02	20,60	20,75	20,96	21,33	21,76
	03	21,33	21,49	21,70	22,08	22,52
	04	22,10	22,27	22,49	22,88	23,34
	05	22,86	23,03	23,26	23,67	24,14
	06	23,67	23,85	24,09	24,51	25,00
	07	24,51	24,69	24,94	25,38	25,89
	08	25,39	25,58	25,84	26,29	26,82
	09	26,24	26,44	26,70	27,17	27,71
	10	27,19	27,39	27,66	28,14	28,70
	11	28,14	28,35	28,63	29,13	29,71
	12	29,15	29,37	29,66	30,18	30,78

Échelles de salaire

Groupe: 714

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	20,89	21,05	21,26	21,63	22,06
	02	21,64	21,80	22,02	22,41	22,86
	03	22,38	22,55	22,78	23,18	23,64
	04	23,20	23,37	23,60	24,01	24,49
	05	23,99	24,17	24,41	24,84	25,34
	06	24,84	25,03	25,28	25,72	26,23
	07	25,72	25,91	26,17	26,63	27,16
	08	26,62	26,82	27,09	27,56	28,11
	09	27,57	27,78	28,06	28,55	29,12
	10	28,52	28,73	29,02	29,53	30,12
	11	29,51	29,73	30,03	30,56	31,17
	12	30,55	30,78	31,09	31,63	32,26

Groupe: 715

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	22,42	22,43	22,60	22,83	23,23	23,69
	02	23,16	23,17	23,34	23,57	23,98	24,46
	03	23,92	23,93	24,11	24,35	24,78	25,28
	04	24,69	24,70	24,89	25,14	25,58	26,09
	05	25,52	25,54	25,73	25,99	26,44	26,97
	06	26,32	26,34	26,54	26,81	27,28	27,83
	07	27,23	27,25	27,45	27,72	28,21	28,77
	08	28,14	28,16	28,37	28,65	29,15	29,73
	09	29,04	29,06	29,28	29,57	30,09	30,69
	10	30,02	30,04	30,27	30,57	31,10	31,72
	11	31,01	31,03	31,26	31,57	32,12	32,76
	12	32,05	32,07	32,31	32,63	33,20	33,86

Échelles de salaire

Groupe: 716

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	18,75	18,89	19,08	19,41	19,80
	02	19,33	19,47	19,66	20,00	20,40
	03	19,93	20,08	20,28	20,63	21,04
	04	20,55	20,70	20,91	21,28	21,71
	05	21,22	21,38	21,59	21,97	22,41
	06	21,84	22,00	22,22	22,61	23,06
	07	22,52	22,69	22,92	23,32	23,79
	08	23,24	23,41	23,64	24,05	24,53
	09	23,96	24,14	24,38	24,81	25,31
	10	24,66	24,84	25,09	25,53	26,04
	11	25,48	25,67	25,93	26,38	26,91
	12	26,23	26,43	26,69	27,16	27,70

Groupe: 717

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	20,82	20,98	21,19	21,56	21,99
	02	21,45	21,61	21,83	22,21	22,65
	03	22,13	22,30	22,52	22,91	23,37
	04	22,82	22,99	23,22	23,63	24,10
	05	23,55	23,73	23,97	24,39	24,88
	06	24,24	24,42	24,66	25,09	25,59
	07	25,00	25,19	25,44	25,89	26,41
	08	25,77	25,96	26,22	26,68	27,21
	09	26,59	26,79	27,06	27,53	28,08
	10	27,38	27,59	27,87	28,36	28,93
	11	28,26	28,47	28,75	29,25	29,84
	12	29,15	29,37	29,66	30,18	30,78

Échelles de salaire

Groupe: 718

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	22,98	23,03	23,20	23,43	23,84	24,32
	02	23,77	23,82	24,00	24,24	24,66	25,15
	03	24,61	24,66	24,84	25,09	25,53	26,04
	04	25,49	25,54	25,73	25,99	26,44	26,97
	05	26,35	26,41	26,61	26,88	27,35	27,90
	06	27,29	27,35	27,56	27,84	28,33	28,90
	07	28,26	28,32	28,53	28,82	29,32	29,91
	08	29,25	29,31	29,53	29,83	30,35	30,96
	09	30,30	30,36	30,59	30,90	31,44	32,07
	10	31,36	31,43	31,67	31,99	32,55	33,20
	11	32,48	32,55	32,79	33,12	33,70	34,37
	12	33,63	33,70	33,95	34,29	34,89	35,59

Groupe: 720

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	23,49	23,50	23,68	23,92	24,34	24,83
	02	24,14	24,15	24,33	24,57	25,00	25,50
	03	24,86	24,87	25,06	25,31	25,75	26,27
	04	25,56	25,58	25,77	26,03	26,49	27,02
	05	26,29	26,31	26,51	26,78	27,25	27,80
	06	27,03	27,05	27,25	27,52	28,00	28,56
	07	27,80	27,82	28,03	28,31	28,81	29,39
	08	28,63	28,65	28,86	29,15	29,66	30,25
	09	29,43	29,45	29,67	29,97	30,49	31,10
	10	30,28	30,30	30,53	30,84	31,38	32,01
	11	31,17	31,19	31,42	31,73	32,29	32,94
	12	32,05	32,07	32,31	32,63	33,20	33,86

Échelles de salaire

Groupe: 720

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
02	01	22,38	22,39	22,56	22,79	23,19	23,65
	02	23,05	23,06	23,23	23,46	23,87	24,35
	03	23,80	23,81	23,99	24,23	24,65	25,14
	04	24,54	24,55	24,73	24,98	25,42	25,93
	05	25,22	25,24	25,43	25,68	26,13	26,65
	06	26,02	26,04	26,24	26,50	26,96	27,50
	07	26,81	26,83	27,03	27,30	27,78	28,34
	08	27,80	27,82	28,03	28,31	28,81	29,39
	09	28,63	28,65	28,86	29,15	29,66	30,25
	10	29,43	29,45	29,67	29,97	30,49	31,10
	11	30,28	30,30	30,53	30,84	31,38	32,01
	12	31,17	31,19	31,42	31,73	32,29	32,94
	13	32,05	32,07	32,31	32,63	33,20	33,86

Groupe: 720

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
03	01	20,41	20,42	20,57	20,78	21,14	21,56
	02	21,04	21,05	21,21	21,42	21,79	22,23
	03	21,73	21,74	21,90	22,12	22,51	22,96
	04	22,38	22,39	22,56	22,79	23,19	23,65
	05	23,05	23,06	23,23	23,46	23,87	24,35
	06	23,80	23,81	23,99	24,23	24,65	25,14
	07	24,54	24,55	24,73	24,98	25,42	25,93
	08	25,22	25,24	25,43	25,68	26,13	26,65
	09	26,02	26,04	26,24	26,50	26,96	27,50
	10	26,81	26,83	27,03	27,30	27,78	28,34
	11	27,80	27,82	28,03	28,31	28,81	29,39
	12	28,63	28,65	28,86	29,15	29,66	30,25
	13	29,43	29,45	29,67	29,97	30,49	31,10
	14	30,28	30,30	30,53	30,84	31,38	32,01
	15	31,17	31,19	31,42	31,73	32,29	32,94
	16	32,05	32,07	32,31	32,63	33,20	33,86

Échelles de salaire

Groupe: 721

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	22,40	22,41	22,58	22,81	23,21	23,67
	02	23,14	23,15	23,32	23,55	23,96	24,44
	03	23,90	23,91	24,09	24,33	24,76	25,26
	04	24,68	24,69	24,88	25,13	25,57	26,08
	05	25,50	25,52	25,71	25,97	26,42	26,95
	06	26,31	26,33	26,53	26,80	27,27	27,82
	07	27,23	27,25	27,45	27,72	28,21	28,77
	08	28,13	28,15	28,36	28,64	29,14	29,72
	09	29,04	29,06	29,28	29,57	30,09	30,69
	10	30,01	30,03	30,26	30,56	31,09	31,71
	11	30,99	31,01	31,24	31,55	32,10	32,74
	12	32,05	32,07	32,31	32,63	33,20	33,86

Groupe: 722

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	17,34	17,47	17,64	17,95	18,31
	02	18,05	18,19	18,37	18,69	19,06
	03	18,64	18,78	18,97	19,30	19,69
	04	19,33	19,47	19,66	20,00	20,40
	05	20,03	20,18	20,38	20,74	21,15
	06	20,74	20,90	21,11	21,48	21,91
	07	21,45	21,61	21,83	22,21	22,65
	08	22,30	22,47	22,69	23,09	23,55
	09	23,15	23,32	23,55	23,96	24,44
	10	24,00	24,18	24,42	24,85	25,35
	11	24,86	25,05	25,30	25,74	26,25
	12	25,75	25,94	26,20	26,66	27,19

Échelles de salaire

Groupe: 723

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	17,81	17,94	18,12	18,44	18,81
	02	18,53	18,67	18,86	19,19	19,57
	03	19,17	19,31	19,50	19,84	20,24
	04	19,88	20,03	20,23	20,58	20,99
	05	20,57	20,72	20,93	21,30	21,73
	06	21,33	21,49	21,70	22,08	22,52
	07	22,05	22,22	22,44	22,83	23,29
	08	22,90	23,07	23,30	23,71	24,18
	09	23,79	23,97	24,21	24,63	25,12
	10	24,65	24,83	25,08	25,52	26,03
	11	25,53	25,72	25,98	26,43	26,96
	12	26,49	26,69	26,96	27,43	27,98

Groupe: 724

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	20,22	20,37	20,57	20,93	21,35
	02	20,98	21,14	21,35	21,72	22,15
	03	21,63	21,79	22,01	22,40	22,85
	04	22,34	22,51	22,74	23,14	23,60
	05	23,07	23,24	23,47	23,88	24,36
	06	23,85	24,03	24,27	24,69	25,18
	07	24,57	24,75	25,00	25,44	25,95
	08	25,48	25,67	25,93	26,38	26,91
	09	26,35	26,55	26,82	27,29	27,84
	10	27,26	27,46	27,73	28,22	28,78
	11	28,16	28,37	28,65	29,15	29,73
	12	29,15	29,37	29,66	30,18	30,78

Échelles de salaire

Groupe: 725

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	19,88	20,03	20,23	20,58	20,99
	02	20,65	20,80	21,01	21,38	21,81
	03	21,32	21,48	21,69	22,07	22,51
	04	22,07	22,24	22,46	22,85	23,31
	05	22,83	23,00	23,23	23,64	24,11
	06	23,62	23,80	24,04	24,46	24,95
	07	24,41	24,59	24,84	25,27	25,78
	08	25,33	25,52	25,78	26,23	26,75
	09	26,24	26,44	26,70	27,17	27,71
	10	27,20	27,40	27,67	28,15	28,71
	11	28,13	28,34	28,62	29,12	29,70
	12	29,15	29,37	29,66	30,18	30,78

Groupe: 726

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	20,88	20,92	21,08	21,29	21,66	22,09
	02	21,57	21,62	21,78	22,00	22,39	22,84
	03	22,36	22,41	22,58	22,81	23,21	23,67
	04	23,06	23,11	23,28	23,51	23,92	24,40
	05	23,85	23,90	24,08	24,32	24,75	25,25
	06	24,63	24,68	24,87	25,12	25,56	26,07
	07	25,52	25,57	25,76	26,02	26,48	27,01
	08	26,42	26,48	26,68	26,95	27,42	27,97
	09	27,33	27,39	27,60	27,88	28,37	28,94
	10	28,28	28,34	28,55	28,84	29,34	29,93
	11	29,28	29,34	29,56	29,86	30,38	30,99
	12	30,33	30,39	30,62	30,93	31,47	32,10
	13	31,41	31,48	31,72	32,04	32,60	33,25
	14	32,47	32,54	32,78	33,11	33,69	34,36
	15	33,63	33,70	33,95	34,29	34,89	35,59

Échelles de salaire

Groupe: 727

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	17,62	17,75	17,93	18,24	18,60
	02	18,05	18,19	18,37	18,69	19,06
	03	18,46	18,60	18,79	19,12	19,50
	04	18,89	19,03	19,22	19,56	19,95
	05	19,35	19,50	19,70	20,04	20,44

Groupe: 728

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	17,24	17,41	17,54	17,72	18,03	18,39

Groupe: 729

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	17,02	17,15	17,32	17,62	17,97
	02	17,56	17,69	17,87	18,18	18,54
	03	18,11	18,25	18,43	18,75	19,13
	04	18,64	18,78	18,97	19,30	19,69
	05	19,21	19,35	19,54	19,88	20,28
	06	19,80	19,95	20,15	20,50	20,91
	07	20,41	20,56	20,77	21,13	21,55
	08	21,03	21,19	21,40	21,77	22,21

Groupe: 730

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	17,32	17,35	17,48	17,65	17,96	18,32
	02	17,75	17,78	17,91	18,09	18,41	18,78
	03	18,15	18,18	18,32	18,50	18,82	19,20
	04	18,59	18,62	18,76	18,95	19,28	19,67

Échelles de salaire

Groupe: 731

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	17,66	17,79	17,97	18,28	18,65
	02	18,14	18,28	18,46	18,78	19,16
	03	18,61	18,75	18,94	19,27	19,66
	04	19,15	19,29	19,48	19,82	20,22
	05	19,64	19,79	19,99	20,34	20,75
	06	20,15	20,30	20,50	20,86	21,28

Groupe: 732

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	16,72	16,85	17,02	17,32	17,67
	02	17,23	17,36	17,53	17,84	18,20
	03	17,71	17,84	18,02	18,34	18,71
	04	18,27	18,41	18,59	18,92	19,30
	05	18,80	18,94	19,13	19,46	19,85
	06	19,35	19,50	19,70	20,04	20,44

Groupe: 733

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	17,42	18,09	18,23	18,41	18,73	19,10
	02	17,94	18,63	18,77	18,96	19,29	19,68
	03	18,45	19,15	19,29	19,48	19,82	20,22
	04	19,03	19,76	19,91	20,11	20,46	20,87
	05	19,58	20,33	20,48	20,68	21,04	21,46
	06	20,15	20,92	21,08	21,29	21,66	22,09

Échelles de salaire

Groupe: 734

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	19,82	20,26	20,41	20,61	20,97	21,39
	02	20,45	20,90	21,06	21,27	21,64	22,07
	03	21,04	21,50	21,66	21,88	22,26	22,71
	04	21,66	22,14	22,31	22,53	22,92	23,38
	05	22,30	22,79	22,96	23,19	23,60	24,07
	06	22,93	23,44	23,62	23,86	24,28	24,77
	07	23,60	24,12	24,30	24,54	24,97	25,47
	08	24,28	24,82	25,01	25,26	25,70	26,21
	09	25,03	25,58	25,77	26,03	26,49	27,02
	10	25,75	26,32	26,52	26,79	27,26	27,81

Groupe: 735

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	18,35	18,39	18,53	18,72	19,05	19,43

Groupe: 736

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	16,72	17,00	17,13	17,30	17,60	17,95

Groupe: 737

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	17,78	17,89	18,02	18,20	18,52	18,89

Échelles de salaire

Groupe: 738

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	22,22	22,48	22,65	22,87	23,27	23,74
	02	22,95	23,21	23,39	23,62	24,03	24,52
	03	23,73	24,00	24,18	24,43	24,85	25,35
	04	24,54	24,82	25,01	25,26	25,70	26,21
	05	25,38	25,67	25,86	26,12	26,58	27,11
	06	26,24	26,55	26,75	27,01	27,49	28,03
	07	27,13	27,45	27,65	27,93	28,42	28,99
	08	28,55	28,88	29,10	29,39	29,91	30,50
	09	29,56	29,90	30,12	30,43	30,96	31,58
	10	30,61	30,97	31,20	31,51	32,06	32,70
	11	31,69	32,06	32,30	32,62	33,19	33,86
	12	32,84	33,22	33,47	33,80	34,39	35,08
	13	34,03	34,42	34,68	35,03	35,64	36,36
	14	35,26	35,67	35,94	36,30	36,93	37,67
	15	36,54	36,97	37,24	37,62	38,28	39,04
	16	37,43	37,87	38,15	38,53	39,21	39,99
	17	38,34	38,78	39,08	39,47	40,16	40,96
	18	40,55	41,02	41,33	41,74	42,47	43,32

Groupe: 739

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	23,30	24,79	24,97	25,22	25,67	26,18
	02	24,06	25,60	25,79	26,05	26,50	27,03
	03	24,87	26,46	26,66	26,93	27,40	27,95
	04	25,72	27,36	27,57	27,84	28,33	28,90
	05	26,59	28,29	28,51	28,79	29,30	29,88
	06	27,50	29,26	29,47	29,77	30,29	30,90
	07	28,43	30,25	30,47	30,78	31,32	31,94
	08	29,91	31,82	32,06	32,38	32,95	33,61
	09	30,96	32,94	33,19	33,52	34,10	34,79
	10	32,06	34,11	34,37	34,71	35,32	36,02
	11	33,19	35,31	35,58	35,93	36,56	37,29
	12	34,39	36,58	36,86	37,23	37,88	38,63
	13	35,63	37,91	38,19	38,57	39,25	40,03
	14	36,92	39,28	39,57	39,97	40,67	41,48
	15	38,26	40,70	41,01	41,42	42,14	42,98
	16	39,18	41,69	42,00	42,42	43,16	44,03
	17	40,13	42,70	43,02	43,45	44,21	45,10
	18	42,44	45,15	45,49	45,94	46,75	47,68

Échelles de salaire

Groupe: 740

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	23,18	23,23	23,40	23,63	24,04	24,52
	02	23,96	24,01	24,19	24,43	24,86	25,36
	03	24,77	24,82	25,01	25,26	25,70	26,21
	04	25,62	25,67	25,86	26,12	26,58	27,11
	05	26,50	26,56	26,76	27,03	27,50	28,05
	06	27,39	27,45	27,66	27,94	28,43	29,00
	07	28,35	28,41	28,62	28,91	29,42	30,01
	08	29,32	29,38	29,60	29,90	30,42	31,03
	09	30,35	30,41	30,64	30,95	31,49	32,12
	10	31,40	31,47	31,71	32,03	32,59	33,24
	11	32,49	32,56	32,80	33,13	33,71	34,38
	12	33,63	33,70	33,95	34,29	34,89	35,59

Groupe: 741

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	21,39	21,55	21,77	22,15	22,59
	02	22,08	22,25	22,47	22,86	23,32
	03	22,79	22,96	23,19	23,60	24,07
	04	23,55	23,73	23,97	24,39	24,88
	05	24,32	24,50	24,75	25,18	25,68
	06	25,11	25,30	25,55	26,00	26,52
	07	25,98	26,17	26,43	26,89	27,43
	08	26,80	27,00	27,27	27,75	28,31
	09	27,70	27,91	28,19	28,68	29,25
	10	28,64	28,85	29,14	29,65	30,24
	11	29,57	29,79	30,09	30,62	31,23
	12	30,55	30,78	31,09	31,63	32,26

Échelles de salaire

Groupe: 750

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	21,73	23,03	23,20	23,43	23,84	24,32
	02	22,23	23,56	23,74	23,98	24,40	24,88
	03	22,74	24,09	24,27	24,52	24,95	25,45
	04	23,26	24,65	24,83	25,08	25,52	26,03
	05	24,07	25,51	25,70	25,95	26,41	26,94
	06	24,91	26,39	26,59	26,86	27,33	27,87
	07	25,76	27,30	27,51	27,78	28,27	28,84
	08	27,13	28,76	28,97	29,26	29,77	30,37
	09	28,11	29,78	30,01	30,31	30,84	31,45
	10	29,12	30,86	31,09	31,41	31,96	32,59
	11	30,17	31,97	32,21	32,53	33,10	33,76
	12	31,27	33,14	33,38	33,72	34,31	35,00
	13	32,42	34,36	34,62	34,96	35,57	36,28
	14	33,62	35,62	35,89	36,24	36,88	37,62
	15	34,85	36,93	37,20	37,58	38,23	39,00
	16	35,71	37,84	38,12	38,50	39,17	39,96
	17	36,59	38,77	39,06	39,45	40,14	40,94
	18	38,72	41,02	41,33	41,74	42,47	43,32

Groupe: 751

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	21,73	21,78	21,95	22,17	22,55	23,01
	02	22,24	22,30	22,46	22,69	23,09	23,55
	03	22,77	22,83	23,00	23,23	23,64	24,11
	04	23,32	23,38	23,55	23,79	24,20	24,69
	05	23,87	23,93	24,11	24,35	24,78	25,28
	06	24,79	24,86	25,04	25,29	25,73	26,25
	07	25,76	25,83	26,02	26,28	26,74	27,28
	08	27,49	27,56	27,77	28,04	28,53	29,11
	09	28,58	28,65	28,87	29,15	29,66	30,26
	10	29,71	29,78	30,01	30,31	30,84	31,45
	11	30,90	30,98	31,21	31,52	32,07	32,72
	12	32,13	32,21	32,46	32,78	33,35	34,02
	13	33,44	33,53	33,78	34,11	34,71	35,41
	14	34,79	34,88	35,14	35,49	36,11	36,83
	15	36,22	36,31	36,59	36,95	37,60	38,35
	16	37,11	37,20	37,48	37,86	38,52	39,29
	17	38,02	38,12	38,40	38,79	39,47	40,26
	18	38,97	39,07	39,36	39,76	40,45	41,26

Échelles de salaire

Groupe: 752

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	19,46	19,51	19,65	19,85	20,20	20,60
	02	20,12	20,16	20,31	20,52	20,88	21,29
	03	20,79	20,84	21,00	21,21	21,58	22,01
	04	21,47	21,52	21,68	21,90	22,28	22,73
	05	22,19	22,24	22,41	22,63	23,03	23,49
	06	22,94	22,99	23,17	23,40	23,81	24,28
	07	23,71	23,77	23,95	24,18	24,61	25,10
	08	24,91	24,97	25,15	25,41	25,85	26,37
	09	25,70	25,77	25,96	26,22	26,68	27,21
	10	26,55	26,61	26,81	27,08	27,55	28,10
	11	27,40	27,46	27,67	27,95	28,43	29,00
	12	28,28	28,35	28,56	28,85	29,35	29,94
	13	29,21	29,28	29,50	29,80	30,32	30,92
	14	30,16	30,23	30,46	30,76	31,30	31,92
	15	31,16	31,23	31,47	31,78	32,34	32,99
	16	31,93	32,00	32,24	32,57	33,14	33,80
	17	32,71	32,79	33,04	33,37	33,95	34,63
	18	33,62	33,70	33,95	34,29	34,89	35,59

Groupe: 753

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	21,38	21,54	21,76	22,14	22,58
	02	22,20	22,36	22,59	22,98	23,44
	03	23,04	23,22	23,45	23,86	24,34
	04	23,92	24,10	24,34	24,77	25,26
	05	24,83	25,02	25,27	25,71	26,23
	06	25,79	25,98	26,24	26,70	27,24
	07	26,80	27,00	27,27	27,75	28,30
	08	28,60	28,82	29,10	29,61	30,21
	09	29,73	29,96	30,25	30,78	31,40
	10	30,91	31,14	31,45	32,00	32,64
	11	32,14	32,38	32,71	33,28	33,94
	12	33,43	33,68	34,02	34,61	35,30
	13	34,79	35,05	35,40	36,02	36,74
	14	36,19	36,46	36,83	37,47	38,22
	15	37,68	37,96	38,34	39,01	39,79
	16	38,60	38,89	39,28	39,97	40,77
	17	39,55	39,85	40,25	40,95	41,77
	18	40,54	40,85	41,25	41,98	42,82

Échelles de salaire

Groupe: 754

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	27,00	27,20	27,47	27,95	28,51
	02	28,02	28,23	28,52	29,01	29,59
	03	29,07	29,29	29,58	30,10	30,70
	04	30,17	30,40	30,70	31,24	31,86
	05	31,32	31,56	31,87	32,43	33,08
	06	32,50	32,75	33,08	33,65	34,33
	07	33,73	33,98	34,32	34,92	35,62
	08	35,00	35,26	35,61	36,24	36,96
	09	36,24	36,51	36,87	37,52	38,27
	10	37,70	37,99	38,37	39,04	39,82
	11	39,12	39,42	39,81	40,51	41,32
	12	40,61	40,91	41,32	42,04	42,88
	13	42,14	42,45	42,88	43,63	44,50
	14	43,73	44,06	44,50	45,28	46,18
	15	45,39	45,73	46,18	46,99	47,93
	16	47,10	47,46	47,93	48,77	49,74
	17	48,88	49,25	49,74	50,61	51,62
	18	50,73	51,11	51,62	52,53	53,58

Groupe: 755

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	19,49	19,64	19,84	20,18	20,59
	02	20,23	20,39	20,59	20,95	21,37
	03	21,00	21,16	21,37	21,75	22,18
	04	21,81	21,97	22,19	22,58	23,03
	05	22,64	22,81	23,04	23,44	23,91
	06	23,51	23,68	23,92	24,34	24,83
	07	24,43	24,61	24,86	25,29	25,80
	08	26,07	26,27	26,53	27,00	27,53
	09	27,10	27,31	27,58	28,06	28,62
	10	28,17	28,39	28,67	29,17	29,75
	11	29,30	29,52	29,81	30,33	30,94
	12	30,47	30,70	31,01	31,55	32,18
	13	31,71	31,95	32,27	32,84	33,49
	14	32,99	33,24	33,57	34,16	34,84
	15	34,34	34,60	34,95	35,56	36,27
	16	35,19	35,45	35,81	36,43	37,16
	17	36,06	36,33	36,69	37,33	38,08
	18	36,96	37,23	37,61	38,26	39,03

Échelles de salaire

Groupe: 756

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	19,12	19,26	19,45	19,79	20,19
	02	19,76	19,91	20,11	20,46	20,87
	03	20,36	20,51	20,72	21,08	21,50
	04	20,98	21,14	21,35	21,72	22,15
	05	21,65	21,81	22,03	22,42	22,87
	06	22,30	22,47	22,69	23,09	23,55
	07	23,00	23,17	23,40	23,81	24,29
	08	23,74	23,92	24,16	24,58	25,07
	09	24,58	24,76	25,01	25,45	25,96
	10	25,50	25,69	25,95	26,40	26,93
	11	26,52	26,72	26,99	27,46	28,01
	12	27,77	27,98	28,26	28,75	29,33

Groupe: 757

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	19,08	19,22	19,41	19,75	20,15
	02	19,72	19,87	20,07	20,42	20,83
	03	20,37	20,52	20,73	21,09	21,51
	04	21,03	21,19	21,40	21,77	22,21
	05	21,74	21,90	22,12	22,51	22,96
	06	22,45	22,62	22,85	23,25	23,72
	07	23,20	23,37	23,60	24,01	24,49
	08	23,96	24,14	24,38	24,81	25,31
	09	24,75	24,94	25,19	25,63	26,14
	10	25,57	25,76	26,02	26,48	27,01
	11	26,48	26,68	26,95	27,42	27,97
	12	27,73	27,94	28,22	28,71	29,28
	13	28,40	28,61	28,90	29,41	30,00
	14	29,15	29,37	29,66	30,18	30,78

Échelles de salaire

Groupe: 759

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	18,59	18,73	18,92	19,25	19,64
	02	19,23	19,37	19,56	19,90	20,30
	03	19,82	19,97	20,17	20,52	20,93
	04	20,49	20,64	20,85	21,21	21,63
	05	21,14	21,30	21,51	21,89	22,33
	06	21,82	21,98	22,20	22,59	23,04
	07	22,53	22,70	22,93	23,33	23,80
	08	23,29	23,46	23,69	24,10	24,58
	09	24,05	24,23	24,47	24,90	25,40
	10	24,84	25,03	25,28	25,72	26,23
	11	25,63	25,82	26,08	26,54	27,07
	12	26,49	26,69	26,96	27,43	27,98

Groupe: 760

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	21,38	21,64	21,80	22,02	22,40	22,85
	02	22,20	22,46	22,63	22,85	23,25	23,72
	03	23,04	23,32	23,49	23,73	24,14	24,62
	04	23,92	24,20	24,39	24,63	25,06	25,56
	05	24,83	25,13	25,32	25,57	26,02	26,54
	06	25,79	26,09	26,29	26,55	27,02	27,56
	07	26,80	27,12	27,32	27,59	28,08	28,64
	08	28,60	28,94	29,16	29,45	29,96	30,56
	09	29,73	30,08	30,31	30,61	31,15	31,77
	10	30,91	31,27	31,51	31,82	32,38	33,03
	11	32,14	32,52	32,77	33,09	33,67	34,35
	12	33,43	33,82	34,08	34,42	35,02	35,72
	13	34,79	35,20	35,47	35,82	36,45	37,18
	14	36,19	36,62	36,89	37,26	37,91	38,67
	15	37,68	38,12	38,41	38,79	39,47	40,26
	16	38,60	39,06	39,35	39,75	40,44	41,25
	17	39,55	40,02	40,32	40,72	41,44	42,27
	18	40,54	41,02	41,33	41,74	42,47	43,32

Échelles de salaire

Groupe: 762

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	18,41	18,55	18,74	19,07	19,45
	02	18,98	19,12	19,31	19,65	20,04
	03	19,56	19,71	19,91	20,26	20,67
	04	20,17	20,32	20,52	20,88	21,30
	05	20,83	20,99	21,20	21,57	22,00
	06	21,44	21,60	21,82	22,20	22,64
	07	22,11	22,28	22,50	22,89	23,35
	08	22,81	22,98	23,21	23,62	24,09
	09	23,52	23,70	23,94	24,36	24,85
	10	24,23	24,41	24,65	25,08	25,58
	11	25,00	25,19	25,44	25,89	26,41
	12	25,75	25,94	26,20	26,66	27,19

Groupe: 763

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	19,46	19,51	19,65	19,85	20,20	20,60
	02	20,12	20,16	20,31	20,52	20,88	21,29
	03	20,79	20,84	21,00	21,21	21,58	22,01
	04	21,47	21,52	21,68	21,90	22,28	22,73
	05	22,19	22,24	22,41	22,63	23,03	23,49
	06	22,94	22,99	23,17	23,40	23,81	24,28
	07	23,71	23,77	23,95	24,18	24,61	25,10
	08	24,91	24,97	25,15	25,41	25,85	26,37
	09	25,70	25,77	25,96	26,22	26,68	27,21
	10	26,55	26,61	26,81	27,08	27,55	28,10
	11	27,40	27,46	27,67	27,95	28,43	29,00
	12	28,28	28,35	28,56	28,85	29,35	29,94
	13	29,21	29,28	29,50	29,80	30,32	30,92
	14	30,16	30,23	30,46	30,76	31,30	31,92
	15	31,16	31,23	31,47	31,78	32,34	32,99
	16	31,93	32,00	32,24	32,57	33,14	33,80
	17	32,71	32,79	33,04	33,37	33,95	34,63
	18	33,62	33,70	33,95	34,29	34,89	35,59

Échelles de salaire

Groupe: 764

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	17,16	17,29	17,46	17,77	18,13
	02	17,65	17,78	17,96	18,27	18,64
	03	18,17	18,31	18,49	18,81	19,19
	04	18,70	18,84	19,03	19,36	19,75
	05	19,27	19,41	19,60	19,94	20,34
	06	19,84	19,99	20,19	20,54	20,95
	07	20,46	20,61	20,82	21,18	21,60
	08	21,06	21,22	21,43	21,81	22,25
	09	21,70	21,86	22,08	22,47	22,92
	10	22,34	22,51	22,74	23,14	23,60
	11	23,00	23,17	23,40	23,81	24,29

Groupe: 765

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	21,38	21,54	21,76	22,14	22,58
	02	22,20	22,36	22,59	22,98	23,44
	03	23,04	23,22	23,45	23,86	24,34
	04	23,92	24,10	24,34	24,77	25,26
	05	24,83	25,02	25,27	25,71	26,23
	06	25,79	25,98	26,24	26,70	27,24
	07	26,80	27,00	27,27	27,75	28,30
	08	28,60	28,82	29,10	29,61	30,21
	09	29,73	29,96	30,25	30,78	31,40
	10	30,91	31,14	31,45	32,00	32,64
	11	32,14	32,38	32,71	33,28	33,94
	12	33,43	33,68	34,02	34,61	35,30
	13	34,79	35,05	35,40	36,02	36,74
	14	36,19	36,46	36,83	37,47	38,22
	15	37,68	37,96	38,34	39,01	39,79
	16	38,60	38,89	39,28	39,97	40,77
	17	39,55	39,85	40,25	40,95	41,77
	18	40,54	40,85	41,25	41,98	42,82

Échelles de salaire

Groupe: 766

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	21,03	21,18	21,40	21,77	22,21
	02	21,58	21,74	21,96	22,34	22,79
	03	22,14	22,30	22,53	22,92	23,38
	04	22,73	22,90	23,13	23,53	24,00
	05	23,32	23,50	23,73	24,15	24,63
	06	23,94	24,12	24,36	24,79	25,28
	07	24,77	24,95	25,20	25,65	26,16
	08	26,08	26,28	26,54	27,01	27,55
	09	27,02	27,22	27,49	27,97	28,53
	10	28,00	28,21	28,49	28,99	29,57
	11	29,00	29,22	29,51	30,02	30,63
	12	30,06	30,28	30,59	31,12	31,75
	13	31,16	31,40	31,71	32,27	32,91
	14	32,31	32,55	32,88	33,45	34,12
	15	33,50	33,75	34,09	34,68	35,38
	16	34,32	34,58	34,93	35,54	36,25
	17	35,17	35,43	35,78	36,41	37,14
	18	37,21	37,49	37,87	38,53	39,30

Groupe: 767

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	17,77	17,90	18,08	18,40	18,77
	02	18,36	18,50	18,69	19,02	19,40
	03	18,91	19,05	19,24	19,58	19,97
	04	19,49	19,64	19,84	20,19	20,59
	05	20,07	20,22	20,42	20,78	21,20
	06	20,67	20,83	21,04	21,41	21,84
	07	21,32	21,48	21,69	22,07	22,51
	08	21,95	22,11	22,33	22,72	23,17
	09	22,62	22,79	23,02	23,42	23,89
	10	23,34	23,52	23,76	24,18	24,66

Échelles de salaire

Groupe: 768

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	20,56	21,64	21,80	22,02	22,40	22,85
	02	21,34	22,46	22,63	22,85	23,25	23,72
	03	22,15	23,32	23,49	23,73	24,14	24,62
	04	23,00	24,20	24,39	24,63	25,06	25,56
	05	23,87	25,13	25,32	25,57	26,02	26,54
	06	24,79	26,09	26,29	26,55	27,02	27,56
	07	25,76	27,12	27,32	27,59	28,08	28,64
	08	27,49	28,94	29,16	29,45	29,96	30,56
	09	28,58	30,08	30,31	30,61	31,15	31,77
	10	29,71	31,27	31,51	31,82	32,38	33,03
	11	30,90	32,52	32,76	33,09	33,67	34,34
	12	32,13	33,82	34,08	34,42	35,02	35,72
	13	33,44	35,20	35,47	35,82	36,45	37,18
	14	34,79	36,62	36,89	37,26	37,91	38,67
	15	36,22	38,12	38,41	38,79	39,47	40,26
	16	37,11	39,06	39,35	39,75	40,44	41,25
	17	38,02	40,02	40,32	40,72	41,44	42,27
	18	38,97	41,02	41,33	41,74	42,47	43,32

Groupe: 769

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	20,56	20,61	20,76	20,97	21,34	21,76
	02	21,34	21,39	21,55	21,77	22,15	22,59
	03	22,15	22,21	22,37	22,60	22,99	23,45
	04	23,00	23,05	23,23	23,46	23,87	24,35
	05	23,87	23,93	24,11	24,35	24,78	25,28
	06	24,79	24,85	25,04	25,29	25,73	26,25
	07	25,76	25,83	26,02	26,28	26,74	27,28
	08	27,49	27,57	27,77	28,05	28,54	29,11
	09	28,58	28,65	28,87	29,16	29,67	30,26
	10	29,71	29,79	30,01	30,31	30,84	31,46
	11	30,90	30,98	31,21	31,52	32,07	32,71
	12	32,13	32,22	32,46	32,78	33,36	34,02
	13	33,44	33,53	33,78	34,12	34,72	35,41
	14	34,79	34,88	35,14	35,49	36,11	36,84
	15	36,22	36,31	36,58	36,95	37,59	38,35
	16	37,11	37,20	37,48	37,86	38,52	39,29
	17	38,02	38,12	38,41	38,79	39,47	40,26
	18	38,97	39,07	39,36	39,76	40,45	41,26

Échelles de salaire

Groupe: 770

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	18,35	19,11	19,25	19,44	19,78	20,18
	02	18,96	19,75	19,90	20,10	20,45	20,86
	03	19,55	20,36	20,51	20,72	21,08	21,50
	04	20,13	20,97	21,13	21,34	21,71	22,14
	05	20,74	21,60	21,76	21,98	22,36	22,81
	06	21,39	22,28	22,45	22,67	23,07	23,53
	07	22,01	22,92	23,09	23,32	23,73	24,20
	08	22,68	23,62	23,80	24,04	24,46	24,95
	09	23,41	24,38	24,56	24,81	25,24	25,74
	10	24,09	25,09	25,28	25,53	25,98	26,50

Groupe: 771

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	15,40	17,97	18,10	18,28	18,60	18,97
	02	15,55	18,14	18,28	18,46	18,78	19,16
	03	15,96	18,62	18,76	18,95	19,28	19,67

Échelles de salaire

Groupe: 772

Classe	Échelon	Taux 2010-04-01 au 2010-12-30 ($)	Taux 2010-12-31 au 2011-03-31 ($)	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31 ($)	Taux 2012-04-01 au 2013-03-31 ($)	Taux 2013-04-01 au 2014-03-31 ($)	Taux à compter du 2014-04-01 ($)
01	01	21,73	21,92	22,09	22,31	22,70	23,15
	02	22,23	22,43	22,60	22,82	23,22	23,69
	03	22,74	22,95	23,12	23,35	23,76	24,23
	04	23,26	23,47	23,65	23,89	24,30	24,79
	05	24,07	24,29	24,47	24,71	25,15	25,65
	06	24,91	25,13	25,32	25,57	26,02	26,54
	07	25,76	26,00	26,19	26,45	26,91	27,45
	08	27,13	27,38	27,58	27,86	28,35	28,91
	09	28,11	28,36	28,57	28,86	29,36	29,95
	10	29,12	29,38	29,60	29,90	30,42	31,03
	11	30,17	30,44	30,67	30,97	31,51	32,14
	12	31,27	31,56	31,79	32,11	32,67	33,33
	13	32,42	32,72	32,96	33,29	33,87	34,55
	14	33,62	33,92	34,17	34,52	35,12	35,82
	15	34,85	35,16	35,43	35,78	36,41	37,14
	16	35,71	36,03	36,30	36,66	37,30	38,05
	17	36,59	36,91	37,19	37,56	38,22	38,99
	18	38,72	39,07	39,36	39,76	40,45	41,26